



Sauvons Le Comté de Kent

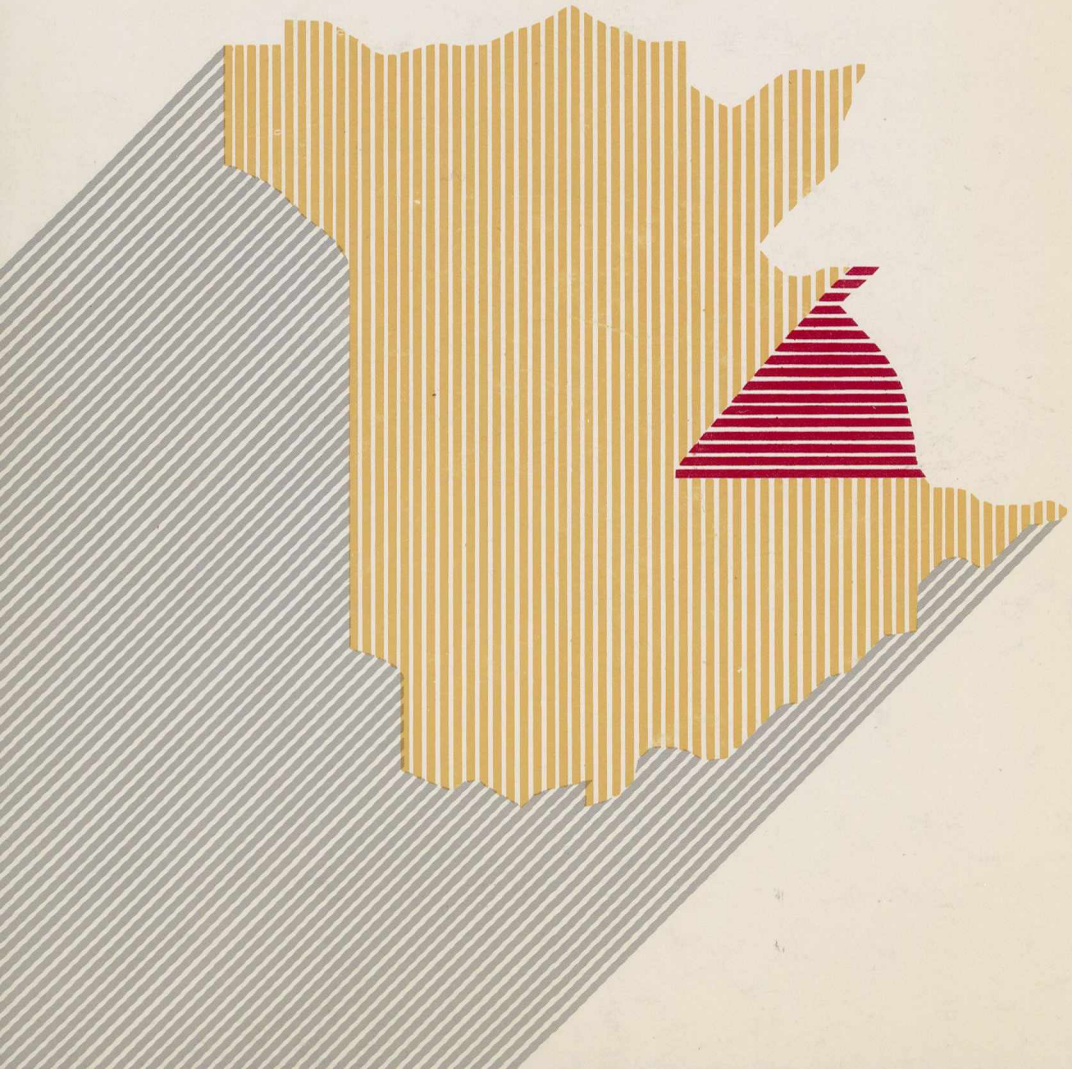
Une enquête sur l'Avenir de l'Agriculture dans l'Est du Nouveau Brunswick

Rapport du Comité Sénatorial Permanent de l'Agriculture

Président: L'honorable Hazen Argue

Vice-président: L'honorable Hervé J. Michaud

1976



Rapport
du comité sénatorial
permanent de l'agriculture

**SAUVONS
LE COMTÉ DE KENT:**

Une enquête sur l'avenir de l'agriculture
dans l'Est du Nouveau-Brunswick

Président: L'honorable Hazen Argue

Vice-président: L'honorable Hervé J. Michaud

Rapport
du Comité sénatorial
permanent de l'agriculture

SAUVONS

LE COMTE DE KENT

Un rapport sur l'état de l'agriculture
dans l'est du Nouveau-Brunswick

Président l'honorable Hector Angus

Vice-président l'honorable Horé J. Michaud

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

N° de catalogue YC25-301/2
ISBN 0-660-00507-7

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ

(A la date du 3 août 1976)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE L'AGRICULTURE

Président: L'honorable Hazen Argue

Vice-président: L'honorable Hervé J. Michaud

et

Les honorables sénateurs:

Argue	Hays	Michaud
Blois	Inman	Molgat
Côté	Lafond	Norrie
Flynn (<i>membre d'office</i>)	Macdonald	Perrault (<i>membre d'office</i>)
Fournier (<i>Restigouche- Gloucester</i>)	McDonald	Sparrow
	McElman	Williams
Greene	McGrand	Yuzyk
Haig	McNamara	

(*Quorum* 5)

Remarque: Les honorables sénateurs Bélisle, Benidickson, Lawson, Petten, Phillips, Prowse, Quart et Welch ont également siégé à ce Comité.

ORDRE DE RENVOI

(Première session, vingt-neuvième législature, 1973-1974)

Extrait des Journaux du Sénat, le 22 février 1973:

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Lafond,

Que le Comité sénatorial permanent de l'Agriculture soit autorisé, sans mandat spécial du Sénat, à examiner, de temps à autre, tous les aspects de l'industrie de l'agriculture au Canada.

Après débat,

Avec la permission du Sénat, et,

Sur motion de l'honorable sénateur Argue, il est—

Ordonné: Que l'on modifie la motion en remplaçant le point qui suit le mot "Canada" par une virgule et en ajoutant les mots suivants:

pourvu que le comité ne fasse pas de dépenses spéciales sans l'approbation formelle du Sénat en conformité de l'article 83A du Règlement, que tous les sénateurs soient avisés des séances prévues et de leur objet et que le comité soit tenu de faire rapport de tous ses travaux au Sénat.

La motion, telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat
Robert Fortier

* * * * *

Extrait des Journaux du Sénat, le 28 mars 1973:

L'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur Lafond,

Que le Comité sénatorial permanent de l'Agriculture, autorisé par le Sénat le 22 février 1973, sans mandat spécial du Sénat, à examiner, de temps à autre, tous les aspects de l'industrie de l'agriculture au Canada; pourvu que le comité ne fasse pas de dépenses spéciales sans l'approbation formelle du Sénat en conformité de l'article 83A du Règlement, que tous les sénateurs soient avisés des séances prévues et de leur objet, que le comité soit tenu de faire rapport de tous ses travaux au Sénat et ait le pouvoir de retenir les services des conseillers

et du personnel technique, administratif qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus; et

Que le comité, ou tout sous-comité ainsi autorisé par le comité, puisse se transporter d'un lieu à un autre au Canada dans le but de faire ladite enquête.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat
Robert Fortier

* * * * *

(Deuxième session, vingt-neuvième législature, 1974)

Extrait des Journaux du Sénat, le 28 mars 1974:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur Lafond,

Que le Comité sénatorial permanent de l'Agriculture ait le pouvoir, sans mandat spécial du Sénat, d'examiner de temps à autre tous les aspects de l'industrie de l'agriculture au Canada; à condition que tous les sénateurs soient avisés de la tenue de toute réunion du comité et de ses buts et que le comité fasse rapport du résultat de son examen au Sénat.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat
Robert Fortier

* * * * *

Extrait des Journaux du Sénat, le 8 avril 1974:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent de l'agriculture, autorisé par le Sénat le 28 mars 1974, sans mandat spécial du Sénat, d'examiner de temps à autre tous les aspects de l'industrie de l'agriculture au Canada; à condition que tous les sénateurs soient avisés de la tenue de toute réunion du comité et de ses buts et que le comité fasse rapport du résultat de son examen au Sénat, ait le pouvoir de retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques qu'il jugera nécessaire aux fins dudit examen, et

Que le comité ait le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat
Robert Fortier

* * * * *

(Première session, trentième législature, 1974-1975-1976)

Extrait des procès-verbaux du Sénat du 29 octobre 1974:

L'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur Yuzyk,

Que le Comité sénatorial permanent de l'agriculture ait le pouvoir, sans mandat spécial du Sénat, d'examiner de temps à autre tous les aspects de l'industrie de l'agriculture au Canada; à condition que tous les sénateurs soient avisés de la tenue de toute réunion du comité et de ses buts et que le comité fasse rapport du résultat de son examen au Sénat.

Que le comité ait le pouvoir de retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques qu'il jugera nécessaire aux fins de ladite étude, et

Que le Comité soit autorisé à siéger durant les ajournements du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat
Robert Fortier

Extrait des procès-verbaux du Sénat du 6 juillet 1976:

L'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur Bell,

Que le Comité sénatorial permanent de l'Agriculture soit autorisé à publier et à distribuer son rapport sur le comté de Kent, au Nouveau-Brunswick, dès qu'il sera disponible, même si le Sénat ne siège pas à ce moment-là.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat
Robert Fortier

TABLE DES MATIÈRES

	Page
PRÉFACE.....	i
INTRODUCTION	iii
REMERCIEMENTS	v
Chapitre I HISTOIRE DU COMTÉ DE KENT.....	1
Histoire du comté de Kent.....	1
Caractéristiques démographiques du comté de Kent.....	4
Éducation.....	5
Industrie.....	5
Histoire de l'agriculture dans le comté de Kent.....	5
L'avenir	6
Chapitre II LES CULTURES POSSIBLES DANS LE COMTÉ DE KENT.....	7
Ressources du sol	7
Climat propice à l'agriculture	8
La température	9
Précipitations.....	9
Possibilités de culture	10
Aperçu du comté de Kent en 1951	10
Conclusion	11
Chapitre III OU SONT LES MARCHÉS?	13
Le marché de l'alimentation dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick et dans l'est de la province	13
Valeur des produits alimentaires vendus.....	13
Quantité de produits alimentaires vendus.....	14
Le tourisme et l'accroissement du marché des produits alimentaires	15
Autonomie au chapitre des produits alimentaires	16
La viande et les grains de provende.....	17
Déficits au cours de la période de vente sur le marché local pour les fruits et les légumes frais	18
Consommation durant la période de vente de produits frais sur le marché local	18

Production déficitaire et potentiel	21
Nouveau-Brunswick	21
L'est du Nouveau-Brunswick	22
Superficies de culture possibles	22
Possibilités commerciales pour le comté de Kent	23
Expansion du marché	26
Provinces Maritimes	26
La péninsule de Gaspé	27
Québec	28
Répercussions économiques du développement agricole du comté de Kent	28
Conclusions	30
Chapitre IV POINTS DE VUE DES PARTIES EN CAUSE	31
...POINT DE VUE DES RÉSIDENTS DU COMTÉ	31
Le problème	31
Les possibilités	33
Les solutions	34
...ET MAINTENANT LE POINT DE VUE DES SERVICES ADMINISTRATIFS	36
Le problème	36
Les possibilités	38
Les solutions	41
Conclusions	43
Chapitre V QUELLES SONT LES POSSIBILITÉS AGRICOLES	47
Les légumes et les fruits	47
Grandes cultures	47
Cultures en serre	48
Commercialisation	50
Marché local du comté de Kent et des environs	50
Le marché de Moncton	50
Les marchés des Maritimes et du Québec	52
Prix de gros—Maritimes et Québec—1975-1976	52
Marchés d'exportation	52
Conditionnement des fruits et légumes	52
Aliments naturels	52
Sirop d'érable	53
Production	53
Commercialisation	53
Fleurs et plants	54
Grandes cultures	54
Céréales à forte teneur en protéines	54
Production de maïs	55
Cultures fourragères	55

Prix des grains de provende, région de l'Atlantique, Québec et Ontario, juillet 1975 et 1974	55
Cultures spéciales	56
Le tabac	56
Pommes de terre—consommation	57
Pommes de terre—semences	57
Betteraves sucrières	57
Élevage	58
Données de fond	58
Exploitation d'élevage.....	58
Bouvillons et vaches de boucherie	58
Élevage de bovins d'embouche.....	58
Troupeaux laitiers	58
Prix du bétail.....	59
Porcs.....	60
Volaille.....	60
Prix de la volaille.....	60
Autres méthodes innovatrices d'engraissement	61
Paille.....	61
Pommes de terre	62
Le procédé "Stake"	62
Déchets de volaille	62
Conclusion	62
Chevaux	62
Élevage du mouton	63
Élevage du lapin	63
Production et commercialisation du miel	64
Les coûts de production	64
Rentabilité	66
Chapitre VI QUE FAIT-ON POUR LE COMTÉ DE KENT.....	67
Les programmes fédéraux	68
Programme de développement des petites fermes	68
Crédit agricole.....	69
Ministère de l'Expansion économique régionale	70
Projet pilote du comté de Kent	71
Développement économique du comté de Kent	72
La Société d'aménagement régional	72
<i>New Brunswick NewStart Inc.</i>	72
Nouveaux Horizons	74
Programme d'initiatives locales.....	74
PACLE—Programme d'aide à la création locale d'emplois.....	75
Perspectives-Jeunesse	75
Subventions du MEER.....	75
Paiements de transfert du gouvernement fédéral à la province	75
Assurance-chômage	76
Assistance sociale	76

Programme d'aide au transport des grains de provende	76
Programme législatif national sur la commercialisation des produits agricoles	77
Recherche agricole	77
Stabilisation des prix agricoles	78
CANFARM	78
Programmes provinciaux	78
Recherches	78
Éducation	79
Institutions régionales	79
Collège Macdonald	79
Université Laval	80
<i>Nova Scotia Agricultural College</i>	80
Institut de Memramcook	81
Les besoins	81
Vulgarisation	81
Programme d'assurance-récolte	82
Programme d'amélioration des exploitations agricoles familiales	83
Aide aux organisations de développement régional	83
Conseil régional d'aménagement du sud-est du Nouveau-Brunswick Inc.	83
Commission industrielle de Kent	84
Conclusions	84
Chapitre VII QUE DOIT-ON FAIRE POUR LE COMTÉ DE KENT: PLAN D'ACTION	87
Le moyen: l'Association de développement du comté de Kent	89
Collaboration gouvernementale	91
Identification des possibilités et des besoins	91
Communication et aide à l'adaptation des agriculteurs	92
Services de soutien	92
Services de gestion et de ressources	93
Services de commercialisation	95
Entreposage, nettoyage et emballage	95
Transport et distribution	95
Conditionnement sur place	96
Contrats de vente	96
Coopératives de commercialisation	96
Qu'en coûtera-t-il et qui paiera?	97
Programme d'initiative locale	97
Nouveaux horizons	97
Subventions du MEER	98
Prestations d'assurance-chômage et d'assistance sociale	98
Autres programmes	98
Conclusions	101
Recommandations	103
Appendice I	109
Personnes qui ont témoigné devant le Comité	109

PRÉFACE

Le rapport qui suit est la conclusion d'une étude menée par le comité sénatorial permanent de l'agriculture sur les difficultés particulières aux agriculteurs du comté de Kent, Nouveau-Brunswick. Cette étude, lancée à Moncton en juin 1973 sous forme d'audiences publiques où trois jours durant on a pu entendre les griefs et les revendications des agriculteurs de cette région ainsi que les idées des autres intéressés, s'est continuée par la suite à Ottawa même pour se terminer par la présentation de ce rapport. Ce rapport ne relève donc pas d'une agence gouvernementale quelconque; au contraire, il est rédigé au nom des agriculteurs mêmes à l'intention des gouvernements en cause. Les agriculteurs du comté de Kent reprochent aux gouvernements, tant fédéral que provincial, de les abandonner à leur sort face à cette lutte incessante qu'ils ont à livrer pour sauver un héritage érigé par deux siècles de travail ardu.

C'est un rapport qui s'adresse aussi à tous ceux de la collectivité acadienne qui croient à la survie de la patrie. Tout peuple, pour assurer son existence a besoin d'un territoire où il puisse fonder ses propres assises. Cependant, l'intégrité du territoire qui jusqu'ici a servi de moyen de soutien à la population acadienne du comté de Kent est sérieusement menacée. De beaux grands champs deviennent des champs de "hârriers" et de "varnes", tandis que les habitants du comté faute de pouvoir y vivre quittent la région en grand nombre à la recherche de lieux plus propices. C'est cette deuxième déportation dont parle avec tant d'amertume Évangéline Deusse, de l'auteur local Antonine Maillet. Les agriculteurs du comté de Kent ont besoin de l'appui de tous ceux qui les entourent, dans leur lourde tâche. En voulant remettre leurs terres en valeur, ce sera leur façon de contribuer à l'accroissement du patrimoine à la fois acadien et canadien. La cause n'en vaut-elle pas la peine!

A ces vaillants agriculteurs qui luttent afin de sauvegarder les immenses richesses dont regorge ce beau coin de pays, le comité sénatorial permanent de l'Agriculture dédie ce rapport.

Le vice-président,
Hervé J. Michaud

INTRODUCTION

Il importe pour tous les Canadiens d'assurer au comté de Kent un avenir brillant et prospère, d'entreprendre des programmes de développement qui seront couronnés de succès et de faire en sorte que les résidents du Kent soient récompensés, tant sur le plan économique que social, des efforts qu'ils ont sans cesse déployés pour faire progresser la société canadienne. La situation dans laquelle vivent les 26,000 habitants du comté de Kent illustre bien les conditions qui ont été imposées à tant de Canadiens des régions rurales. Le comté de Kent est le symbole du combat que doivent livrer les collectivités rurales du Canada pour survivre à l'assaut du progrès à outrance qui afflige la société canadienne. Dès lors, le comté de Kent ne représente pas seulement la situation du Canada rural; c'est le Canada rural. En Colombie-Britannique, au-delà des Rocheuses, dans les grandes plaines de l'Ouest, à la périphérie des grandes villes de l'Ontario et du Québec ainsi que dans les Maritimes moins densément peuplées, on rencontre beaucoup de comtés de Kent.

Le comté de Kent est si semblable à beaucoup de régions rurales qu'il devient symbolique du sort réservé au Canada rural à une époque où les priorités de la société ont tendance à ne tenir aucun compte du potentiel qu'offre ces régions. Parce qu'il est l'image de tout le Canada rural, le comté de Kent doit être sauvé! C'est pourquoi nous publions "Sauvons le comté de Kent!" Le présent rapport traite des ressources de ce comté, de ses terres, de son climat et de ses habitants. On y traite des possibilités qui s'offrent à ceux qui veulent aider le Kent à retrouver le climat économiquement et socialement sain qui fut jadis l'apanage de la région. Les possibilités de développement du comté de Kent sont innombrables. Même si le but premier du présent rapport est de traiter des possibilités agricoles et du rôle futur de l'agriculture dans le comté de Kent, on y reconnaît également le rôle important qu'ont joué par le passé les industries de la pêche et des forêts, rôle qu'elles devront retrouver à l'avenir.

Les ressources et les possibilités existent. La ressource la plus importante du comté, sa population, peut et doit poursuivre ses efforts pour développer le Kent. Le présent rapport a été rédigé pour ces gens, car, alors que sans eux rien n'est possible, avec leur appui tout est possible. On espère que les gouvernements reconnaîtront ce fait et qu'ils aideront les habitants du Kent à mettre en valeur les immenses richesses de leurs terres. Si le comté de Kent est voué à la ruine, le même sort attend le Canada tout entier. C'est la source même de la richesse de notre pays qui sera tarie. En tant que Canadiens, nous ne devons pas permettre que le comté de Kent et le Canada rural se désintègrent sous nos yeux. Le combat doit se poursuivre et nous devons le gagner!

REMERCIEMENTS

Au cours des trois dernières années, que le Comité sénatorial de l'Agriculture a consacrées, avant d'entreprendre la rédaction et l'impression de son rapport intitulé «Sauvons le comté de Kent», à un long travail d'enquête et de recherche, la liste de personnes et d'organismes qui ont collaboré à la réalisation de cette énorme tâche n'a cessé de s'allonger.

Durant cette période, bien des sénateurs ont siégé au Comité de l'agriculture, et nous leur savons gré de leur appui et de leur travail assidu. Nous tenons à remercier tout particulièrement le sénateur Hervé J. Michaud, qui a veillé attentivement à ce que le rapport fasse bien ressortir les véritables problèmes du comté de Kent.

Le comité tient à exprimer toute sa gratitude aux personnes qui ont comparu aux audiences tenues à Moncton et à Ottawa, car sans eux ce travail n'aurait jamais pu être mené à bien. Nous voulons également exprimer notre reconnaissance à tous ceux, fonctionnaires et autres, qui y ont collaboré.

Tout au long de ses travaux, le comité a été secondé avec beaucoup de compétence par M^{me} A. Pritchard, le greffier du comité, dont le travail appliqué et assidu a permis de respecter bien des échéances.

Le comité a eu l'heur d'être aidé dans sa tâche par une équipe très compétente de chercheurs composée de M. A. Chambers, Directeur au Service de recherche du Comité de l'agriculture, et de M. L. Christie, recherchiste de la Bibliothèque du Parlement, auxquels s'est joint plus tard M. T. Curren, également du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement. La tâche de coordonner la rédaction du rapport final a été confiée à M. P. L. Appleton, de la firme d'experts-conseils en agriculture P. L. Appleton & Associates, que M^{lle} C. Fortier a beaucoup aidé dans ce travail.

Il est malheureusement impossible de remercier nommément tous ceux qui ont collaboré à notre tâche de maintes façons et en bien des moments difficiles. Leur aide a été inestimable.

*Le président,
Hazen Argue*

Chapitre I

HISTOIRE DU COMTÉ DE KENT

Le comté de Kent est situé sur la côte est du Nouveau-Brunswick; sa configuration est à peu près triangulaire et sa superficie est d'environ 1,741 milles carrés. Aujourd'hui la région est en grande partie couverte de forêts de seconde pousse parsemées de terres cultivées. À l'est du comté de Kent, de l'autre côté du détroit de Northumberland, se trouve l'île du Prince-Édouard. Tout comme cette île, le comté de Kent regorge de plages attrayantes.

Histoire du comté de Kent.

L'une des premières régions du Nouveau-Brunswick a été colonisée, le comté de Kent a un passé historique riche et intéressant. Les trois grands groupes ethniques du Canada ont marqué l'histoire, haute en couleur, de la région.

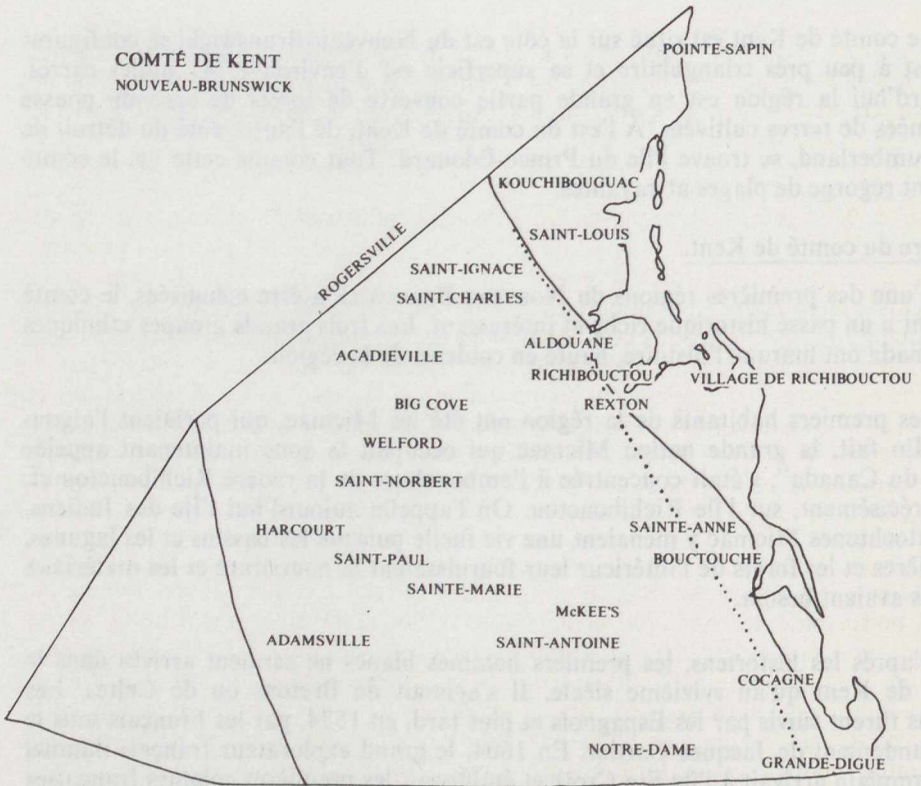
Les premiers habitants de la région ont été les Micmac, qui parlaient l'algonquin. En fait, la grande nation Micmac qui occupait la zone maintenant appelée l'"Est du Canada", s'était concentrée à l'embouchure de la rivière Richibouctou et, plus précisément, sur l'île Richibouctou. On l'appelle aujourd'hui l'Île des Indiens. Les autochtones Micmac y menaient une vie facile puisque les bassins et les lagunes, les rivières et les forêts de l'intérieur leur fournissaient la nourriture et les matériaux dont ils avaient besoin.

D'après les historiens, les premiers hommes blancs ne seraient arrivés dans le comté de Kent qu'au seizième siècle. Il s'agissait de Bretons ou de Celtes. Les Bretons furent suivis par les Espagnols et plus tard, en 1534, par les Français sous le commandement de Jacques Cartier. En 1604, le grand explorateur français Samuel de Champlain arrivait à l'île Ste-Croix et établissait les premières colonies françaises

LE CANADA ET LE COMTÉ DE KENT



COMTÉ DE KENT NOUVEAU-BRUNSWICK



dans de petits villages de pêcheurs sur le littoral du comté de Kent. Par la suite, les Jésuites vinrent fonder des institutions religieuses dans la région. C'est à l'endroit où se trouve actuellement le village de Richibouctou qu'allait être établie en 1646 la première mission jésuite.

En 1684, la première seigneurie a été constituée dans le comté de Kent, soit au fort Richibouctou sur l'Île Richibouctou. Louis d'Amour, sieur de Chauffour, possédait la seigneurie; son domaine de quelque 7,000 acres s'étendait de la rivière Kouchibouguac à la rivière Cocagne.

Bien que les Français aient dominé la migration européenne dans le comté de Kent pendant cette période et qu'ils aient fondé de petits villages de pêcheurs le long du littoral, quelques Irlandais et Écossais commencèrent à arriver en 1611. Au fur et à mesure que la population européenne, en majorité française, augmentait, plusieurs nouvelles seigneuries furent établies et ce, jusqu'en 1755, en dépit des conflits opposant la France et l'Angleterre dans le Nouveau Monde entre 1710 et 1755.

En 1755, toutefois, le major Charles Lawrence a ordonné l'expulsion de tous les Acadiens qui ne voulaient pas prêter serment d'allégeance à l'Angleterre. La suite dramatique des événements laissa les petites colonies acadiennes dans la pauvreté et le désarroi jusqu'au début des années 1760; c'est alors que les Acadiens ont recommencé à s'établir le long du littoral du comté de Kent.

Peu après le retour des Acadiens dans les années 1760, les Anglais ont commencé à s'établir en masse dans le comté de Kent. Le mode d'établissement a alors changé radicalement; en effet, les Acadiens se sont trouvés confinés dans des agglomérations du littoral alors que les Anglais ont occupé les terres agricoles fertiles de l'intérieur.

Au XIX^e siècle, la montée de la puissance industrielle anglaise a causé des problèmes économiques à la population acadienne qui a été de plus en plus exploitée, en tant que réservoir de main-d'œuvre à bon marché, par les commerçants et les fabricants qui mettaient en valeur les ressources naturelles de la région. Les plus remarquables personnages de cette période ont été les frères Jardine, John et Robert, qui, émigrés d'Écosse au tout début du XIX^e siècle, ont fondé trois entreprises: la première s'occupant d'exportation de bois d'œuvre, la deuxième, d'exportation de poisson, et la troisième, de construction navale. Ces industries ont constitué la base de l'économie de Rexton de 1819 à 1884; lorsque l'acier et la vapeur ont soudainement remplacé le bois et la voile dans l'industrie maritime, cette entreprise industrielle jusqu'alors vigoureuse s'est éteinte.

Même si ces décennies de domination anglaise dans le comté de Kent ont été des années noires pour les Acadiens et ont déséquilibré le développement de la région, elles ont donné naissance à un grand homme, l'abbé Belcourt. Ce prêtre était conscient de l'exploitation économique dont les Acadiens étaient victimes et il a par conséquent prôné l'établissement des Acadiens le long des rivières Bouctouche et Chockpish. C'est ainsi qu'on a pu assister au développement de collectivités agricoles florissantes comme Sainte-Marie, Sainte-Anne, Saint-Paul et Saint-Antoine.

Par suite de l'effondrement des industries du bois d'œuvre et de la construction navale, bon nombre de familles anglaises ont quitté le Kent pour aller s'établir dans les centres industriels naissants de l'Ontario. Les Acadiens, quant à eux, n'avaient ni l'argent ni les connaissances techniques requises pour concurrencer en dehors du comté. Ils sont donc restés dans la région; ils ont continué à s'établir le long du littoral et, après le départ des Anglais, à l'intérieur des terres également. Leurs migrations vers l'intérieur des terres ont surtout suivi le cours des principales rivières. La population acadienne a continué d'augmenter en raison d'un taux de croissance naturelle élevé. Au milieu du dix-neuvième siècle, l'immigration dans le comté de Kent a brusquement cessé. Jusqu'au début du siècle actuel, on a continué à fonder de nouvelles localités dans le comté.

Caractéristiques démographiques du comté de Kent.

La population du comté de Kent a continué d'augmenter au cours des dix-neuvième et vingtième siècles, quoique plus lentement; en effet, alors qu'elle se chiffrait en 1891 à 23,845 personnes, elle n'est, en 1976, que de 26,200 habitants. La population a en fait diminué entre 1956 (année où elle a atteint un sommet) et 1969. La tendance est maintenant renversée, et l'on remarque une faible augmentation de la population au cours des dernières années, en grande partie à cause de la croissance des villages les plus importants, notamment, Richibouctou, Cocagne et Bouctouche.

Dès 1921, la population a commencé à émigrer du comté de Kent, par suite de la récession économique. De 1921 à 1956, par exemple, quelque 80 p. 100 des personnes nées dans le Kent ont quitté le comté. Cette migration de la population est caractéristique du Canada rural depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale; ce phénomène est principalement attribuable à la migration des jeunes gens vers les centres industriels urbains. Il semble que la majorité de ces émigrants étaient âgés de 15 à 24 ans. Ce mouvement a donc déséquilibré la composition démographique de la population du comté de Kent, car plus de 60 p. 100 de la population a moins de 14 ans ou plus de 60 ans. La perte de tant de jeunes adultes, sur les épaules desquels reposait la prospérité de la région, a naturellement nui au bien-être économique et social du comté.

Il n'est donc pas étonnant que, en raison de ses antécédents historiques, la population du comté de Kent soit francophone (Acadiens) à environ 81 p. 100. Elle est de descendance anglaise à 15 p. 100 tandis que les autres habitants sont des descendants de la nation Micmac anciennement dominante. Ces autochtones vivent aujourd'hui dans la réserve de Big Cove sur la rivière Richibouctou et dans la réserve de moindre importance de l'île des Indiens.

Du point de vue linguistique, les unilingues français représentent 35 p. 100 de la population. Au sein de la population agricole, cette proportion atteint environ 60 p. 100. Quinze pour cent de la population ne parle que l'anglais et environ 50 p. 100 de la population totale est bilingue. Il est donc évident que c'est parmi les Acadiens bilingues du comté de Kent qu'on retrouve ces éléments.

La population du comté de Kent est actuellement concentrée dans 22 localités, dont certaines n'ont que 300 habitants, alors que la plus grande, Bouctouche, en compte 3,200. Bien que le comté soit presque entièrement rural, on y trouve deux

routes principales. De plus, élément capital au chapitre des débouchés pour les produits agricoles, la partie sud du comté n'est qu'à 20 milles de Moncton, centre urbain en pleine expansion qui compte quelque 94,000 habitants et où l'industrie est en plein essor.

Éducation

Si on le compare à celui des régions urbaines, le niveau d'instruction des résidents du comté de Kent est faible; il est cependant semblable ou légèrement supérieur à celui des habitants d'autres régions rurales du Canada. D'après les données statistiques obtenues lors du recensement de 1971, le niveau d'instruction dans le comté de Kent a augmenté au cours des dernières années. Ainsi, alors que seulement 13.3 p. 100 des adultes âgés de 65 ans et plus en 1971 possédaient un diplôme de 8^e année, 34.3 p. 100 des résidents ayant entre 20 et 34 ans avaient atteint ce niveau. Il est toutefois évident qu'il faut absolument améliorer le niveau d'instruction dans le comté, surtout chez la population agricole. De nos jours, l'économie agricole exige que les fermiers puissent acquérir des connaissances relativement poussées dans les domaines de la technique et de la gestion pour faire face à la concurrence.

Industrie

Si on la compare à l'industrie agricole prospère de la fin du dix-neuvième siècle et du début du vingtième siècle, l'agriculture actuelle a connu une forte baisse dans le comté de Kent. Bien que quelque 17 p. 100 des chefs de famille soient des cultivateurs, 80 p. 100 d'entre eux exploitent des fermes qui suffisent à peine à assurer leur subsistance; ils ne peuvent pas être considérés comme des exploitants commerciaux. Les ressources agricoles existent toujours mais elles sont négligées.

La pêche s'est également détériorée dans le comté et est fortement subventionnée par le gouvernement. La situation n'est pas plus reluisante dans les autres industries et entreprises de services. Au total, le secteur de la fabrication dans le comté de Kent n'emploie que 300 travailleurs qui touchent les salaires les plus bas de la province. Comme c'était à prévoir, le secteur des services, qui regroupe principalement les employés de certains services gouvernementaux, constitue l'entité économique dominante puisqu'il englobe presque la moitié de toutes les entreprises.

Le taux de chômage dans le comté est comparable à celui d'autres régions rurales. Désaisonnalisé, ce taux est de 40 à 50 p. 100 plus élevé que celui de la province et l'incidence du facteur saisonnier est très grande. Les allocations familiales, les pensions de vieillesse, ainsi que les prestations d'assurance-chômage et d'assistance sociale constituent environ un cinquième du revenu total du comté de Kent.

Histoire de l'agriculture dans le comté de Kent

Le comté de Kent ne connaît pas aujourd'hui les jours prospères d'antan. Depuis 1911, année de pointe de l'agriculture, un grand nombre de fermes défrichées et améliorées ont été abandonnées. Les résidents actuels du comté de Kent, comme ceux de tant d'autres régions rurales du Canada, ne se souviennent que trop des beaux jours d'autrefois. Ils évoquent encore l'époque où l'agriculture, la pêche et les forêts constituaient le fondement économique du comté. Mais les temps ont changé.

L'histoire agricole du comté de Kent se divise essentiellement en quatre périodes importantes. Jusqu'en 1861, on peut parler de la période des pionniers; de 1861 à 1911 les terres agricoles ont continué à s'étendre. De 1911 à 1941, les terres les moins productives ont cessé d'être cultivées, ce qui a engendré une diminution significative des superficies agraires et répandu l'agriculture de subsistance. Depuis 1941, l'abandon des terres cultivables se fait à grande échelle. Depuis 1911, le Kent a perdu 259,000 acres de terres agricoles, et ce surtout au cours des deux décennies comprises entre 1951 et 1971.

Le comté de Kent fait face aux mêmes problèmes que le Canada rural dans l'ensemble. Nous vivons l'avènement de l'ère de l'industrialisation et de la commercialisation. De grandes régions urbaines sont nées par hasard ou à dessein. Pour les développer, il a fallu investir beaucoup d'argent et de ressources humaines; on a ainsi relégué au second plan la mise en valeur du comté de Kent et d'autres comtés semblables à travers le Canada.

Un observateur a résumé les raisons du déclin de l'agriculture par ces mots: «On assiste à l'abandon des terres agricoles parce que l'économie mixte de culture et d'élevage, telle qu'on la connaît dans la région, n'a pas engendré de revenus suffisants pour les agriculteurs.» En conséquence, de plus en plus d'agriculteurs du comté ont jugé nécessaire et souhaitable de trouver un deuxième emploi dans d'autres domaines afin de s'assurer un niveau de vie acceptable. Cette attitude, quoique très compréhensible, a inéluctablement accéléré le processus d'abandon des entreprises agricoles. C'est pourquoi il y a, à l'heure actuelle, dans le comté de Kent, bien peu de fermes qui sont exploitées à plein temps; les entreprises agricoles à petite échelle, à temps partiel ou à caractère plutôt résidentiel sont donc maintenant la règle plutôt que l'exception.

L'avenir

Il est donc évident que les problèmes auxquels l'agriculture doit faire face dans le comté de Kent se retrouvent dans beaucoup d'autres parties du Canada rural. Des régions comme le comté de Kent où l'agriculture, la forêt et la pêche étaient, jadis, des industries florissantes, ont contribué de façon notoire au développement de notre pays. Le Canada sera-t-il désormais privé de cet apport important? Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture estime qu'il ne faut pas laisser une telle chose se produire. Il faut qu'existe au Canada un climat rural sain et prospère si nous voulons continuer à profiter des avantages de notre société. Si nous nous attaquons au problème de façon résolue, le comté de Kent et bien d'autres régions rurales similaires pourront redevenir des secteurs florissants de l'économie canadienne.

C'est en se fondant sur cette conviction que le comité a étudié l'avenir du comté de Kent et en est venu à la conclusion que le comté de Kent peut bel et bien être sauvé.

Chapitre II

LES CULTURES POSSIBLES DANS LE COMTÉ DE KENT

L'évaluation des possibilités agricoles de toute région doit porter sur deux facteurs physiques essentiels, le sol et le climat. Si ces deux paramètres sont jugés favorables pour une culture particulière, il est alors possible d'évaluer de façon assez précise les possibilités de production. Dans le présent chapitre on étudie de près les ressources du sol et le climat du comté de Kent afin de déterminer les cultures propices à la région. Du point de vue agricole, les renseignements obtenus sont encourageants puisque la saison de croissance est bonne, le climat propice et les terres arables très abondantes.

Ressources du sol

La superficie totale du comté de Kent est de 1,114,643.2 acres: 30.5 p. 100 de ces terres appartiennent à la 3^e classe de sols et 41.4 p. 100 à la 4^e classe. Ces deux classes de sol sont jugées propices à une gamme de cultures et, quoique cette gamme soit limitée, on peut, grâce aux méthodes modernes de culture et de gestion, arriver à obtenir de ces terres une productivité supérieure et dans certains cas très supérieure. Aucun sol du comté ne tombe dans la première ou la deuxième classe.

En 1971, on comptait dans le comté de Kent environ 86,000 acres de terres agricoles, y compris 33,000 acres de terres améliorées. Cela ne représente toutefois qu'une infime fraction des terres qui ont un potentiel agricole. Il y a dans le comté de Kent plus de 800,000 acres de terres arables en puissance qui pourraient, si elles étaient défrichées et bien exploitées, servir pour une variété de cultures. En outre, on compte presque 90,000 acres de terres de qualité inférieure (5^e classe) qui sont propices à l'établissement de pâturages permanents et à certains types de cultures comme celles des bleuets qui s'accommodent de sols de classes inférieures. Ainsi, le chiffre de 86,000 acres de terres agricoles que l'on a enregistré en 1971 représente moins de 11 p. 100 de tout le sol arable en puissance qui pourrait être cultivé.

Il faut toutefois retenir de cette analyse trois facteurs importants. En premier lieu, ces terres arables en puissance sont encore en bonne partie couvertes de forêts et ne sont pas facilement transformables en terres de culture. Deuxièmement, en raison du rythme et de l'envergure des abandons de fermes enregistrés depuis plusieurs décennies, beaucoup de terres défrichées ne seraient plus cultivables par suite de la croissance d'arbustes et de forêts.

Le troisième point a déjà été mentionné. Les terres des classes 3 et 4 sont bonnes pour l'agriculture mais il faut surmonter diverses difficultés pour les exploiter. Les problèmes les plus communs se rattachent à l'histoire géologique de la région. De la

superficie totale, environ 85 p. 100 des sols sont des podzols. Ces sols sont en général peu fertiles et acides. Cela ne signifie en aucune façon que ces terres ne peuvent servir à l'agriculture. Grâce à une fertilisation convenable et au chaulage, ces sols peuvent devenir fertiles et de telles expériences ont d'ailleurs déjà été couronnées de succès.

Parmi les problèmes les plus fréquents en ce qui concerne les sols du comté de Kent, notons que la composition du sol est souvent caractérisée par une faible capacité de rétention d'eau qui risque d'occasionner des sécheresses lorsque les précipitations atmosphériques sont au-dessous de la normale; un deuxième problème réside dans l'excès d'eau souvent dû aux mauvaises conditions de drainage du sous-sol ou aux caractéristiques des plaines basses légèrement accidentées. Toutefois, grâce aux méthodes modernes de culture et d'irrigation, on peut surmonter ces difficultés; on peut transformer ces terres en des sols cultivables et d'entretien facile.

On rencontre presque partout dans le comté de Kent, deux groupes de sols particuliers, très propices à l'agriculture. Le premier consiste en sol organique ou tourbières (classe de sol 0); on le retrouve surtout à l'intérieur des terres au nord-ouest et au nord-est du comté. Cette classe de sol couvre 78,000 acres. Un drainage efficace et une fertilisation adéquate permettent la culture de légumes d'une grande valeur commerciale, les oignons et les carottes en particulier. Le sol tourbeux est très malléable et, en raison de sa couleur foncée, retient la chaleur au cours de l'été.

C'est surtout le long du détroit de Northumberland qu'on retrouve de vastes superficies de terreaux sablonneux et bien drainés. Bien exploitées, ces étendues peuvent servir à des cultures de grande valeur commerciale comme celle du tabac. Comme on le verra plus loin dans le présent chapitre, cette région jouit d'un climat propice à l'agriculture, climat qui se compare d'ailleurs aux meilleurs climats de la région de l'Atlantique.

Pour conclure, on peut insister sur le fait que le comté de Kent possède, au chapitre de la richesse des sols, des ressources cultivées ou cultivables qui se prêtent tout particulièrement à l'agriculture. Il faut bien sûr tenir compte de certaines restrictions, mais ces difficultés peuvent être surmontées si on combine des efforts résolus aux techniques agricoles modernes.

Climat propice à l'agriculture

Le comté de Kent est caractérisé par un type de climat continental modifié, typique de la région des Maritimes. Le climat est surtout déterminé par le déplacement vers l'est de masses d'air qui proviennent des zones centrales du Canada; ces courants atmosphériques sont modifiés par des afflux fréquents d'air humide provenant de l'Atlantique. Cette dernière influence est remarquable surtout près du littoral. L'influence de l'air océanique tend à provoquer de courtes périodes de temps doux fort bien accueillies au cours de l'hiver et des périodes fraîches et brumeuses au cours de l'été. La région du détroit de Northumberland dans le comté de Kent est toutefois exceptionnelle, puisqu'on y compte en moyenne seulement dix jours de brume par année.

Les précipitations atmosphériques dans le comté de Kent sont typiques du climat des Maritimes et favorisent une gamme de cultures.

La température

Les zones côtières et intérieures du comté de Kent jouissent de 2,700 jours-degrés¹; ce total n'est que très légèrement inférieur à celui de 2,750 jours- degrés que l'on enregistre à l'île du Prince-Édouard. Si l'on mesure la chaleur en fonction de cette échelle, le climat du Kent est aussi favorable que celui de toute autre région des Maritimes.

Il existe un autre moyen utile pour calculer dans quelle mesure le climat est propice à l'agriculture, il s'agit de mesurer la durée de la saison de croissance, en tant que moyenne de la durée de la période d'absence de gel. Sur le littoral du Kent, les dernières gelées printanières se produisent, en moyenne, vers le 31 mai et à l'intérieur des terres, vers le 5 juin. La première gelée d'automne se produit, en moyenne, vers le 25 septembre sur la côte et une semaine à dix jours plus tôt à l'intérieur des terres. Si on la calcule de cette façon, la saison de croissance dans le comté de Kent est, en moyenne, de 130 jours en ce qui concerne une bande étroite de terre le long du détroit de Northumberland, de 120 jours pour les deux cinquièmes du territoire, soit la zone située à l'est du comté, et de 110 jours à l'intérieur des terres. Cette saison de croissance permet une gamme de cultures. Le littoral du comté de Kent se prête tout particulièrement à l'agriculture et les conditions y sont à peu près les mêmes que sur l'île du Prince-Édouard et dans la vallée d'Annapolis en Nouvelle-Écosse.

Il importe également de tenir compte des températures du sol dans les régions agricoles cultivables. Des relevés effectués à Rexton et à Moncton ont clairement indiqué que les températures du sol dans le comté sont favorables à la germination des graines de la plupart des cultures. La température minimale de culture est d'environ 40°F. En mai, les températures des sols de Kent varient en moyenne entre 45° et 50°F. Donc sur ce plan, il n'y a pas de restriction à l'agriculture dans le comté de Kent.

Précipitations

La moyenne des chutes de pluie de mai à septembre constitue une donnée statistique utile pour mesurer le taux d'humidité au cours de la principale partie de la saison de croissance dans une région donnée. À l'exception des terres situées à l'intérieur du comté, les chutes de pluie enregistrées sont typiques des Maritimes. Avec une moyenne de 17 pouces, cette zone a plus de précipitations que beaucoup d'autres régions des Maritimes. Ceci peut entraîner des problèmes d'humidité excessive, et c'est effectivement le cas, surtout au printemps et à l'automne au moment des semences et de la moisson; mais, grâce à un drainage approprié, on peut surmonter ces difficultés. Ailleurs dans le comté, la quantité de précipitations au cours de la saison de croissance ne nuit aucunement à la culture.

Pour résumer les données climatiques du comté de Kent en ce qui concerne l'agriculture, on peut diviser la région en deux zones inégales. Environ le tiers du

⁽¹⁾ On obtient le total de jours-degrés en additionnant le nombre de jours de la période de croissance et la moyenne des températures quotidiennes se situant au-delà de 42°F (5.6°C).

comté, en l'occurrence les régions situées le long de la côte ainsi qu'une étroite bande de terres à l'ouest, est classé dans la même catégorie que les terres de l'île du Prince-Édouard et celles de la vallée d'Annapolis, autour de Kentville en Nouvelle-Écosse. Cette région possède manifestement un climat propice à la culture, surtout que les terres de sable argileux de la côte s'y prêtent particulièrement. Les terres intérieures du comté, qui représentent les deux autres tiers du territoire, tout en étant moins riches, ne sont certainement pas impropres à la culture. Le principal problème, dans cette région, est l'excès d'humidité, difficulté commune à toutes les provinces Maritimes à l'exception de l'île du Prince-Édouard, de la côte du détroit de Northumberland, de la vallée d'Annapolis et d'une partie de la vallée du fleuve Saint-Jean, au nord et au sud de Fredericton.

Possibilités de culture

Une étude attentive des types de sol, des différentes conditions climatiques du comté de Kent, et des exigences de nombreuses espèces de cultures nous amène à conclure que cette région peut produire, avec profit, une importante variété de grandes cultures, de fruits et de légumes.

Entre autres grandes cultures possibles dans ce comté, soulignons celles du blé, de l'avoine, de l'orge, du seigle, des céréales mixtes, du sarrasin, des pois et des fèves des champs, du foin et autres cultures fourragères, de la pomme de terre, du tabac et de la betterave sucrière. En effet, au cours des années pendant lesquelles le comté de Kent constituait une région agricole prospère, on s'adonnait avec succès à la plupart de ces cultures.

La liste des légumes cultivables dans cette région est tout aussi longue. Elle comprend les asperges, les haricots, les betteraves, le brocoli, les choux, les carottes, le céleri, les concombres, les pois verts, la laitue, les oignons, le maïs sucré, les tomates et les navets. Répétons-le, le potentiel, évalué scientifiquement, du comté de Kent n'est que le reflet des antécédents agricoles de la région: presque toutes ces cultures ont été couronnées de succès dans le comté au cours des vingt-cinq dernières années.

Les petits fruits comme les fraises, les canneberges, les framboises et les bleuets ont été cultivés avec succès dans le comté de Kent, tout comme les pommes, les poires, les prunes et les pruneaux, les pêches et les cerises d'ailleurs. Les basses températures hivernales constituent la principale restriction à l'arboriculture, qui serait donc largement concentrée dans les régions côtières du comté où le climat est plus tempéré. Il faut aussi souligner à ce sujet que le sirop et le sucre d'érable sont également produits dans le comté. La qualité du sol et le climat permettraient une culture plus intensive à ce chapitre.

Aperçu du comté de Kent en 1951

L'insuffisance des terres et le manque de capitaux qui permettraient de tirer profit des possibilités actuelles sont les seuls facteurs qui limitent les perspectives agricoles dans le comté de Kent. Mais ce qui est techniquement possible n'est pas toujours pratique. Il est réaliste, dans un avenir immédiat, de souhaiter simplement rétablir certaines des cultures qui existaient auparavant. La plupart des restrictions d'ordre pratique qui nous empêchent de redonner à des terres leur caractère agricole

viennent du fait que celles-ci sont retournées à leur état naturel de forêts; il est cependant possible de surmonter ces obstacles en s'attachant tout d'abord aux terres qui ne sont pas encore complètement reboisées. A cet égard, ce serait faire preuve d'optimisme, mais non de réalisme que de vouloir rétablir la situation agricole qui existait en 1951. A ce moment-là, des quelque 91,000 acres propres à la culture, 62,000 étaient cultivées. En 1971, ces chiffres étaient tombés à 33,000 et 18,000 acres respectivement. On peut donc supposer qu'il existe dans le comté de Kent quelque 40,000 acres de bonnes terres agricoles qui pourraient être immédiatement reconquises par l'industrie agricole aux fins de la production alimentaire. Par des techniques modernes de production et de gestion, on prévoit obtenir des rendements au-dessus de la moyenne et des rendements très supérieurs dans certains cas.

Conclusion

Si l'on se fie à cette étude des caractéristiques physiques du comté de Kent, il est évident qu'il existe peu d'empêchements majeurs au développement du potentiel agricole de cette région. Si l'on compare les exigences des diverses cultures aux facteurs agronométriques, on peut en conclure qu'il est possible de pratiquer une grande variété de cultures, ce qui, en réalité, s'est déjà fait. Cette production a bien sûr diminué considérablement au cours des vingt-cinq dernières années, mais il faut souligner que l'agriculteur moderne, grâce à des techniques modernes d'agriculture et de gestion, peut accroître la production agricole du comté de Kent. Ce comté peut redevenir une région agricole prospère.

Chapitre III

OÙ SONT LES MARCHÉS?

Le marché du Nouveau-Brunswick compte 675,000 consommateurs qui ont dépensé plus de 490 millions de dollars pour l'achat de produits alimentaires en 1975. Les cinq comtés de l'est, Kent, Albert, Westmoreland, Northumberland et Gloucester, regroupent 42 p. 100 de ces consommateurs qui, sur le marché des produits alimentaires, ont dépensé plus de 200 millions de dollars. Dans le cas du comté de Kent, l'accès à des débouchés immédiats est lié au fait que la province du Nouveau-Brunswick importe, au total, plus de produits alimentaires agricoles qu'elle n'en exporte. Il existe donc bel et bien un marché dans la région et dans la province. De plus, les agriculteurs du comté de Kent auraient accès à des débouchés commerciaux dans d'autres régions des provinces de l'Atlantique et même au Québec. Il existe également un nouveau marché: des touristes, en nombres sans cesse plus grands, empruntent les grandes routes de l'est du Nouveau-Brunswick et visitent le parc national de Kouchibouguac dans le comté de Kent. L'exploitation de ces marchés peut ouvrir de nouvelles perspectives à la production agricole et offrir de nouveaux débouchés à la vente de ces produits. De cette manière, la commercialisation et la production agricole participent tous deux au développement agricole. La mise au point de nouvelles méthodes efficaces de commercialisation des produits agricoles est donc très importante pour les agriculteurs et les personnes associées à leurs efforts car elles contribueront à rendre l'agriculture plus rentable.

Le marché de l'alimentation dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick et dans l'est de la province

Valeur des produits alimentaires vendus:

Les cinq comtés de la côte est du Nouveau-Brunswick ont représenté un marché d'alimentation évalué à 201 millions de dollars en 1975. La répartition par comté est la suivante: Gloucester, 48 millions de dollars; Northumberland, 35 millions; Westmoreland, 90 millions; Albert, 19 millions; et Kent, 13 millions. De ce total, pour le comté de Kent, les ventes des produits les plus intéressants pour les agriculteurs de la région étaient: la viande et la volaille, 3.3 millions de dollars dont 1.3 million pour le bœuf, 0.9 million pour le porc et 0.6 million pour la volaille; les produits laitiers, 1.9 million; les fruits et les légumes, 1.8 million dont 0.6 million pour les légumes frais et 0.5 million pour les fruits frais; le poisson, 0.3 million; et les œufs, 0.4 million. Les ventes de bœuf représentent 40 pour cent des ventes totales dans la catégorie viande et volaille, qui occupe le premier rang pour la valeur des ventes. Les ventes de légumes frais représentent environ 35 pour cent du total des ventes de légumes et de fruits; au chapitre des ventes totales, cette catégorie se place au troisième rang, derrière les produits laitiers. Si l'on additionne les ventes de ces produits pour les cinq comtés, on obtient des montants importants: viande et volaille, 52.2 millions de

dollars dont 20.9 millions pour le bœuf, 14.8 millions pour le porc et 9.3 millions pour la volaille; les produits laitiers, 29.4 millions de dollars; les fruits et les légumes, 28.5 millions de dollars dont 9.9 millions pour les légumes frais et 7.9 millions pour les fruits frais; le poisson, 5.2 millions de dollars et les œufs, 6.8 millions.

On estime à 491 millions de dollars, pour tout le Nouveau-Brunswick, les dépenses consacrées aux produits alimentaires en 1975, et 90 pour cent de ce total était attribué à la consommation domestique. Les ventes sont ainsi réparties entre les différents produits: viande et volaille, 127.5 millions de dollars dont 51.1 millions pour le bœuf, 36.1 millions pour le porc et 22.8 millions pour la volaille; les produits laitiers, 71.8 millions de dollars; les fruits et les légumes, 69.7 millions de dollars dont 24.1 millions pour les légumes frais et 19.2 millions pour les fruits frais; et les œufs, 16.7 millions de dollars.

Consommation de produits alimentaires au Nouveau-Brunswick, dans l'est de la province et dans le comté de Kent, en 1975

	(en milliers de livres)	(en milliers de livres)	(en milliers de livres)
Produits laitiers (en quantité de lait)	538,650	227,669	20,748
Œufs ⁽¹⁾	19,575	8,274	754
Bœuf	62,100	26,248	2,392
Porc	39,150	16,547	1,508
Veau	2,025	856	78
Agneau	2,700	1,141	104
Poulet	24,300	10,271	936
Dinde	6,750	2,853	260
Fruits (total)	137,700	58,201	5,304
Fruits frais	75,600	31,954	2,912
Pommes	15,741	6,653	606
Légumes (total) ⁽²⁾	78,300	33,095	3,016
Légumes frais ⁽²⁾	51,300	21,683	1,976
Pommes de terre	106,650	45,077	4,108
Tomates	8,100	3,424	312

⁽¹⁾ Œufs, en milliers de douzaines : Nouveau-Brunswick, 13,050; est du Nouveau-Brunswick, 5,516; comté de Kent, 503.

⁽²⁾ A l'exclusion des pommes de terre et des tomates.

Ces chiffres démontrent qu'il existe un marché important pour les produits agricoles dans les cinq comtés de l'est et dans l'ensemble de la province.

Quantité de produits alimentaires vendus

Les cinq comtés de l'est du Nouveau-Brunswick représentent un marché important pour les produits alimentaires si l'on considère la quantité de nourriture

consommée par la population de cette région. En 1975, la consommation de viande et de volaille était ainsi répartie: bœuf, 26.2 millions de livres; porc, 16.5 millions de livres; veau, 0.8 million de livres; agneau, 1.1 million de livres; poulet, 10.3 millions de livres et dinde, 2.8 millions de livres. On a vendu 5.5 millions de douzaines d'œufs. On a vendu et consommé environ 228 millions de livres de lait et de produits laitiers. La quantité totale de fruits consommée, sous différentes formes (frais, en conserve, surgelés, etc.), s'est élevée à 58.2 millions de livres et les fruits frais ont représenté environ 32 millions de livres. La consommation totale de pommes s'est élevée à 10.5 millions de livres, dont 6.6 millions de livres de pommes fraîches. Pour tous les légumes, à l'exception des tomates et des pommes de terre, le total s'est chiffré à 33 millions de livres, les produits frais représentant une consommation totale de 22 millions de livres. De plus, on a consommé 19 millions de livres de tomates (3.4 millions de livres de tomates fraîches) et 45 millions de livres de pommes de terre.

Le comté de Kent occupe une place importante en ce qui concerne la marché de l'est du Nouveau-Brunswick. Les quantités de viande et de volaille consommées dans ce comté se sont chiffrées à 2.4 millions de livres de bœuf, 1.5 million de livres de porc, 104,000 livres d'agneau, 78,000 livres de veau, 936,000 livres de poulet et 260,000 livres de dinde. On a vendu environ 503,000 douzaines d'œufs. La consommation totale de lait et de produits laitiers a été d'environ 21 millions de livres. La consommation totale de fruits sous diverses formes s'est élevée à 5.3 millions de livres et les fruits frais ont représenté au total 2.9 millions de livres. Les ventes de pommes ont totalisé 606,000 livres. La consommation des légumes, sous leurs diverses formes, à l'exception des tomates et des pommes de terre, a totalisé 3 millions de livres; les deux tiers étaient des légumes frais. Les ventes de tomates s'élevaient à 1.7 million de livres et celles des pommes de terre à 4.1 millions de livres. L'étude du volume de la consommation des produits alimentaires dans le comté de Kent et dans l'est du Nouveau-Brunswick démontre que cette région constitue sur ce plan un important marché pour le producteur et l'homme d'affaires.

En 1975, les consommateurs du Nouveau-Brunswick ont acheté 62 millions de livres de bœuf, 39 millions de livres de porc, 2.7 millions de livres d'agneau et 2 millions de livres de veau. De plus, ils ont consommé plus de 24 millions de livres de poulet et 6.7 millions de livres de dinde. Les habitants de la province ont consommé quelque 13 millions de douzaines d'œufs et 539 millions de livres de lait et de produits laitiers. La consommation de fruits s'est élevée à 138 millions de livres, dont 75.6 millions de livres de fruits frais. Ce total pour les fruits comprend 24.8 millions de livres de pommes, dont 15.7 millions de livres de pommes fraîches. Les consommateurs de la province ont acheté plus de 78 millions de livres de légumes et les légumes frais comptent pour 51.3 millions. De plus on a vendu respectivement 45.2 millions (produit frais: 8 millions de livres) et 106.6 millions de livres de tomates et de pommes de terre. Un tel volume de demande pour tous ces produits assure un marché très intéressant au producteur d'aliments.

Le tourisme et l'accroissement du marché des produits alimentaires

Une augmentation importante du nombre de touristes dans le comté de Kent et dans l'est du Nouveau-Brunswick se produira, selon les prévisions, à la suite de la création du Parc national de Kouchibouguac. Une étude du tourisme dans le comté

de Kent a été récemment effectuée par la firme Gauthier, Poulin, Thériault et Associés; selon les prévisions contenues dans le rapport, les touristes dépenseront en 1976 environ 6.62 millions de dollars dans le comté de Kent et ce chiffre atteindra probablement 18.45 millions de dollars en 1984. On a aussi estimé que quelque 21 p. 100 de ce montant serait dépensé dans les restaurants et 11 p. 100 dans les épiceries. En 1976, dans le seul comté de Kent, on prévoit que les touristes dépenseront environ 1.4 million de dollars dans les restaurants et environ \$75,000 dans les épiceries. Ces ventes devraient se répartir ainsi entre les différents produits alimentaires: environ \$610,000 pour la viande et la volaille; \$343,000 pour les produits laitiers; \$80,000 pour les œufs; \$61,000 pour le poisson et quelque \$333,000 pour les fruits et les légumes. Viendront s'ajouter aux dépenses normales des habitants du comté celles des touristes qui s'y rendront et y dépenseront, en 1976, environ 2.1 millions de dollars en nourriture, et en 1984, quelque 5.9 millions de dollars. Le volume des dépenses que les touristes effectueront pour se nourrir en 1976 représente un accroissement du marché local de l'ordre de 17 p. 100.

Sur le plan de la quantité, le marché touristique actuel représenterait, abstraction faite de la consommation normale des habitants du comté, un accroissement de 395,000 livres de bœuf, 249,000 livres de porc, 154,000 livres de poulet, 3.4 millions de livres de lait, quelque 82,000 douzaines d'œufs et 60,000 livres de poisson. Il en serait de même pour les fruits et légumes, les ventes augmentant de 100,000 livres pour les pommes, 2,000 livres pour les bleuets, 8,000 livres pour les fraises, 678,000 livres pour les pommes de terre, 51,000 livres pour les tomates, 28,000 livres pour le maïs et 69,000 livres pour la laitue. En conséquence, le tourisme devrait contribuer à stimuler l'accroissement de la production agricole dans le comté de Kent.

Autonomie au chapitre des produits alimentaires

En ce qui concerne l'ensemble des produits alimentaires, la production locale du Nouveau-Brunswick ne suffit que dans quelques cas à satisfaire aux besoins annuels de la population. Seules les pommes de terre, les bleuets et les fraises sont produits en quantité suffisante pour répondre aux besoins de la population locale et permettre l'exportation. Pour de nombreux autres produits, l'écart entre la demande totale et la quantité produite démontre que la production agricole provinciale est loin de suffire aux besoins annuels de la population.

C'est la production de viande et de légumes qui présente les plus graves déficits. Pour le bœuf, par exemple, la production actuelle ne représente qu'environ 28 p. cent de la consommation annuelle de la population, ce qui engendre un déficit de quelque 45 millions de livres dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick ou de quelque 19 millions de livres dans l'est de la province. Cet écart doit être comblé par des approvisionnements extérieurs. Le déficit dans le cas du porc est d'environ 27 millions de livres pour toute la province et de quelque 11 millions de livres pour l'est du Nouveau-Brunswick. La production d'agneau ne représente que 20 p. cent de la consommation annuelle, ce qui crée un déficit d'environ 2 millions de livres dans la province et de 913,000 dans l'est du Nouveau-Brunswick. Il existe également des déficits au chapitre de la consommation de veau, de poulet et de dinde.

Il n'existe pas de statistiques de production exactes pour tous les légumes, et celles qu'on trouve pour certains légumes témoignent généralement d'un déficit assez

important; on reconnaît qu'il en va de même pour beaucoup d'autres. On a relevé, en 1975, des déficits importants sur le marché des produits frais de la province pour les produits suivants: les tomates, 7 millions de livres; le maïs, 3 millions de livres; la laitue, 10 millions de livres; les oignons, 7 millions de livres; le céleri, 5 millions de livres; et les pois, 2 millions de livres. Il y a aussi eu des déficits pour les pommes et les framboises: quelque 2 millions de livres et 259,000 livres respectivement. Au Nouveau-Brunswick, le caractère saisonnier des cultures fruitières et maraîchères, de même que la durée de l'entreposage du produit, peuvent limiter la période commerciale à moins d'un an. Dans leur cas, la production, dans la province, cherchera à combler une part proportionnellement moins grande du déficit annuel. Cette situation fera l'objet d'une étude approfondie dans une autre section du présent chapitre. En général, les déficits de la production alimentaire au Nouveau-Brunswick devraient offrir des possibilités intéressantes aux entrepreneurs audacieux.

La viande et les grains de provende

On a déjà souligné qu'en raison des déficits de production importants dans le secteur de la viande, le Nouveau-Brunswick constituait un importateur dont les importations de viande se chiffrent annuellement à environ 75 millions de livres de bœuf, de porc, d'agneau et de veau. Pour l'est du Nouveau-Brunswick uniquement, les importations totalisent 31 millions de livres. Le cheptel actuel de la province n'est pas vraiment suffisant pour espérer combler ce déficit dans un proche avenir. Historiquement, le manque de grains de provende à forte teneur en protéines a empêché que l'élevage du bétail se développe au point d'envisager l'autonomie dans ce secteur au Nouveau-Brunswick.

En 1974, les besoins totaux du Nouveau-Brunswick, en grains de provende pour le bétail et la volaille se chiffraient à quelque 243 millions de livres. Dans les cinq comtés de l'est, ils étaient de 93 millions de livres. En vertu du programme fédéral d'aide au transport des grains de provende, le Nouveau-Brunswick a importé au cours de la campagne agricole 1972-1973 quelque 222 millions de livres de grains de provende de l'Ouest canadien à un coût de plus de 1.3 million de dollars. De plus, environ 285,000 livres de maïs ont été importées des États-Unis. Si le Nouveau-Brunswick souhaite acquérir une autonomie plus grande ou même totale sur ce plan, l'aboutissement de ses efforts dépendra dans une grande mesure de son aptitude à produire des grains de provende et du fourrage en quantités suffisantes. La pleine autonomie dans les secteurs de la viande, de la volaille et des œufs exigerait, à l'heure actuelle, un supplément de quelque 384 à 386 millions de livres de grains de provende. Si l'on tient compte des importations actuelles, les importations de grains de provende devraient ainsi atteindre entre 606 et 608 millions de livres. Pour combler le déficit actuel, dans l'est du Nouveau-Brunswick, et atteindre l'autonomie désirée dans la production de viande, il faudrait 163 ou 164 millions de livres de grains de provende de plus, ce qui porterait les importations possibles de grains de provende pour la région à 256 millions de livres.

En 1971, dans le comté de Kent, plus de 4,000 acres étaient consacrées à la culture de grains de provende comme le blé, l'avoine, l'orge, les céréales mixtes et le

sarrasin, et l'on coupait du foin sur 12,000 acres. Par le passé, entre 1931 et 1971, les chiffres comparatifs étaient respectivement d'environ 29,000 et 46,000 acres. Si l'on prend 1951 comme année de base, il y avait alors, en culture, 44,000 acres de plus qu'en 1971, sans compter 13,000 acres de pâturages améliorés qui pourraient de nouveau servir à la production de grains et de fourrage. Après une analyse approfondie des caractéristiques physiques de la région, nous croyons qu'en utilisant des méthodes modernes d'agriculture et de gestion, il serait possible d'étendre les cultures de grains de provende de 24,000 acres et celles de foin et de fourrage de 10,000 acres. Nous proposons de plus, en nous fondant sur les besoins en grains de provende et la capacité de production que quelque 12,000 acres servent à la culture de l'avoine, 7,200 acres à celle de l'orge, 3,000 acres à celle des céréales mixtes, et 1,800 acres à celle du blé. On obtiendrait ainsi des production annuelles supplémentaires d'environ 44 millions de livres de grains de provende et de 37 millions de livres de foin. Si l'on ne tient compte que des céréales fourragères, cette augmentation de la production dans le comté de Kent réduirait de 20 p. 100 le déficit actuellement comblé par l'importation et représenterait environ 48 p. 100 des grains de provende importés dans l'est du Nouveau-Brunswick. De plus, cela aiderait la province et les comté de l'est à atteindre un degré réaliste d'autonomie dans ce domaine. Pour le consommateur du Nouveau-Brunswick, cette production se traduirait par une augmentation de la production locale de viande de quelque 5.3 millions de livres de bœuf ou 6.7 millions de livres de porc, ou par une augmentation proportionnelle de la production de bœuf, de porc et de volaille qui pourrait, par exemple, se répartir ainsi: 3.4 millions de livres de bœuf, 2 millions de livres de porc et 5.5 millions de livres de poulet.

Déficits au cours de la période de vente sur le marché local pour les fruits et les légumes frais

Bien que le Nouveau-Brunswick et l'est du Nouveau-Brunswick connaissent des déficits pour certains produits, il serait matériellement difficile, en raison de la nature de ces produits, d'essayer de combler le déficit annuel. Ces difficultés concernent surtout les fruits et les légumes puisque pour eux la saison de production est limitée aux mois d'été et la période d'entreposage varie de quelques jours à dix mois. En conséquence, la province peut, au mieux, avec les systèmes traditionnels de production, espérer combler le déficit uniquement pendant la période de vente de produits frais sur le marché local du Nouveau-Brunswick. La proportion de la consommation annuelle que représente cette période varie de 10 p. 100 pour les tomates à 85 p. 100 pour les navets, et dans le cas des fruits, de 75 p. 100 pour les pommes à 100 p. 100 pour les framboises.

Consommation durant la période de vente de produits frais sur le marché local.

On consomme au Nouveau-Brunswick, pendant cette période, quelque 10 millions de livres de maïs, 5.6 millions de livres de carottes, 3.8 millions de livres de laitue, 3.1 millions de livres d'oignons, 2.2 millions de livres de haricots, 1.5 million de livres de tomates, et possiblement quelque 950,000 livres de pois comme l'indique le tableau de la page 19. Les chiffres qui y figurent pour les haricots, le maïs, les pois et les tomates sont les quantités minimales et maximales possibles.

CONSOMMATION DE FRUITS ET DE LÉGUMES FRAIS PENDANT LA PÉRIODE DE VENTE SUR LE MARCHÉ LOCAL AU NOUVEAU-BRUNSWICK EN 1975

Légumes	Consommation totale (en milliers de livres)	Production totale (en milliers de livres)	Déficit (en milliers de livres)	Acres néces- saires pour combler le déficit
Asperges	122	—	122	45
Haricots	605-2,249	96	509-1,740	212-725
Betteraves	155	372	excédent	—
Brocoli	556	—	556	110
Choux de Bruxelles	110	—	110	12
Choux	5,453	5,523	équilibre	—
Carottes	5,656	2,898	2,758	200
Choux-fleurs	988	873	115	12
Céleri	3,038	—	3,038	79
Maïs	1,995-10,257	1,260	735-8,997	263-3,213
Concombres	515	624	équilibre	—
Laitue	3,811	225	3,586	797
Oignons	3,181	—	3,181	177
Panais	94	630	excédent	—
Pois	8-952	—	8-952	4-476
Pommes de terre	79,988	995,200	excédent	—
Radis	331	—	331	37
Épinards	219	—	219	35
Tomates	810-1,553	774	36,779	4-91
Navets	2,771	4,800	excédent	—
Fruits				
Pommes	11,806	13,440	excédent	—
Bleuets	274	3,836	excédent	—
Framboises	297	38	259	86
Fraises	1,073	1,388	excédent	—

Le chiffre le moins élevé ne se rapporte qu'à la consommation de légumes frais et peut être inférieur à la consommation réelle en raison de la disponibilité limitée, sur le plan local, des produits frais. Comme le consommateur est porté, en pareilles circonstances, à consommer le produit en conserve ou surgelé, cette consommation a été ajoutée à celle des produits frais afin de permettre une évaluation maximale de la consommation du produit frais, s'il était disponible. Bien que les quantités maximales aient été indiquées précédemment pour les haricots, le maïs, les pois et les tomates, la consommation réelle de ces produits, lorsqu'ils sont frais, se situerait probablement quelque part entre les quantités minimales et maximales établies. La

consommation de fruits frais a été établie à environ 11.8 millions de livres pour les pommes, 1 million de livres pour les fraises et 297,000 livres pour les framboises.

Au cours de la période de vente de produits frais sur le marché local, dans l'est du Nouveau-Brunswick, la consommation de certains légumes, comme l'indique le second tableau, était la suivante: le maïs, 4.3 millions de livres; les carottes, 2.4 millions de livres; la laitue, 1.6 millions de livres; les oignons, 1.3 million de livres; les haricots 950,000 livres; les tomates, 656,000 livres et les pois, jusqu'à 402,000 livres. Encore une fois, les chiffres de la consommation réelle de haricots, de maïs, de pois et de tomates frais peuvent être inférieurs aux quantités maximales possibles que l'on vient de donner. Dans la région la consommation de pommes était d'environ 4.9 millions de livres, tandis que la consommation de fraises et de framboises s'élevait à 454,000 et 126,000 livres respectivement. Il s'agit là des quantités de légumes et de fruits frais que la production locale peut chercher à atteindre afin de satisfaire aux besoins de la population pendant la période de vente de produits frais sur le marché local.

CONSOMMATION DE FRUITS ET DE LÉGUMES FRAIS PENDANT LA PÉRIODE DE VENTE SUR LE MARCHÉ LOCAL DANS L'EST DU NOUVEAU-BRUNSWICK EN 1975

Légumes	Consommation totale (en milliers de livres)	Évaluation de la production totale (en milliers de livres)	Déficit (en milliers de livres)	Acres nécessaires pour combler le déficit
Asperges	52	—	52	19
Haricots	*256-951	17	239-934	*100-389
Betteraves	65	93	excédent	—
Brocoli	235	—	235	46
Choux de Bruxelles	46	—	46	5
Choux	2,305	842	1,463	55
Carottes	2,391	731	1,660	120
Choux-fleurs	418	—	418	43
Céleri	1,284	—	1,284	33
Maïs	*843-4,335	165	678-4,170	*242-1,489
Concombres	218	55	163	21
Laitue	1,611	81	1,530	340
Oignons	1,344	144	1,200	67
Panais	40	—	40	4
Pois	*3-402	6	0-396	*0-198
Pommes de terre	33,808	23,000	10,808	587
Radis	140	—	140	15

Légumes	Consommation totale (en milliers de livres)	Évaluation de la production totale (en milliers de livres)	Déficit (en milliers de livres)	Acres nécessaires pour combler le déficit
Épinards	92	—	92	14
Tomates	*342-656	103	239-553	*28-64
Navets	1,172	580	592	59
Fruits				
Pommes	4,990	1,887	3,103	185
Bleuets	—	—	excédent	—
Framboises	126	4	122	40
Fraises	454	321	133	16

Dans le comté de Kent, durant la période de vente de produits frais sur le marché local, la consommation de maïs se situait, selon les évaluations, entre 77,000 et 395,000 livres tandis que celles de haricots et de pois variaient respectivement entre 23,000 et 87,000 livres et 300 à 37,000 livres. On a aussi consommé certaines quantités d'autres légumes importants, à savoir, 218,000 livres de carottes, 147,000 livres de laitue et 122,000 livres d'oignons. En comparaison, le marché important des comtés de l'est et de la province en général offre beaucoup plus de possibilités aux producteurs qui font preuve d'initiative.

Production déficitaire et potentiel

Nouveau-Brunswick

Le tableau précédent indique qu'en 1975, le Nouveau-Brunswick a récolté des haricots, des betteraves, des choux, des carottes, des choux-fleurs, du maïs, des concombres, de la laitue, des panais, des pommes de terre, des tomates et des navets. On sait également que la province a récolté des quantités considérables d'autres légumes tels que le chou de Bruxelles, l'oignon et le pois, mais les chiffres de production ne sont pas disponibles. Il va sans dire que l'exactitude des chiffres de production et de consommation des fruits et des légumes tient une place importante dans le calcul des déficits de la production. Le mode d'acheminement d'un produit vers le marché a aussi son rôle à jouer. Aux termes d'ententes avec les producteurs, les usines de transformation achètent un pourcentage important de la production de fruits et de légumes du Nouveau-Brunswick; ces produits ne sont pas destinés au marché des produits frais et le volume de leur production demeure inconnu. Aussi, afin de ne pas surestimer la position déficitaire sur le marché des fruits et des légumes, nous avons supposé que la production totale enregistrée au Nouveau-Brunswick était destinée au marché des produits frais. Bien que le volume de la production acheminée vers ce marché soit légèrement moindre que celui de la production totale enregistrée, l'hypothèse sur laquelle nous nous sommes fondés tend à réduire le déficit.

La province se retrouve dans une position déficitaire pour la plupart des légumes. On estime le déficit à environ 9 millions de livres pour la maïs, 1.7 million

de livres pour les haricots, 952,000 livres pour les pois et 779,000 livres pour les tomates. Le tableau précédent fait état des déficits du Nouveau-Brunswick pour certains autres légumes, à savoir les carottes, 2.7 millions de livres; la laitue, 3.5 millions de livres; le céleri, 3.0 millions de livres, et les oignons, 3.1 millions de livres. En 1975, la production de choux, de concombres et de pommes semble avoir suffi à la demande des consommateurs de la province. On a estimé à quelque 259,000 livres le déficit en ce qui concerne les framboises.

L'est du Nouveau-Brunswick.

L'est du Nouveau-Brunswick est dans une position déficitaire semblable, en ce qui touche la consommation de plusieurs légumes et de quelques fruits. Comme il était impossible de se procurer les chiffres de la production enregistrée pour les cinq comtés, on a évalué la production totale de cette région à partir du rendement provincial connu pour chaque produit pendant l'année 1975 en calculant, d'après les données du recensement agricole de 1971, la superficie probable cultivée. Les déficits maximums inscrits au tableau de la page 25 en ce qui concerne l'est du Nouveau-Brunswick se lisent comme suit: maïs, 4.1 millions de livres; carottes, 1.6 million de livres; laitue, 1.5 million de livres; oignons, 1.2 million de livres; céleri, 1.2 million de livres; haricots, 934,000 livres; tomates, 553,000 livres, et pois jusqu'à 396,000 livres. Bien que la province parvienne à excéder largement la demande en pommes de terre, un déficit possible de 10.8 millions de livres de pommes de terre pour la région de l'est du Nouveau-Brunswick indique que la production de cette région n'a pas suffi à la demande. Le tableau révèle encore, pour plusieurs autres légumes, des récoltes déficitaires dans la région. Dans certains cas, notamment pour le panais, le navet, le chou et le concombre, la production provinciale totale dépassait ou égalait la demande durant la période de vente des produits frais sur le marché local. Pour ce qui est des fruits, on a relevé des déficits de 3.1 millions de livres pour les pommes, 133,000 livres pour les fraises et 122,000 livres pour les framboises. Même si les récoltes de pommes et de fraises pour la province entière excédaient quelque peu la demande au cours de la période de vente des produits frais sur le marché local, de tels excédents de production pour ces fruits et certains légumes ne corrigent pas nécessairement le déficit régional si on en vend la plus grande partie sur d'autres marchés que celui de l'est du Nouveau-Brunswick.

Superficies de culture possibles

Si l'on traduit ces déficits de production en superficies additionnelles nécessaires, les besoins locaux supplémentaires sur le plan de la production représentent près de 4,000 acres de plus pour la culture de légumes et 86 acres de plus pour celle des fruits dans la province. Le maïs vient en tête au regard des besoins en superficie additionnelle avec un total d'environ 1,738 acres, soit à mi-chemin dans l'échelle des déficits commerciaux; viennent ensuite la laitue avec 797 acres, les haricots avec 468 acres et les pois avec 240 acres, soit la moitié de l'échelle des déficits commerciaux pour cette dernière culture. L'insuffisance notée pour les fruits nécessitait 86 acres supplémentaires pour la culture des framboises. La superficie additionnelle requise pour les cinq comtés de l'est seulement est d'environ 2,680 acres de légumes et 240 acres de fruits. Le maïs est de nouveau en tête avec une superficie additionnelle requise de 865 acres, soit à mi-chemin dans l'échelle des déficits commerciaux, suivi par la laitue avec 340 acres, les haricots avec 244 acres, les carottes avec 120 acres et les pois avec 99 acres. Quelque 185 acres de pommes, 40 acres de framboises et 16 acres de fraises combleraient le déficit en fruits durant la période de vente des

produits frais sur le marché local. Ces statistiques démontrent clairement que la production locale de fruits et de légumes a fort à faire si elle veut satisfaire aux besoins lors de la période de vente des produits frais sur le marché local dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick et dans l'est de cette province.

Possibilités commerciales pour le comté de Kent

Il serait peut-être raisonnable de supposer que l'on peut se fonder sur les données concernant l'utilisation des terres arables en 1951 pour évaluer le rôle que le comté de Kent pourrait jouer en vue de combler le déficit provincial au chapitre des produits alimentaires agricoles. On cultivait alors 62,000 acres de terres comparativement à seulement 18,000 acres en 1971. Une bonne partie des 44,000 acres laissées en jachère se sont naturellement reboisées au cours des 25 dernières années. La transformation de ces terres reboisées en terres arables serait, dans la plupart des cas, beaucoup plus facile et moins onéreuse que le déboisement de nouvelles terres. Ces terres procureraient en outre une superficie additionnelle qui permettrait d'accroître la production fruitière et maraîchère. La capacité de production du sol de même que l'introduction de techniques modernes de production et de gestion doivent être pris en considération lorsqu'on envisage la mise en valeur de nouvelles terres, ce qui semble indiquer qu'il serait possible de redonner un caractère agricole à quelque chose comme 3,000 ou 5,400 acres de terres propices à la culture de fruits et de légumes en vue de satisfaire surtout aux besoins du marché provincial mais aussi à ceux de certains marchés en puissance en dehors de la province. Comme le démontre le tableau suivant, on pourrait répartir cette superficie entre divers produits et consacrer, par exemple, un maximum de 1,500 acres aux pommes de terre, de 695 à 1,217 acres au maïs, de 200 à 300 acres aux carottes, et de 177 à 277 acres aux oignons; on pourrait également cultiver divers autres légumes et fruits. Si l'on envisage une solution un peu moins énergique, il est possible de songer à restaurer de 2,200 à 3,900 acres en terres favorables à la culture des fruits et des légumes en vue d'une production orientée vers le marché de l'est du Nouveau-Brunswick de même que certains autres marchés extérieurs. Dans le cadre de ce processus de mise en valeur, la superficie pourrait être répartie entre les diverses cultures conformément aux lignes décrites dans le deuxième tableau, en fonction des besoins du marché de l'est du Nouveau-Brunswick et des autres marchés. On pourrait ainsi consacrer entre 587 et 1,500 acres aux pommes de terre, de 346 à 605 acres au maïs, entre 120 et 220 acres aux carottes, entre 67 et 167 acres aux oignons, de 59 à 159 acres aux navets et enfin, de 55 à 155 acres aux choux.

PRÉVISIONS DES SUPERFICIES À METTRE EN VALEUR POUR COMBLER LE DÉFICIT DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET EXPORTER VERS D'AUTRES MARCHÉS—LÉGUMES ET FRUITS, COMTÉ DE KENT

	Superficies additionnelles à mettre en valeur (en acres)		% du déficit du Nouveau-Brunswick
Légumes			
Asperges	45	45	100
Haricots	468	468	100
Betteraves	—	—	
Brocoli	110	110	100
Choux de Bruxelles	12	12	100
Choux	—	125**	100+
Carottes	200	300**	100+
Choux-fleurs	12	12	100
Céleri	79	79	100
*Maïs	695	1,217	70
Concombres	—	—	
Laitue	797	797	100
Oignons	177	277**	100
Panais	—	—	
Pois	240	240	100
Pommes de terre	—	1,500**	100+
Radis	37	37	100
Épinards	35	35	100
Navets	—	—	
*Tomates	12	24	50
Fruits			
Fraises	—	—	
Pommes	—	—	
Bleuets	—	—	
Framboises	86	136**	100+

* Peut ne pas convenir à tous les secteurs du comté de Kent.

** En partie aux fins d'exportations vers la Nouvelle-Écosse et le Québec.

On pourrait réserver le reste des terres à la culture de plusieurs autres fruits et légumes.

PRÉVISIONS DES SUPERFICIES À METTRE EN VALEUR POUR COMBLER LE DÉFICIT DE L'EST DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET EXPORTER VERS D'AUTRES MARCHÉS—LÉGUMES ET FRUITS, COMTÉ DE KENT

Légumes	Superficies additionnelles à mettre en valeur (en acres)		% du déficit de l'est du N.-B.
Asperges	19	19	100
Haricots	244	244	100
Betteraves	—	—	
Brocoli	46	46	100
Choux de Bruxelles	5	5	100
Choux	55	155**	100+
Carottes	120	220**	100+
Choux-fleurs	43	43	100
Céleri	33	33	100
*Maïs	346	605	70
Concombres	21	21	100
Laitue	340	340	100
Oignons	67	167**	100+
Panais	4	4	100
Pois	99	99	100
Pommes de terre	587	1,500**	100+
Radis	15	15	100
Épinards	14	14	100
Navets	59	159**	100+
*Tomates	12	23	50
Fruits			
Fraises	16	16	100
Pommes	46	93	50
Bleuets	—	—	
Framboises	40	90**	100+

* Peut ne pas convenir à tous les secteurs du comté de Kent

** En partie aux fins d'exportations vers la Nouvelle-Écosse et le Québec

Les chiffres qui précèdent ne constituent qu'une façon parmi tant d'autres de répartir les terres du comté de Kent. Il est possible de combiner culture et élevage de bien d'autres façons. Il est avant tout important de reconnaître que les possibilités d'accroissement des superficies cultivables sont énormes et que le choix des cultures possibles est très étendu.

Cette restauration d'anciennes terres agricoles du comté de Kent en vue de permettre la culture des fruits et des légumes sur une superficie accrue de 2,200 à 5,400 acres comblerait pratiquement, en ce qui concerne les principaux fruits et légumes, le déficit de production que connaît l'est du Nouveau-Brunswick; si l'on envisage la réalisation des prévisions maximales, c'est alors, à ce chapitre, tout le déficit provincial qui pourrait être comblé, à l'exception toutefois des tomates et du maïs sucré. Nous croyons également que l'on pourrait produire des choux, des carottes, des oignons, des pommes de terre, des navets et des framboises en vue de l'exportation au Québec et en Nouvelle-Écosse. Cette expansion atténuerait la dépendance du Nouveau-Brunswick vis-à-vis d'autres secteurs, pour ce qui est des fruits et des légumes frais, et réduirait en outre les sorties de capitaux hors de la province pour l'achat de produits agricoles. Les exportations proposées amèneraient enfin une source additionnelle de revenus et d'emploi au Nouveau-Brunswick.

Expansion du marché

Provinces maritimes

En 1975, la production locale des provinces de l'Atlantique a suffi aux besoins de la population en ce qui concerne le lait frais, les œufs, les pommes de terre, les fraises et les pommes. Les dépenses totales consacrées à l'alimentation dans ces provinces, qui comptent en tout plus de 2 millions d'habitants, s'élevaient en 1975 à plus de 1.5 milliard de dollars; une grande partie de ce montant a servi à l'achat d'aliments importés. Les déficits suivants pour la viande illustrent bien le volume de ces importations: bœuf, 114 millions de livres; porc, 54 millions de livres; poulet, 22 millions de livres; agneau, 6 millions de livres; dinde, 5 millions de livres. En ce qui concerne le marché des légumes, il est également difficile de parler d'autonomie, comme nous l'indiquent certains des déficits enregistrés en 1975, à savoir: tomates, 137 millions de livres; laitue, 31 millions de livres; maïs, 31 millions de livres et carottes, 12 millions de livres. Les provinces de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve constituent des marchés ouverts aux producteurs des cultures maraîchères déficitaires. La proximité du comté de Kent donne à ce comté un avantage commercial certain par rapport aux importations durant la campagne agricole.

DÉFICITS EN MATIÈRE DE PRODUITS ALIMENTAIRES DES MARCHÉS EXTÉRIEURS QUI POURRAIENT ATTEINDRE LA PRODUCTION DU COMTÉ DE KENT: PROVINCES DE L'ATLANTIQUE, QUÉBEC ET PÉNINSULE DE GASPÉ: 1975

	PROVINCES DE L'ATLANTIQUE	QUÉBEC	PÉNINSULE DE GASPÉ
	(000 lbs)	(000 lbs)	(000 lbs)
Lait frais	Excédent	Excédent	27,181
Œufs ⁽¹⁾	Excédent	62,260	5,394
Bœuf	113,870	440,176	23,672
Porc	54,460	64,039	15,283
Veau	3,201	6,441	—
Agneau	6,231	20,856	—
Poulet	21,510	Excédent	8,482
Dinde	4,908	26,376	2,914
Légumes			
Carottes	11,502	Excédent	—
Maïs	30,697	88,235	6,030
Laitue	31,667	62,333	4,200
Pommes de terre	Excédent	503,969	9,796
Tomates	137,402	242,730	20,688
Fruits			
Pommes	Excédent	677	10,039
Fraises	Excédent	15,603	918

⁽¹⁾ Œufs, en milliers de douzaines: Québec, 41,507; Péninsule de Gaspé, 3,596

La péninsule de Gaspé

En 1975, le marché alimentaire de la péninsule de Gaspé s'élevait à près de 200 millions de dollars. La péninsule satisfait aux besoins de sa population pour très peu de produits. Elle n'exporte que des navets, du veau et de l'agneau. Le déficit en ce qui concerne le lait frais et les œufs s'élève respectivement à 27 millions et 5 millions de livres. Certaines viandes sont également en position déficitaire: le bœuf, environ 24 millions de livres; le porc, 15 millions de livres; le poulet, 8 millions de livres et la dinde, 3 millions de livres. Les principaux déficits sur le marché des légumes sont les suivants: tomates, environ 21 millions de livres; pommes de terre, 10 millions de livres; maïs, 6 millions de livres et laitue, 4 millions de livres. Pour ce qui est des fruits, la péninsule connaît un déficit annuel de quelque 918,000 livres de fraises et 10 millions de livres de pommes. Encore une fois, la proximité du comté de Kent, les affinités culturelles et linguistiques de même que les besoins alimentaires de la région font de la péninsule de Gaspé un marché propice pour les producteurs de produits alimentaires du comté de Kent; il s'agit d'une porte ouverte sur le marché québécois.

Québec

Le Québec a consacré à l'alimentation une somme totale de presque 5 milliards de dollars en 1975. Ces dépenses portaient en bonne partie sur des aliments importés d'autres provinces ou de l'étranger. La province ne suffit aux besoins de la population qu'en ce qui concerne le lait frais, le poulet et les carottes. Elle connaît un déficit en matière de production de bœuf et a dû en importer quelque 440 millions de livres en 1975. On note également des déficits appréciables concernant d'autres viandes, à savoir le porc, 64 millions de livres; la dinde, 26 millions de livres et l'agneau, 21 millions de livres. Son degré d'autonomie varie pour ce qui est des légumes, mais les plus importants déficits sont les suivants: tomates, 242 millions de livres; pommes de terre, 504 millions de livres; maïs, 88 millions de livres; et laitue, 62 millions de livres. La production de fraises est également déficitaire et l'écart à combler se situe à plus de 15 millions de livres. Le Québec est un marché en expansion dont les déficits importants au chapitre des produits alimentaires agricoles offrent de nombreuses possibilités commerciales aux producteurs du Nouveau-Brunswick.

Répercussions économiques du développement agricole du comté de Kent

Il se peut que la récupération des terres qui, en 1951, étaient en culture, accompagnée du développement de l'horticulture et des cultures fourragères, donne lieu à une production de viande évaluée à 9.2 milliards de dollars environ aux prix de détail; cela équivaut à quelque 5,300 têtes de bétail, 21,000 porcs et 1.8 million de poulets. On entrevoit, de plus, une récolte de fruits et de légumes évaluée à environ 10.4 millions de dollars. En se fondant sur les possibilités de production avancées, une production agricole additionnelle évaluée à quelque 12 millions de dollars, sans compter les étapes de transformation et de conditionnement postérieures, serait possible dans le comté de Kent.

Les répercussions économiques de cet accroissement de la production toucheraient autant le comté de Kent que l'ensemble de la province. En engendrant près de 22 millions de dollars de revenus dans le comté de Kent, cette production porterait la valeur des ventes à plus de 47 millions de dollars pour toute la province. On s'attend d'abord à ce que le comté de Kent conserve la majeure partie des 22 millions de dollars, tandis que les 25 millions de dollars additionnels iraient aux autres régions. Le fait que la plupart des produits seraient vendus à l'extérieur du comté de Kent, que plusieurs des apports agricoles seraient achetés à l'extérieur du comté de Kent et que ce dernier ne possède aucun abattoir explique cette situation. Si l'un de ces facteurs était modifié, il y aurait ajustement proportionnel du montant appelé à demeurer dans le comté de Kent.

En supposant que l'on tirerait pleinement profit du potentiel agricole que laisse entrevoir le présent rapport, le développement du comté de Kent amènerait la création de 1,015 emplois dans ce seul comté et d'un total de 2,680 emplois dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick, avec un salaire annuel moyen de \$10,000 comme l'indique le tableau précédent. Par le biais des divers taxes et impôts auxquels seraient sujets les salaires de ces personnes, une somme d'environ 4.8 millions de dollars serait récupérée par les gouvernements provincial et fédéral et par l'administration locale.

Quelque 2.7 millions de dollars reviendraient au gouvernement fédéral, tandis que le gouvernement provincial et l'administration locale recevraient respectivement 1.6 million et un demi-million de dollars.

RÉPERCUSSIONS, PAR SECTEUR, SUR LES SALAIRES ET IMPÔTS PAYÉS

	Activité économique engendrée (millions de dollars)	Prévisions du nombre d'emplois créés avec un traitement annuel moyen de \$10,000		Prévisions des impôts et taxes	
		local ²	fédéral ¹	provincial ¹	
A la ferme					
Bovins	5.093	153	30,600	153,000	91,800
Porcs	3.811	133	26,600	133,000	79,800
Fruits et légumes	7.874	464	92,962	464,000	278,886
Au détail					
Bœuf	7.850	314	62,800	314,000	188,400
Porc	5.469	246	49,200	246,000	147,600
Poulet	12.753	829	165,800	829,000	497,400
Fruits et légumes	21.887	1,291	257,400	1,291,000	772,190
TOTAL		2,680	535,200	2,680,000	1,605,590

Total des impôts et taxes payés 4,820,790

¹—Basé sur l'impôt sur le revenu de 1975 pour un revenu brut de \$10,000 et un revenu net imposable, après déductions, de \$6,000. L'impôt provincial comprend également une estimation de la taxe de vente.

²—Les taxes locales comprennent principalement l'impôt foncier.

Conclusions

Bien des possibilités économiques d'ordre agricole existent dans le comté de Kent et dans l'est du Nouveau-Brunswick. En 1975, on a évalué à près de 500 millions de dollars le marché des produits alimentaires de cette province. Les produits importés représentent une partie importante de l'approvisionnement. D'excellentes possibilités existent sur le plan de la production de légumes et de fruits. Les marchés du Nouveau-Brunswick, des provinces de l'Atlantique, du Québec et de la Gaspésie constituent des débouchés facilement accessibles. Le comté de Kent doit accroître sa production de grains de provende s'il veut réduire le déficit considérable qu'on y constate à l'égard de la viande. Il a cependant d'excellentes chances de tirer grandement avantage de ces possibilités.

Il est certain que de nombreux facteurs extérieurs viendront déterminer dans quelle mesure le comté de Kent pourra atteindre ces objectifs de commercialisation et en profiter. L'élément extérieur qui, certes, pèse le plus lourd à l'heure actuelle est le programme législatif national sur les produits agricoles dont nous parlerons plus loin.

Si le comté de Kent parvient à exploiter pleinement ces possibilités, on peut prévoir la création d'environ 1,015 emplois dans le comté et d'un total de 2,680 emplois dans la province. Enfin, sur les salaires versés à ces nouveaux employés, les divers paliers de gouvernements prélèveraient quelque 5 millions de dollars. Tous, tant le gouvernement que la population, bénéficieraient donc du développement agricole du comté de Kent.

Chapitre IV

POINTS DE VUE DES PARTIES EN CAUSE

Au cours des trois dernières années, le Comité a entendu bon nombre de témoignages, tant à Ottawa qu'à Moncton. Les résidents du comté de Kent et les institutions établies pour servir les intérêts de la population locale se sont prononcés sur le problème, en ont considéré les solutions et ont envisagé les diverses possibilités. Le présent chapitre fait état des opinions, des sentiments et des espoirs des résidents du comté du Kent quant à l'avenir de ce dernier. Il nous livre également l'opinion des représentants des services chargés d'aider les résidents du comté de Kent à concrétiser ces solutions et ces possibilités.

...POINT DE VUE DES RÉSIDENTS DU COMTÉ

Le problème

Selon les résidents du comté, les gens les mieux avertis en l'occurrence, on peut regrouper les problèmes du comté en trois catégories soit: l'aspect humain, le gouvernement et les ressources.

«Ce qui déplaît peut-être le plus aux résidents du comté, c'est qu'on semble croire dans certains milieux qu'il vaudrait mieux abandonner l'agriculture dans notre région et concentrer la production dans les régions qui jouissent des «avantages comparatifs». C'est ainsi que s'exprimait M. Dernier, qui ajoutait: «Du point de vue humain, nous croyons que ce n'est pas justifié». Bien des résidents du comté considèrent que personne ne s'inquiète de leur sort et ils «s'impatientent quelque peu de voir les économistes et d'autres experts se préoccuper essentiellement d'avantages comparatifs et de gestion des ressources. Ces experts tendent à négliger totalement l'aspect humain et pourtant nous savons tous qu'il est impossible de ramener les problèmes du Canada à une simple question de dollars, de cents et de modèles économiques en faisant fi du reste.» (M. Dernier)

Toutefois, selon M^{me} Sullivan, «La majorité des résidents du comté de Kent acceptent à contrecœur les idées innovatrices et nous n'ignorons pas que la vitalité d'une région est souvent une question d'initiative. Il est cependant difficile de développer l'esprit d'initiative dans une région qui nage depuis longtemps dans le marasme.» C'est pourquoi, d'après M^{lle} Léger, on dénote «beaucoup d'attitudes négatives vis-à-vis l'agriculture surtout chez les étudiants.» Ce négativisme résulte dans une large mesure du fait que «ayant subi des centaines de groupes d'étude et

n'ayant jamais vu quelque chose de plus concret en ressortir que la nomination d'un autre groupe d'étude, nous ne pouvons que douter de la sincérité d'un tel groupe.» (M. Zoël Arsenault)

Mais, de dire M^{lle} Léger, «nombreux sont ceux qui blâment le manque d'information et tout spécialement la pénurie de cours dispensés en français. Voilà pourquoi les écoles, les institutions et les universités devraient offrir des cours appropriés aux intéressés». De plus, comme le reconnaît M. Babineau, «il est plutôt difficile pour des agriculteurs sans instruction comme moi d'arriver à comprendre l'ensemble du problème.»

C'est le gouvernement que l'on considère comme le chef de file en ce qui a trait au développement du comté de Kent. Toutefois, comme l'explique M^{lle} Léger, bien des résidents, s'inquiètent de l'indifférence apparente du gouvernement «envers ce secteur primaire indispensable à l'homme. Comment assurer la prospérité des secteurs secondaire et tertiaire sans un secteur primaire vigoureux?» Ce sentiment profondément enraciné semble découler de la conviction que les politiques agricoles sont «fabriquées, non pas par des fermiers pour des fermiers, mais plutôt par des fonctionnaires pas du tout en contact avec la classe rurale et agricole» qui préfèrent «demeurer dans leur bureau au lieu de sortir rencontrer les fermiers et comprendre réellement les vrais problèmes de ces derniers.» (M. Zoël Arsenault)

Le gouvernement fédéral autant que le gouvernement provincial manque de crédibilité aux yeux de la population. Comme l'explique M. Zoël Arsenault, nombreux sont les résidents qui croient que «le ministère de l'Agriculture fédéral prépare des politiques à l'échelle nationale sans se soucier des particularités régionales, et, très souvent, ces politiques n'apportent pas d'aide aux régions telles que le comté de Kent. Le ministère de l'Agriculture provincial refuse d'adopter l'approche du développement communautaire, et ainsi continue à élaborer des politiques qui sont complètement à côté du problème. Leur politique de centraliser les agronomes et les vétérinaires dans les centres urbains en est une preuve flagrante, et les fermiers en souffrent considérablement.»

Selon M. Finnigan, on a aussi l'impression que «le ministère de l'Agriculture n'est qu'une marionnette dont les hommes politiques et les grandes sociétés commerciales s'amuse à tirer les ficelles. Le plus regrettable de la situation est «la neutralité et l'inertie dont le ministère de l'Agriculture fait preuve» (M. Finnigan) et que les gens du comté de Kent interprètent comme un effort du gouvernement «pour faire disparaître totalement l'agriculture chez nous.» (M. Zoël Arsenault) «L'attitude d'un fonctionnaire de la Société du crédit agricole qui disait, en refusant un prêt à un fermier du comté, 'Le comté de Kent n'est pas rentable, il n'y a aucun avenir dans ce comté',» (M. Zoël Arsenault) démontre bien que les actes des organismes gouvernementaux viennent étayer cette interprétation. C'est cette attitude manifeste chez les fonctionnaires qui a amené la population du comté à croire «que les gouvernements n'ont jamais été sérieux lorsqu'ils parlaient de développer les parties rurales du Nouveau-Brunswick. Nous pensons que les gouvernements sont plus intéressés à voir les gens du comté de Kent s'en aller travailler dans des usines, ou comme concierges à Moncton, ou à Saint-Jean, qu'à leur aider réellement à développer leur communauté.» (M. Zoël Arsenault) «Les jeunes ne sont pas encouragés par les gouvernements à s'établir sur une ferme.» (M. Zoël Arsenault)

On sent bien le peu de crédibilité qu'accordent aux gouvernements ces résidents du Kent qui, avec une ironie bien évidente, les félicitent «pour tous les nouveaux programmes qui se sont développés durant ces dernières années. Mais, malheureusement, le gouvernement semble vouloir garder l'information comme documents secrets. Presque personne n'est au courant de vos efforts. L'information sur l'agriculture à l'école est aussi rare que l'argent. Les services disponibles des gouvernements, les informations sur les possibilités de marchés . . . c'est quoi ça?» (M^{lle} Léger)

Les opinions que nous livre M. Philippe Bourgeois résument de la façon la plus éloquente ce sentiment de frustration qu'éprouvent les habitants du comté devant la situation dans laquelle ils se trouvent et l'inaptitude des gouvernements à leur venir en aide: «Nous avons la pauvreté, du chômage, des assistés sociaux, un niveau d'éducation plus bas qu'ailleurs, un problème de langue, des municipalités pauvres, et une agriculture chancelante, et le reste, et le reste. On a dépensé des milliers de dollars pour nous dire cela, et on offre comme remèdes des centres culturels, des bureaux d'information et quelques centres d'artisanat. Le vrai problème, c'est-à-dire le développement de nos ressources n'a pas été touché.»

C'est précisément au problème de la mise en valeur des ressources que s'intéressent surtout les gens du comté: «Dans beaucoup de fermes du comté, il faudrait accroître la superficie cultivée, améliorer le système de drainage, augmenter la fertilité des sols et en réduire la teneur en acidité. Si l'on veut que l'agriculture soit rentable dans le futur, il faudra d'abord résoudre ces problèmes et la génération actuelle ne peut assumer seule le coût de la mise en œuvre de ces solutions». (M^{me} Sullivan) Le gouvernement doit fournir de l'aide au moyen de ses programmes d'amélioration des terres. «Le ministère de l'Agriculture devrait élaborer ses programmes de vulgarisation de façon à favoriser l'exploitation d'unités agricoles viables. En outre, il devrait promouvoir les programmes d'aide destinés à faciliter l'établissement de jeunes agriculteurs qui possèdent les aptitudes requises.» (M^{me} Sullivan)

Cependant le problème principal porte toujours sur l'attitude et la crédibilité. Toujours selon M^{me} Sullivan, «Les habitants du comté de Kent partagent l'opinion que ce comté a déjà fait l'objet du plus grand nombre de travaux de recherche jamais menés au Canada. Nous disposons des connaissances nécessaires pour agir immédiatement; il est inutile de procéder à de nouvelles enquêtes ou à des études de faisabilité supplémentaires.»

Les possibilités

Bien que l'on soit porté à croire que les résidents du comté de Kent aient longuement insisté sur les problèmes de leur région, il faut souligner qu'ils n'en ont pas moins envisagé plusieurs des possibilités qu'ils entrevoient aujourd'hui.

Un courant d'optimisme semble animer les résidents du comté de Kent lorsqu'on parle de l'avenir de leurs terres. Selon M. Leblanc, ils sentent «que leurs fermes peuvent devenir plus rentables que jamais». Et, d'ajouter M. Bourgeois, «en générale, on peut dire que nos sols et notre climat sont favorables à la grande culture, à l'élevage et à la production de fourrages». En ce qui concerne notre région, disons que tous les sols ne conviennent pas à la culture des légumes, mais nous avons beaucoup de sols sur lesquels on peut cultiver sur une base commerciale les légumes

suivants: le chou, la carotte, le blé d'Inde sur épis, la laitue, le navet, le brocoli, le chou de Bruxelles, et le reste... La Coopérative des producteurs de légumes de Saint-Charles fait aussi face à un problème de développement et d'agrandissement. Vingt-cinq acres de carottes, ce n'est pas suffisant. Il leur faudrait en récolter cent acres pour être assurés d'avoir une entreprise viable. Les possibilités sont là; il n'y a pas de doute.»

En ce qui a trait à l'élevage, les espoirs de la population sont également très bons au regard des possibilités existantes. Tout indique que «l'élevage des porcs pourrait avoir du succès dans le comté. Le prix de nos porcs est, la plupart du temps, le plus élevé au Canada». (M^{me} Sullivan) «De plus, ajoute-t-elle, l'élevage des poulets de grill pourrait prendre de l'ampleur à mesure que croît le marché et l'élevage des bovins de boucherie est également voué à un avenir très prometteur. Les valeurs foncières sont relativement peu élevées et le marché est bon.»

«On assiste même à l'adoption de solutions assez nouvelles comme l'élevage de lapins pour l'alimentation. La *New Foods Products Company, Ltd.* a été mise sur pied dans ce but et les éleveurs de lapins en sont les actionnaires». (M. Leblanc)

Comme l'industrie de l'élevage est liée à la production de provendes et de fourrages, l'expérience d'un résident démontre que l'élevage est rentable puisque: «Nous avons entrepris la culture du maïs d'ensilage, et j'en cultive personnellement environ 75 acres par année. La récolte est très abondante, du moins chez moi.» (M. Walsh) On met aussi l'accent sur la culture d'autres fourrages puisque «nous pouvons faire pousser du foin dans le comté de Kent; nous pouvons en fait cultiver toutes les sortes de fourrage.» (M. Little)

Le fait qu'on exploite pas toutes les possibilités ressort une fois de plus lorsqu'on entend de semblables propos: «Qui prendra l'initiative d'organiser des vergers? Pourquoi le tabac ne se développe-t-il pas plus? Il y a des gens intéressés, mais c'est toujours l'argent qui fait défaut.» (M. Bourgeois)

Les solutions

La seule façon d'exploiter ces possibilités et de surmonter les problèmes consiste à trouver des solutions réalistes qui, en plus d'être pratiques sont acceptables pour tous les intéressés. Les résidents du comté de Kent ont fait part des solutions qu'ils avaient à proposer.

Selon eux, «l'agriculture, la pêche, la forêt et le tourisme sont les industries qui devraient être étudiées pour en découvrir le potentiel de développement et la meilleure organisation de la mise en marché de leurs produits.» (M. Bourgeois) De plus, «on devrait mettre sur pied des entreprises agricoles qui s'adapteraient facilement à des systèmes de commercialisation efficaces. La connaissance de la commercialisation, en plus d'être étendue, doit porter surtout sur la vente des produits à l'extérieur du marché de Kent.» (M^{me} Sullivan)

Pour tirer profit des possibilités agricoles du comté de Kent, «les ministères de l'Agriculture devraient étudier le marché régional et en communiquer les résultats non seulement aux agriculteurs mais à toute la population.» (M. Leblanc)

Selon M^{me} Sullivan, pour tirer parti de certaines possibilités, «les gens doivent avoir le courage de trouver les capitaux nécessaires pour mettre sur pied une entreprise rentable et de parfaire leur éducation afin de saisir et appliquer rapidement les nouvelles méthodes. Il faut aimer la terre et accepter de trimer dur. L'exploitation agricole est une entreprise privée; il y en a peu qui réussissent sans labour.»

Mais «ce dont les fermiers ont besoin ce sont des ressources humaines, techniques et financières qui les aideront et qui, à travers un processus de consultation et d'animation, parviendront à remettre sur pied l'agriculture et les petites fermes dans le comté de Kent.» (M. Zoël Arsenault)

Pour offrir ces services, il faudra que «les ministères provincial et fédéral de l'Agriculture prennent une optique de participation, de consultation et de développement communautaire. Que les fonctionnaires sortent de leurs bureaux et, par la consultation et à l'animation, viennent élaborer avec la population des politiques qui aideront les gens du comté de Kent, y compris les cultivateurs, à sortir de leur pétrin.» (M. Z. Arsenault) «Il faudrait offrir des services de vulgarisation agricole plus spécialisés pour vraiment aider les fermiers à résoudre leurs problèmes techniques.» (M. Dernier) Pour mieux diffuser ces renseignements, «le gouvernement devrait établir une station agronomique dans le comté de Kent.» (M. Leblanc)

Pour former une nouvelle génération d'agriculteurs dans le comté de Kent, il faudrait que «les ministères de l'Agriculture encouragent plus les jeunes à s'installer dans les fermes, par l'entremise de prêts, en les aidant à louer des terres, ou autrement, et encouragent nos écoles polyvalentes à inclure des cours sur les «fondamentaux» de l'agriculture afin de permettre aux jeunes de s'y intéresser davantage.» (M. Zoël Arsenault)

Il faudrait envisager le regroupement des anciens et des nouveaux agriculteurs par «la création de coopératives de production et de commercialisation et promouvoir le développement d'industries agricoles secondaires,» (M. Leblanc) ce qui comprendrait, pour les fruits et les légumes, «l'établissement, sous le contrôle des producteurs, d'un organisme chargé de rassembler, conditionner et commercialiser ces produits.» (M. Dernier)

De façon plus générale, les résidents du comté de Kent estiment qu'il faudrait modifier la politique canadienne des transports. En ce qui a trait à l'agriculture, «nous soutenons une politique nationale des transports qui garantirait a) que les industries de notre région pourront obtenir leurs produits bruts ou semi-ouvrés et acheminer leurs produits vers les marchés sans absorber des frais de transport supérieurs à ceux dont sont grevés leurs concurrentes d'autres régions du Canada, et b) que le mandat de la Commission canadienne des transports sera modifié ou qu'un organisme distinct de réglementation, investi du pouvoir d'établir les tarifs, les indemnités de surestaries et les services et chargé d'entendre les appels des expéditeurs et des destinataires qui désirent protester contre un traitement injuste, soit créé. La Loi actuelle sur les transports ne prévoit pas un tel recours.» (M. Dernier)

Plus précisément, «pour remédier à la situation des provendes, nous recommandons l'adoption d'une politique des grains de provende qui a) donnera au programme de péréquation des frais de transport des grains de provende pour la région de

l'Atlantique un caractère réglementaire, b) étendra le programme de péréquation des frais de transport des grains de provende aux céréales de toute provenance et assurera la péréquation des frais de transport de ces céréales pour les diverses régions des provinces Atlantiques de telle façon que les frais de transport correspondent à ceux des ports de Montréal et de Québec pour les grains de l'Ouest du Canada, c) lèvera les restrictions d'importation sur tous les grains de provende, et d) étendra le programme de péréquation aux protéines végétales et aux phosphates destinées à la préparation d'aliments pour bétail.» (M^{me} Sullivan)

Ces solutions étant données, nous pouvons honnêtement dire, «pour reprendre les célèbres paroles prononcées par Churchill en temps de guerre: Qu'on nous donne les outils, nous ferons le reste.» (M. Leblanc)

Nous avons, dans le chapitre qui précède, exposé les problèmes, les possibilités et les solutions tels que les voient les résidents du comté de Kent. Il importe peu que les opinions exprimées soient entièrement impartiales ou justes. L'important c'est que ces personnes constituent la ressource la plus importante du comté de Kent. Il faut absolument tenir compte de leurs sentiments car sans leur appui et leur confiance rien n'est possible. Ce sont les gens du comté, ce sont leurs terres, il est grand temps qu'on leur tende l'oreille.

...ET MAINTENANT LE POINT DE VUE DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Après avoir écouté les résidents du comté de Kent, le Comité sénatorial a cru qu'il serait sage d'écouter ce qu'avaient à dire les autorités du comté; il ne faut pas oublier qu'en bien des cas, ces mêmes autorités ont le pouvoir de créer ou d'aplanir des difficultés. Les gens du comté de Kent ont parlé, au tour maintenant des représentants des services administratifs.

Le problème

Les problèmes du comté de Kent sont nombreux et complexes mais «on trouve dans chaque région du Canada des zones agricoles où la situation est difficile. En général, ces zones sont caractérisées par un climat quelconque et de petites terres à cultures restreintes. Elles sont en général isolées, loin des services agricoles, des installations de traitement et des marchés. Les agriculteurs de ces régions n'ont pas su s'adapter aux nouvelles méthodes d'exploitation et ne peuvent, par conséquent, concurrencer avec leurs homologues d'autres régions du Canada. Malgré le potentiel agricole évident de la région, les agriculteurs du comté de Kent n'ont pas su tirer des revenus satisfaisants de leurs terres. Parmi les nombreux facteurs qui entrent ici en jeu, mentionnons la taille des exploitations, l'instabilité et l'insuffisance du rendement, et la présence d'autres possibilités. En d'autres mots, il n'y a pas suffisamment de producteurs intéressés, motivés ou bien formés qui pourraient tirer profit des possibilités qui existent.» (M. Whelan) En ce qui concerne tout particulièrement le comté de Kent, «beaucoup de petits exploitants manquent d'initiative et n'ont pas la

compétence nécessaire sur le plan de la gestion pour se lancer dans de telles entreprises. La proximité de la ville de Moncton a fait que beaucoup de jeunes ont préféré y chercher un emploi, tandis que d'autres ont émigré aux Etats-Unis.» (M. Schousboe)

Toutefois, il est évident, toujours selon M. Schousboe, «que la terre n'a pas été la cause principale de la stagnation de l'agriculture dans le comté.» «Nous ne devrions pas présumer que le problème se situe au niveau des sols, du climat ou de la population. Nous devrions nous rendre compte que la situation a pu tout aussi bien naître de circonstances, dont l'homme est l'auteur ou la victime, qui ont nui aux possibilités agricoles et économiques de la région en comparaison avec d'autres régions du Canada.» (M. Gallagher)

Certaines personnes estiment tout simplement que «les problèmes ont commencé avec la mécanisation» (M. West) parce que «les petits propriétaires étaient incapables de se procurer des machines coûteuses et beaucoup de jeunes hésitaient à affronter le dur labeur et les longues heures qu'exigent l'agriculture non mécanisée. Le coût élevé des moulées, des fertilisants, de la main-d'œuvre et des machines comparé aux prix médiocres des produits de la ferme ont contraint les agriculteurs à abandonner. Comme les marchés locaux sont approvisionnés de l'extérieur, beaucoup de producteurs locaux ne font plus que de l'agriculture de subsistance.» (M. Shorten)

Mais d'autres sont beaucoup plus positifs et soulignent qu'il faut prendre des moyens «pour encourager les producteurs à exploiter et à gérer des fermes rentables en faisant appel à la technologie moderne et leur donner la compétence nécessaire à cette fin... Peu importe la superficie dont ils disposent, si les agriculteurs ne peuvent gérer leur entreprise ou ne possèdent aucune notion de gestion, aucun progrès durable n'est possible dans l'établissement d'une agriculture viable.» (M. E. Arsenault)

A cet égard, «le faible niveau d'éducation est un des principaux problèmes auxquels doit faire face l'agriculture moderne, surtout dans le cas des cultivateurs à faibles revenus.» (M. E. Arsenault) Cette situation découle sans doute du fait «que dans la région de l'Atlantique, il n'existe aucune école ou institution où les agriculteurs francophones, leurs fils et les autres personnes qui s'intéressent à l'exploitation agricole, peuvent suivre des cours de formation ou faire des stages dans leur langue maternelle. Même dans des écoles secondaires, lorsqu'on a demandé aux dirigeants, en 1948, quels cours d'agriculture étaient offerts, ils ont répondu: 'Désolé, nous n'en donnons aucun', et je ne pense pas que la situation se soit améliorée depuis.» (M. E. Arsenault)

De façon générale, on estime que la plupart des propriétaires de petites fermes peu rentables de la province croient que les ministères fédéral et provincial de l'Agriculture ne s'intéressent aucunement à leur sort.» (Sénateur Michaud citant Leblanc et le groupe d'étude Nutter) En réalité, «il ne faut pas penser que nous (les résidents) estimons que les administrateurs ont décidé délibérément de nous maintenir dans cette situation déplorable. Ce n'est pas qu'ils ne connaissent pas notre situation, mais plutôt qu'ils semblent indifférents. De façon générale, on croit que les politiques sont conçues de façon non seulement à décourager les jeunes, mais aussi à pousser une partie importante de la population adulte vers les villes. La population

estime que peu importe le temps ou les efforts que les habitants du comté ont investis dans des réunions publiques ou dans l'analyse de leurs problèmes, le gouvernement ne les a pas réellement écoutés par le passé et ne semble guère disposé à le faire à l'avenir.» (Sénateur Michaud)

Le sénateur Michaud croit que le plus grand problème, c'est peut-être «qu'en ce qui concerne tous les programmes formulés et annoncés à divers paliers de gouvernement, tant au provincial qu'au fédéral, on ne fournit pas suffisamment d'explications aux gens eux-mêmes. Il n'y a aucun doute que certains de ces programmes seraient très avantageux et même excellents pour ces régions, mais on ne les explique tout simplement pas suffisamment.»

«J'ai cru comprendre, selon certains commentaires, qu'une des causes des problèmes de la région serait l'insuffisance de services offerts en langue française aux résidents du comté de Kent.» (Sénateur Argue) Selon M. Graham, «cette situation découle peut-être de la grande pénurie d'agronomes bilingues dans la province à l'heure actuelle.»

Mais il semble que la cause principale ait des racines plus profondes, car comme le dit Sénateur Lafond, «nous avons parfois senti qu'il y avait un problème de communications». A l'heure actuelle, pour informer l'agriculteur des possibilités qui s'offrent à lui, «nous n'avons, ni dans Kent ni dans d'autres comtés de cette province, aucun programme de communication». (M. Weaver)

Mais la question se pose toujours: «Pourquoi a-t-on cessé d'exploiter ces fermes et les a-t-on vendues? D'après nous, c'est tout simplement que les gouvernements ne se sont pas occupés des petits fermiers du comté de Kent.» (M. Oxley)

Les possibilités

Le comté de Kent offre des possibilités. «On peut escompter de bons résultats si l'on a recours aux fertilisants et au chaulage; si elles sont bien gérées, les terres actuellement exploitées peuvent se montrer productives. La durée de la saison de croissance permet de s'adonner à une variété intéressante de cultures. Jusqu'à maintenant, l'expérience a démontré que la région est bien adaptée ou naturellement propice à la production de la viande, du lait, des pommes de terre, de certains légumes et petits fruits. Il y a, dans la région, de bons débouchés pour ces produits.» (M. Whelan)

Les propos de M. Weaver viennent étayer l'opinion de M. Whelan: «Il y a suffisamment de sols bien adaptés dans le comté de Kent pour augmenter la production agricole. Avec des périodes sans gel de sept à dix jours plus longues que celles de la région de Fredericton, le Kent se compare favorablement à la vallée d'Annapolis.»

«Dans le comté de Kent, il y a, à l'heure actuelle, 86,000 acres de terre en culture et, selon les renseignements qui m'ont été fournis, les possibilités de production sont énormes.» (M. Whelan). De plus, le comté de Kent est situé «près de Moncton dont la population, en pleine expansion, dépasse déjà 100,000 habitants; la culture maraîchère peut donc trouver des débouchés dans la région immédiate. Mais

ce marché pourrait s'étendre à l'ensemble de la province. On procède actuellement à l'aménagement d'un parc d'une superficie de 100 acres, le parc national de Kouchibouguac, dans les limites mêmes du comté de Kent. Ce parc attirera un grand nombre de touristes et de campeurs dans la région; et chaque famille désirera acheter des produits frais. De même, comme la route 11 est une route touristique populaire dont la réputation n'est plus à faire, je ne vois pas pourquoi on ne songerait pas à aménager des kiosques de vente de produits frais le long de cette route.» (M. Weaver).

Les perspectives qu'offre le comté de Kent appellent naturellement un changement d'attitude. «On croyait jadis que les fermes familiales devaient avoir une superficie de 50 ou 100 acres. Ce n'est certainement plus le cas pour certains types d'exploitations agricoles.» (M. Whelan).

«Le programme agricole du comté de Kent pourrait être diversifié et je ne tenterai pas de cacher mon enthousiasme en ce qui concerne les possibilités qui existent. La production locale de grains de provende est grandement déficitaire et ne peut soutenir notre industrie de l'élevage. Les conditions sont cependant très bonnes dans la région pour la production de céréales fourragères à haute teneur énergétique comme l'orge et le blé. En fait, notre spécialiste des cultures à Fredericton, M. E. A. Grant, m'informe que le comté de Kent a toujours produit la meilleure orge de la province. De nouvelles possibilités pointent à l'horizon en ce qui concerne la production d'aliments pour bétail; il s'agit des produits à forte teneur en protéines comme les fêverolles et les pois. Compte tenu du type de sol, de la topographie et du climat, je dirais une fois de plus que le comté de Kent est favorisé. L'élevage, sauf pour les porcs et la volaille, a toujours monopolisé de grandes superficies. Il serait possible d'établir une industrie bien intégrée qui combinerait cultures et élevage dans le comté de Kent.

«Les cultures de grande valeur commerciale offrent des options attrayantes. Elles requièrent des superficies moindres que les cultures fourragères. Il faut au contraire concentrer les apports sur de plus petites superficies et choisir obligatoirement les terres de sable argileux bien drainées dont on peut tirer des rendements élevés si elles sont bien fertilisées et irriguées. L'hiver assez doux favorise les cultures vivaces de petits fruits et l'arboriculture.

«En un mot, il serait parfaitement justifiable de doubler la superficie réservée à la pomoculture dans la province et la *N.B. Fruit Growers Association* met présentement au point un programme énergique d'exploitation afin d'atteindre ce but d'ici à 1983. La production des fraises et des bleuets est loin de répondre à la demande; une fois de plus, cette lacune pourrait être comblée, car le sol du comté de Kent est propice à de telles cultures et la main-d'œuvre abonde.

«Des spécialistes provinciaux ont terminé des études sur la culture des légumes de serre et encouragent fortement l'élargissement et l'établissement d'entreprises. Les terres de sable argileux bien drainées du comté de Kent constituent une base intéressante; de plus, le climat relativement doux le long du détroit de Northumberland laisse supposer que les frais de chauffage y seraient beaucoup plus bas que dans la vallée du fleuve Saint-Jean, par exemple.

«Il existe donc des possibilités bien concrètes.» (M. Weaver).

Pour réitérer ces commentaires, on dit que «beaucoup de choses manquent: les œufs, les pommes, les céréales, les fourrages, la viande, en fait tout sauf la pomme de terre. On commence à s'intéresser à l'élevage de bovins de boucherie. C'est une des meilleures régions pour les cultures fourragères, les cultures de serre, et pour une variété de produits de base. On y cultive le maïs et un peu d'avoine.» (M. MacEachen).

«Nous sommes plus précisément, de mentionner M. Whelan, très optimistes quant aux perspectives de l'élevage dans la région.» «En effet, en nous fondant sur l'étude de nos politiques à laquelle nous avons procédé il y a trois ans, nous avons conclu, après consultation avec un grand nombre de gens, qu'un des domaines où de véritables possibilités existent au Nouveau-Brunswick est bel et bien celui de l'élevage de bovins de boucherie et d'autres types de bestiaux.» (M. Love). Les «marchés de la viande sont ouverts aux producteurs du comté de Kent pour le bœuf, l'agneau, le porc et la volaille; il en sera de même pour le lapin lorsque la *New Food Products Ltd.* de Richibouctou aura aménagé, près de Rexton, son abattoir et son usine de conditionnement». (M. Annis). Qui plus est, «le comté de Kent est situé tout près des deux centres de commercialisation les plus importants, du moins en ce qui nous concerne, les deux usines de conditionnement de Moncton et de Sussex.» (M. Lotherington).

Malgré «le manque d'initiative, les possibilités existent. Pour donner des cas concrets, un grand nombre de régions, surtout le long de la côte, se prêtent très bien à la culture du tabac et des légumes. Quelques agriculteurs ont su en tirer parti et sont devenus des producteurs de tabac prospères. Et dans la région de Richibouctou, des études ont indiqué que la production de légumes dans les tourbières, soit sur plus de 4,000 acres, offre un potentiel considérable». (M. Gilbert).

Une étude du marché «nous a permis de constater qu'on pourrait écouler sur le marché de Moncton 200 tonnes d'oignons» (M. Shorten) et qu'il existe des débouchés pour le porc et les fèves. Le comté de Kent serait «particulièrement propice à la culture des fèves qui préfèrent un sol de sable argileux bien drainé». (M. Weaver)

«Il existe un énorme marché pour le miel. Un vieillard de la région de Rimouski tire \$7,000 par année de l'apiculture. Il vend le miel le long de la route. Le marché, qui évolue constamment, est également bon pour d'autres produits comme le sarrasin. Les résidents du comté de Kent n'ont jamais été en mesure de connaître ces possibilités.

«Ceux d'entre nous qui ont un faible pour l'opinion populaire disent que le marché des aliments naturels n'est qu'une mode passagère. Peu m'importe qu'il s'agisse ou non d'une vogue éphémère: c'est un marché rentable et certaines personnes sont prêtes à payer plus cher pour le miel de Gaspé, qui est très bon. Il y a une grave pénurie de miel dans le monde.» (M. MacEachern)

Mais les cadres des services administratifs n'entrevoient pas tous un avenir brillant pour le comté de Kent. Certains soutiennent fermement qu'au fond «il

n'existe que deux cultures naturelles dans ce comté, le bois et le foin. En y regardant de plus près, vous vous rendez compte qu'il n'y a des débouchés que pour un seul produit: les génisses de remplacement des troupeaux laitiers, non seulement dans notre bassin laitier mais dans les États de la Nouvelle-Angleterre.» (M. West)

On s'est opposé avec véhémence à cette attitude. «Je n'arrive pas à comprendre l'intérêt qu'il y aurait à spécialiser un comté dans la reproduction de vaches laitières et un autre dans la production laitière, tout comme il est un peu ridicule de produire des vaches, des veaux, des produits laitiers et le bœuf dans une région et le lait liquide dans une autre. La vache laitière est la source même du bœuf produit dans l'est du Canada, et l'a toujours été». (M. MacEachern)

«Après avoir discuté avec des grossistes et des acheteurs de grandes chaînes d'alimentation, qui se sont dits prêts à accepter tous les produits du comté de Kent à condition qu'ils soient bien emballés et qu'on en garantisse l'approvisionnement, on croit que le marché et les possibilités de production existent.» (M. Shorten) Mais ce n'est pas tout. «Peu importe qu'il s'agisse de laitue, de tomates ou de concombres de serre, des débouchés commerciaux existent dans les provinces Maritimes; on s'en rend bien compte en parlant aux grossistes et en leur demandant où ils se procurent leurs carottes, combien ils les paient et la qualité de produit qu'ils exigent. Combien peut rapporter une acre de carottes? Des choses très simples offrent de grandes possibilités.» (M. MacEachern)

On estime, de façon générale que «oui, l'agriculture a de l'avenir dans le comté de Kent. J'irais même plus loin. Si nous profitons de toutes les possibilités agricoles qu'offre le comté de Kent, je n'hésite pas à dire que le comté peut atteindre un climat économique semblable à celui du reste du Canada.» (Sénateur Michaud citant M. Shorten)

Les solutions

On ne peut résoudre le problème qu'en fixant des buts et des objectifs. «Le gouvernement devrait se fixer comme objectif le développement communautaire, c'est-à-dire une amélioration globale des collectivités grâce aux efforts de toute la population locale. Il devrait faire sien le postulat fondamental du développement communautaire, à savoir que chacun est prêt à faire un effort pour améliorer son sort et le fera si on lui donne la chance d'utiliser les ressources qui sont à sa disposition comme il l'entend.» (M. Graham citant le Groupe d'études sur le développement social). Car «je crois très fermement que si nous donnons aux habitants des régions rurales du Nouveau-Brunswick l'occasion d'exploiter leurs propres ressources à leur façon, nous aurons lancé un véritable programme de développement rural et donné une nouvelle vigueur à l'agriculture.» (M. Graham)

Mais les gouvernements ne sauraient y arriver complètement sans tendre la main à la population, car «les résidents d'une région donnée savent souvent mieux que quiconque ce dont ils ont besoin pour améliorer leur sort et, dans bien des cas, il s'agit de solutions toutes simples qui n'existent pas des sommes astronomiques; il suffit parfois d'encourager les gens à communiquer davantage au sein de la collectivité. On a besoin de programmes intégrés de développement communautaire rurales. Ce que j'essaie de dire, c'est que si nous voulons vraiment développer notre agriculture, il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'agriculture dans les collectivités rurales et que l'agriculture varie d'un endroit à l'autre». (M. MacEachern)

Si cette ligne de conduite est adoptée, «nous croyons que le secteur agricole pourra, à condition d'accroître les compétences des fermiers en matière de gestion et d'améliorer les ressources à gérer, y compris la main-d'œuvre agricole, contribuer de façon sensible au produit provincial brut.» (M. E. Arsenault) Mais la population est au cœur du problème et «je pense qu'il faut commencer par l'éducation et la motivation» (M. E. Arsenault) ce qui, à son tour, «fera naître l'esprit d'initiative.» (M. Légère)

«Nous avons constaté, à notre arrivée dans le comté de Kent, que la population avait, d'abord et avant tout, besoin de renseignements précis.» (M. Shorten) Nous avons donc «commencé à élaborer des plans afin d'améliorer nos services d'information et de faciliter les échanges entre le ministère et les agriculteurs.» (M. Shousboe)

Mais les temps changent et «pour assurer la viabilité d'une communauté agricole, il faut y cultiver des céréales et des fourrages; il faut aussi y aménager des enclos d'embouche pour le bétail dont on utilisera le fumier comme engrais, éliminant du même coup un grave problème de pollution.» (M. MacEachern) «Pour assurer la prospérité d'une région, il faut créer une industrie; il est triste de constater que, en ce qui concerne l'agriculture, les gouvernements se sont presque ligués pour la détruire.» (M. Légère) Pour y arriver, «il est donc évident qu'il faudra de nombreux rajustements si l'on veut assurer la viabilité de l'agriculture dans l'ensemble du comté de Kent... Il faut en outre assurer une certaine stabilité à cette entreprise à laquelle nous demandons aux gens de participer.» (M. Whelan)

Il est bien entendu que «les producteurs ont les compétences techniques et les données nécessaires pour faire concurrence, que le marché des Maritimes peut absorber une production bien supérieure de bétail, de volailles, de beurre ou d'autres produits agricoles, que le Nouveau-Brunswick a besoin d'une industrie agricole et de l'impulsion qu'il en résultera pour l'économie, et qu'il faut modifier la situation commerciale afin de donner au producteur la confiance nécessaire en le persuadant qu'il peut faire concurrence aux autres provinces.» (M. Gallagher)

Il faudrait peut-être, entre autres, «songer dès maintenant à produire plus de céréales que nous le faisons à l'heure actuelle au Nouveau-Brunswick ou dans les Maritimes. Nous avons suffisamment de terre, et de bonne qualité. Nous pouvons faire pousser de l'orge.» (M. Graham) «En ce qui concerne le volume total de céréales, nous pouvons en produire encore beaucoup plus.» (M. Gallagher) Nous nous demandons «pourquoi ils ne produisent pas plus de viande, etc. dans les Maritimes. Le prix des moulées pour les porcs et les poulets de grill ne diffère pas beaucoup de celui que paient les producteurs de l'Ontario; et pourtant, la production de viande au Nouveau-Brunswick laisse beaucoup plus à désirer que dans certaines autres provinces qui ne produisent pas assez de céréales pour suffire à leurs besoins.» (M. Whelan)

Ce serait un départ extraordinaire, mais «si vous voulez amener les gens à élever des bovins, je pense qu'il faudra, au moyen d'un projet pilote, montrer aux gens concrètement comment on procède.» (Sénateur Michaud) On estime que, pour profiter de beaucoup de ces possibilités, «les gouvernements devront déployer des efforts coordonnés non seulement dans les domaines de la production et de la commercialisation des produits agricoles traditionnels, qu'il s'agisse de cultures ou

d'élevage, mais encore sur d'autres produits à forte valeur ajoutée. On devra surtout s'efforcer d'accroître la compétence des fermiers en matière de gestion et d'améliorer les services consultatifs nécessaires. Les programmes actuels d'amélioration et de consolidation des terres, la mise à jour des anciens programmes et l'aide financière doivent faire partie intégrante du présent effort de développement rural dans le comté de Kent.» (M. Bastien)

Mais tout dépend de la population locale, de la collaboration entre le gouvernement et la population. «Les agents d'animation rurale ont l'appui des gens, ils ont acquis leur confiance, alors que souvent les fonctionnaires et même parfois les hommes politiques n'y arrivent pas.» (M. Graham) Beaucoup de choses de ce genre se font «aux États-Unis, où l'agent de comté est payé en partie par la collectivité et en partie par le gouvernement de l'État. L'agent de comté a tendance à travailler pour les gens de la collectivité. Il est l'animateur, celui qui motive la population.» (M. MacEachern)

Il faut trouver des solutions parce que «si nous comparons le nombre de personnes qui abandonnent l'agriculture au volume de la demande pour certains produits agricoles dans le monde et sur le marché canadien, nous devrions évidemment nous assurer que toutes les terres productives du Canada sont exploitées. Les personnes engagées dans l'agriculture et qui désirent y rester, et même celles qui désirent se lancer dans l'agriculture et devenir des producteurs agricoles, devraient avoir la possibilité de le faire. Nous aurons besoin de ces personnes, que nous le reconnaissons ou non maintenant.» (M. Whelan)

Conclusions

Même s'il existe des divergences d'opinions quant aux solutions et aux problèmes réels, tout le monde s'entend sur une chose, c'est que les possibilités agricoles du comté de Kent sont énormes. Voilà les gens et les services administratifs qui feront du développement agricole du comté de Kent une réalité. Peut-être n'ont-ils pas toujours raison ou ne sont-ils pas toujours d'accord entre eux, mais il reste que la population du comté de Kent est sa ressource la plus précieuse, et l'avenir du comté est entre ses mains.

Voici les noms des gens et représentants de services et organismes qui ont témoigné.

LES CITOYENS DU COMTÉ

M. Zoël Arsenault, secrétaire de la FAFAM (Fédération des agriculteurs francophones de l'archidiocèse de Moncton)

M. Yvon Babineau, président, *Association of Producers of Christmas Trees for Kent County North*

M. Philippe Bourgeois, agronome

M. William D. Dernier, directeur général, *Maritime Co-operative Services Ltd.*

M. Jean Finnigan, président, *Woodlot Association*

M. André Leblanc, vice-président du Conseil étudiant de l'école polyvalente Clément Cormier

M. J. Paul Leblanc, directeur général, *The New Food Products Co. Ltd.*

M^{lle} Adrienne Léger, vice-présidente désignée du Conseil étudiant de l'école polyvalente Clément Cormier

M. W. F. Little, directeur, service du bétail, *Maritime Co-operative Services Ltd.*

M^{me} Flora Sullivan, secrétaire, *Rexton Sub-Federation of Agriculture*

M. J. E. Walsh, directeur, *Maritime Co-operative Services Ltd.*

REPRÉSENTANTS DE DIVERS SERVICES ET ORGANISMES

M. J. T. Annis, vétérinaire de district, Direction de l'hygiène vétérinaire, Centre de recherche, Agriculture Canada, Moncton

L'honorable sénateur Hazen Argue, président du Comité

M. Édouard A. Arsenault, directeur, Memramcook Institute

M. Verne Bastin, secrétaire, Commission des produits forestiers du N.-B., ministère de l'Agriculture et du Développement rural du Nouveau-Brunswick.

M. Charles Gallagher, député provincial, comté de Carleton.

M. Reginald Gilbert, sous-ministre, ministère de l'Agriculture et du Développement rural du Nouveau-Brunswick

M. Alan Graham, député provincial, comté de Kent

L'honorable sénateur Paul Lafond, membre du Comité

M. Martin Légère, directeur, Fédération des caisses populaires acadiennes

M. V. Lotherington, surveillant de district, Division de la volaille, Centre de recherche, Agriculture Canada, Moncton (N.-B.)

M. J. D. Love, sous-ministre, ministère de l'Expansion économique régionale

M. Gordon A. MacEachern, président, Conseil de recherches en économie agricole du Canada

L'honorable Hervé J. Michaud, vice-président du Comité

M. D. Oxley, directeur de Woodland, *J. D. Irving Ltd.*

M. Peter Schousboe, directeur des services de vulgarisation, ministère de l'Agriculture et du Développement rural du Nouveau-Brunswick

M. Harry Shorten, directeur, *N. B. NewStart Inc.*

Docteur H. M. Weaver, directeur, Centre de recherche, Agriculture Canada, Fredericton (N.-B.)

M. Bill West, directeur, Société du crédit agricole (Moncton)

L'honorable E. F. Whelan, ministre fédéral de l'Agriculture

Chapitre V

QUELLES SONT LES POSSIBILITÉS AGRICOLES?

Après une étude approfondie des facteurs agroclimatiques du comté de Kent, des exigences de production de nombreuses grandes cultures et cultures horticoles, des possibilités commerciales, des attitudes des habitants du comté et des services qui les desservent, le Comité sénatorial permanent de l'agriculture estime que d'excellentes possibilités s'offrent aux agriculteurs du comté de Kent pour une vaste gamme de produits qui varient de l'horticulture à l'élevage du bétail et aux cultures spéciales. Plusieurs de ces produits sont traditionnellement associés à l'agriculture, mais bon nombre d'autres ne le sont pas. Le Comité a été amené à suggérer ces produits après s'être posé les questions suivantes: a) Les ressources humaines et physiques du comté de Kent peuvent-elles les produire? et b) Peuvent-ils être vendus au profit du producteur du comté de Kent?

Les légumes et les fruits

On a conclu qu'une grande variété de fruits et légumes pouvait être produite et commercialisée dans le comté de Kent. Il s'agit essentiellement de légumes de saison tempérée comme les asperges, les haricots, les betteraves, le brocoli, les choux de Bruxelles, les choux, les carottes, les choux-fleurs, le céleri, le maïs, la laitue, les oignons, le panais, les pois, les pommes de terre, les radis, les épinards, les navets et les tomates, et de fruits tels les pommes, les fraises, les bleuets et les framboises.

Grandes cultures

Il existe des possibilités de production pour les cultures traditionnelles de fruits et de légumes ainsi que pour les cultures en serre moins traditionnelles. Il est possible d'augmenter les superficies de culture des fruits et légumes de quelque 6,000 à 9,000 acres dans le comté de Kent. Dans la plupart des régions, cette augmentation de la production comblerait le déficit actuel du comté de Kent, de l'est du Nouveau-Brunswick et du Nouveau-Brunswick en général. On calcule que les coûts de production représentent entre 20 et 50% des coûts totaux de production et de commercialisation des fruits et légumes. Les chiffres des coûts de production, pour le comté de Kent en 1975, en ce qui concerne des fruits et légumes choisis, apparaissent aux pages suivantes. Voici à combien on évalue le coût total de production et de commercialisation, par acre, dans le comté de Kent: brocoli, \$455; chou, \$1,129; carottes, \$1,890; choux-fleurs, \$1,324; céleri, \$2,915; maïs sucré, \$437; concombres, \$1,529; laitue, \$1,646; oignons, \$990; pois, \$1,521; épinards, \$595; tomates, \$1,606 et les fraises, \$1,499.

Bien qu'au cours des années le comté de Kent n'ait pas produit suffisamment de légumes, il est possible d'y cultiver, et cela c'est déjà fait, une grande diversité de

produits. Au cours des dernières années, on a exploité dans la région de Saint-Charles les tourbières très fertiles qui abondent dans le comté de Kent. A Saint-Charles, la *St. Charles Vegetable Growers Ltd.* a semé des carottes cette année sur une superficie de 20 acres. Cette association compte onze membres, dont deux seulement travaillent à l'exploitation à plein temps. Les récoltes sont vendues à un grossiste local. Ce qui est intéressant de noter c'est que ces carottes, de très haute qualité, poussent dans une tourbière de 20 acres.

Aujourd'hui à Rogersville, en bordure du comté de Kent, la culture de choux de Bruxelles, sur une superficie de 300 acres, dans le cadre d'un projet communautaire, nécessite la collaboration de quelque 22 personnes et a rapporté quelque \$300,000 en 1975. De 1959 à 1975, toute la récolte a été vendue directement à McCain Foods Ltd. En raison des restrictions appliquées par McCains en 1976, on devra vendre la production d'environ 60 acres sur le marché montréalais, à 19¢ la livre franco bord. Rogersville produit actuellement quelque 35% de la production canadienne et étudie la possibilité de s'assurer un marché domestique et un marché d'exportation qui permettraient d'accroître les superficies de cultures de 1,000 acres.

Il y a deux ans environ, un groupe de producteurs de Saint-Louis de Kent, avec l'aide de la Compagnie des jeunes Canadiens, a mis en œuvre un projet de production de légumes et de pommes de terre de semence. Aujourd'hui, l'Association des fermiers de Kent-Nord poursuit le projet lancé en 1974 par la Compagnie des jeunes Canadiens. Cette année, on cultive des pommes de terre de semence sur 11 acres et des choux et des oignons sur 5 acres et demie. On a également semé 77 acres de grains pour assurer la rotation des cultures. Grâce à ce projet, 11 personnes reçoivent une formation de base. On ne prévoit pas, à l'heure actuelle, commercialiser les produits. On met l'accent sur la qualité, les prix et le service. Ce projet est financé par la S.A.R. et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration du Canada.

Récemment, on a créé une coopérative à Sainte-Marie de Kent pour construire un entrepôt frigorifique et une usine d'emballage d'une capacité de 400 tonnes de légumes. La coopérative se compose de treize membres et le budget du projet se chiffre à \$86,000. Une subvention de \$29,400 a été accordée par la S.A.R., en vertu des dispositions complémentaires de l'accord du Projet pilote. On espère terminer les installations cet automne.

Cultures en serre

Des études récentes du ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick ont permis de conclure qu'il existe un potentiel considérable pour la production en serre de fruits et légumes au Nouveau-Brunswick pour alimenter le marché local durant la saison morte. Le ministère estime que la demande immédiate de produits justifierait l'exploitation de 15 acres de cultures en serre, alors que le total actuel ne se chiffre qu'à 2 acres. En 1975, les ventes de légumes de serre se sont élevées à \$150,000 au Nouveau-Brunswick. Depuis l'augmentation récente du coût de l'énergie, le comté de Kent est très avantagé au chapitre de la production en serre. Le climat tempéré de la côte est du comté réduit l'apport énergétique nécessaire pour chauffer les serres et la proximité du marché de Moncton réduit les coûts de transport.

COÛTS PRÉVUS, PAR ACRE, DES CULTURES CHOISIES DE FRUITS ET LÉGUMES AU NOUVEAU-BRUNSWICK EN 1975

Culture	Brocoli	Choux	Carottes	Coux- fleurs (automne)	Céleri	Maïs sucré	Concom- bres	Laitue	Oignons,	Pois	Épinards	Framboises	Tomates
Production—Main-d'œuvre	127.41	136.84	148.61	185.43	257.11	14.50	143.99	245.55	135.54	16.10	63.50	352.63	110.34
Production—Machines	45.76	95.44		84.86	150.12	40.54	116.60	85.29	24.61	59.15	61.00	115.47	117.16
Moisson—Main-d'œuvre	—	244.65		346.82	2030.00	103.50	454.97	334.03	55.86	953.64	175.22	533.68	691.71
Moisson—Machines	—	15.51	1512.50	28.98		16.18	106.92	21.32	496.81	8.93	24.32	26.56	78.24
Coûts de vente	—	362.23		450.02	169.50	113.73	293.80	597.87		230.57	125.60	31.26	222.67
Semences ou plants	10.17	92.98	7.70	17.28	8.10	8.35	89.12	173.07	38.16	69.04	12.88		139.61
Engrais	55.50	49.32	51.15	43.38	92.91	44.84	63.22	59.33	62.13	44.58	39.67	284.10	50.56
Pulvérisation	50.85	26.38	51.98	48.11	84.75	19.15	36.84	7.14	47.02	5.60	12.50		40.10
Autres	120.32	61.46	73.27	74.52	77.85	31.70	178.07	77.58	84.74	88.50	35.58	109.82	110.34
Terre	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00
Total—Coûts de production	455.	507.	378	498	716	204	673	693	437	328	270	907	613
Total—Coûts de moisson	—	622.	1513	826	2199	233	856	953	553	1193	325	592	993
Total des coûts	455	1129	1890	1324	2915	437	1529	1646	990	1521	595	1499	1606
Coûts de moisson—% du total	—	55	80	62	75	53	56	58	56	78	55	39	62
Rendement moyen au N.-B.—1975		26300lb	13800lb	9700lb	65300lb	9000 épis	7800lb	9800 unités	19500lb	2600lb	7700lb	6000 ptes	8600lb
Prix de rentabilité—Commercialisé		4.3¢/lb	13.7¢/lb	13.6¢/lb	4.46¢/lb	4.9¢/épi	19.6¢/lb 8.6¢/lb	17¢/unité	5.1¢/lb	58.5¢/lb	7.7¢/lb	25¢/pte	18¢/lb
Auto-cueillette		1.9¢/lb	2.7¢/lb	5.1¢/lb	1.1¢/lb	2.3¢/épi	7¢/unité	2.2¢/lb	12.6¢/lb	3.5¢/lb	15¢/pte	7¢/lb	

SOURCE: Recherche—Comité sénatorial permanent de l'Agriculture.

Commercialisation

Marché local du comté de Kent et des environs

Commerce de gros: La présence d'un certain nombre de grandes chaînes de magasins d'alimentation, de nombreuses épiceries et de nombreux restaurants, qui achètent tous leurs produits à l'extérieur de Kent et généralement à l'extérieur du Nouveau-Brunswick, prouve qu'il existe certainement un marché local. Des discussions avec les restaurateurs locaux et les acheteurs des magasins de détail s'avèreront très encourageantes pour le producteur du Kent. La plupart des hommes d'affaires consultés ont laissé entendre qu'ils seraient prêts à acheter tous les produits cultivés dans le comté si ces derniers pouvaient concurrencer, sur les plans du prix et de la qualité, avec le produit importé. Beaucoup d'entre eux s'inquiétaient également de la régularité de l'approvisionnement et étaient prêts à signer des contrats pour la garantir.

Commerce de détail: Marché local: Il existe dans le comté de Kent un certain nombre de collectivités assez importantes pour justifier un marché agricole pour la consommation locale. Tout comme les pêcheurs vendent une partie de leurs prises à leurs amis et voisins, les agriculteurs locaux pourraient créer des places de marché pour y vendre leurs produits frais. Bien que les coûts de commercialisation soient plus élevés que si le produit était vendu à un détaillant, l'agriculteur peut exiger un prix égal à celui du détaillant.

Marché touristique: L'affluence actuelle et future des touristes dans le comté de Kent, par suite de l'ouverture du parc fédéral de Kouchibouguac, offre un marché lucratif nouveau et inexploité pour les produits frais. Les agriculteurs du comté de Kent peuvent très bien établir des marchés le long des grandes routes et près de l'entrée du parc. Le touriste est exigeant, mais il offre un marché qui peut être très rentable. Il n'est pas rare qu'un agriculteur reçoive jusqu'à 15% de plus à son comptoir qu'un détaillant, pour un produit du même genre et de même qualité. Les kiosques installés le long de la route représentent pour le touriste plus qu'un endroit pour acheter de la nourriture; ils lui donnent aussi un aperçu du milieu qu'il visite.

Le marché de Moncton

Le marché de Moncton offre d'excellentes possibilités aux agriculteurs de fruits et de légumes du comté de Kent. Il y a deux portes principales d'accès aux consommateurs de Moncton: les grossistes qui vendent aux épiceries et la place du marché.

Commerce de gros: Un certain nombre de grossistes de fruits et de légumes à Moncton seraient intéressés à distribuer, dans l'est du Nouveau-Brunswick, les produits des agriculteurs du comté de Kent si l'on garantissait une bonne qualité, des prix compétitifs et la régularité des approvisionnements. De même, les acheteurs des chaînes de magasins d'alimentation et des restaurants seraient intéressés aux produits du comté de Kent. Les prix varieraient mais se rapprocheraient de ceux qu'ils paient actuellement pour les produits importés ce qui comprend le transport à Moncton.

Commerce de détail: Marché de Moncton: Une place du marché constituerait sans doute la méthode la plus lucrative pour la vente des produits frais à Moncton. Malheureusement, la ville n'a pas en ce moment une véritable place du marché.

PRIX DES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS CHOISIS—MARITIMES 1975-1976

		1. 29 août 1975			2. 26 décembre 1975			3. 23 avril 1976			
		Halifax			Saint-Jean			Montréal			
		1	2	3	1	2	3	1	2	3	
Tomates	30 lbs.		9.50	13.50	12.60	10.00	12.00	13.00	7.00	12.00	10.50
Oignons	sac		8.50	8.00	8.50	10.00	8.50	8.80	4.50	4.75	5.50
Choux	carton		5.00	4.50	5.00	5.75	5.50	7.00	3.75	4.00	4.50
Carottes	sac		4.00	5.00	7.00	4.00	4.75	6.20	2.50	2.25	1.75
Céleri	2 douzaines		10.00	—	—	7.25	—	—	4.50	—	—
Concom- bres	2 douzaines		3.50	—	9.00	3.25	—	8.80	1.25	—	9.00
Laitue	2 douzaines		7.00	—	—	8.00	—	—	7.00	—	—
Navet	sac		7.50	5.00	6.00	7.75	7.00	7.00	3.50	3.50	4.00
Bleuets	12 chopines		9.00	—	—	8.00	—	—	10.00	—	—
Fraises	1 pinte		.78	—	—	.80	—	—	.47	—	—

SOURCE: Culture des fruits, des légumes et du miel—rapport commercial—ministère de l'Agriculture du Canada.

Toutefois, le Conseil de ville et la Chambre de commerce de Moncton accepteraient immédiatement une proposition en vue d'aménager un tel marché et l'appui ne tarderait pas à venir. Les prix équivaldraient au début à ceux des détaillants, mais une fois la preuve faite de la fraîcheur et de la qualité du produit, il y aurait peut-être une légère hausse.

Les marchés des Maritimes et du Québec

En raison des incertitudes et des coûts qu'implique la vente à l'extérieur de la province, on suggère qu'un grossiste de fruits et légumes soit chargé de la commercialisation des produits du comté de Kent à l'extérieur de la région immédiate du comté et de Moncton. Des grossistes de Moncton, d'Halifax, de Rimouski et de Campbellton ont indiqué, lors de discussions préliminaires, qu'ils étaient intéressés à s'occuper de la commercialisation des produits du comté de Kent. De même, des discussions avec les dirigeants des chaînes d'alimentation des Maritimes ont révélé qu'il s'y trouvait des distributeurs éventuels.

Prix de gros—Maritimes et Québec—1975-1976

Les prix de gros des fruits et légumes frais à Halifax, Saint-Jean et Montréal montrent qu'il existe des possibilités pour les producteurs de fruits et de légumes du comté de Kent. En général, les prix de gros des fruits et légumes dépassent de beaucoup les prix du marché montréalais; ils sont parfois même plus que deux fois supérieurs. Le tableau ci-joint compare les prix, à trois époques différentes de l'année, à Halifax, Saint-Jean et Montréal.

Marchés d'exportation

Il ne conviendrait pas en ce moment, pour le comté de Kent, de se lancer dans l'exportation de quelque produit que ce soit, sauf peut-être les pommes de terre de semence. Les marchés locaux des Maritimes et du Québec sont assez importants pour absorber toute augmentation immédiate de la production de fruits et légumes dans le comté de Kent.

Conditionnement des fruits et légumes

La consommation des fruits et légumes conditionnés continue d'augmenter dans la plupart des régions du Canada et dans les Maritimes en particulier. Une étude faite par Warnock Hersey International Ltd., en 1970, a mis à jour un certain nombre de possibilités commerciales, pour une gamme complète de fruits et légumes conditionnés dans les Maritimes, dans les États du nord-est des États-Unis et au Royaume-Uni. Depuis ce temps, des changements se sont produits et un exploitant d'une usine de conditionnement des Maritimes a réussi une percée importante sur ces marchés avec des produits congelés et quelques autres produits comme les jus et les conserves. En 1975, les possibilités ne sont limitées que par le manque d'usines de conditionnement dans les provinces Maritimes. Comme il est difficile de percer sur de nouveaux marchés avec de nouveaux produits, il faudrait s'assurer, dans cette entreprise, la collaboration d'une organisation qui s'y connaît.

Aliments naturels

Le marché des aliments naturels est relativement nouveau et il prend rapidement de l'expansion. Il offre des prix plus élevés et des possibilités fort intéressantes

à de nombreux agriculteurs qui peuvent produire pour ce marché et prendre des initiatives pour le desservir. En 1975, le marché des aliments naturels au Canada était évalué à quelque 45 millions de dollars et le marché américain, à plus de 300 millions de dollars.

Il importe peu que cette tendance vers une alimentation plus saine soit une mode éphémère ou non. Ce marché offre d'énormes possibilités à l'agriculteur du comté de Kent. Les principaux centres de vente d'aliments naturels sont Montréal et Toronto au Canada, Boston et New York dans l'est des États-Unis. Dans ces seules villes, il existe plus de cent magasins spécialisés en alimentation naturelle et quelque trois cents autres magasins ont des sections réservées à ce genre d'aliments. Tous sont intéressés à trouver de nouvelles sources d'approvisionnement de fruits et légumes cultivés sans l'aide des produits chimiques, et il est précisément possible de pratiquer ce genre de culture dans de nombreuses régions du Kent et tout spécialement dans les tourbières. Il faut de l'initiative, de l'enthousiasme et du travail pour prendre contact avec les acheteurs, dont beaucoup seraient intéressés à s'approvisionner dans le comté pour exploiter ce marché lucratif qui assure souvent des revenus deux fois plus élevés que ceux que rapportent les comptoirs touristiques le long de la route.

Sirop d'érable

Production

Le comté de Kent a, depuis toujours, produit du sirop d'érable et possède aujourd'hui, d'importantes érablières qui seraient exploitables. Les coûts de production de 1976, comme l'indique la ventilation du tableau suivant, sont évalués à environ \$7.28 le gallon que l'agriculteur vend environ 13 ou 14 dollars.

Commercialisation

Le marché du sirop d'érable dans le comté de Kent, dans l'est du Nouveau-Brunswick et au Nouveau-Brunswick en général est si important qu'il est inutile de chercher d'autres débouchés en ce moment. Toutefois, il existe des marchés beaucoup plus importants dans les Maritimes et en Nouvelle-Angleterre.

PRÉVISIONS DES COÛTS DE PRODUCTION PAR GALLON DE SIROP D'ÉRABLE AU NOUVEAU-BRUNSWICK EN 1976

Méthode de production: pipe-lines de plastique dans tous les cas	
Main-d'œuvre	\$3.00
Équipement	1.45
Machines agricoles45
Combustible.....	.75
Contenants et étiquettes50
Pastilles, nettoyants, etc.20
Utilisation du sol (frais de location)50
Bâtiments.....	.40
Autres (électricité, etc.)03
Coût total par gallon.....	\$7.28

SOURCE: RECHERCHE—Comité sénatorial permanent de l'agriculture

La consommation locale pourrait, très probablement, être faite par le producteur lui-même ou avec l'aide d'un grossiste si nécessaire. Un grossiste ou un agent serait probablement mieux placé pour effectuer toute commercialisation en dehors du comté et de la région de Moncton.

En plus du sirop, les produits d'érable comme le sucre constituent une possibilité commerciale unique et procurent de plus grands profits aux producteurs.

Fleurs et plants

La culture des fleurs et des plants offre d'énormes possibilités commerciales au Nouveau-Brunswick. Les ventes, en 1975, se sont élevées à 1.8 million de dollars pour les fleurs et plantes en pot et à \$500,000 pour les plants.

Une étude récente démontre que l'ordre de popularité, où l'on retrouve trois légumes, est le suivant: les plants de tomates, suivis des marguerites, des poivrons, des impatientes, des pétunias, des géraniums, des sauges et du chou. On retrouve dans les produits connexes qui eux aussi se vendent bien les fleurs coupées et les arrangements comme les terrariums et les paniers suspendus.

Il existe, grâce au marché important de consommation des environs, des possibilités dans les secteurs de la production et de la distribution. Les débouchés commerciaux comprennent les kiosques et les marchés routiers, les marchés agricoles traditionnels, les fleuristes, les épiceries et les magasins à rayons. On estime qu'avec un peu d'imagination et une commercialisation résolue, la production de plants et les activités connexes pourraient prendre beaucoup d'ampleur au Nouveau-Brunswick. Les ventes actuelles de 1.8 million de dollars pour les fleurs et de \$500,000 pour les plants ne représentent, selon les évaluations, que 20% du marché en puissance.

Grandes cultures

La région des Maritimes, et le Nouveau-Brunswick en particulier, a grandement besoin d'une production accrue de grains de provende et offre des possibilités pour un grand nombre de cultures spéciales.

Céréales à forte teneur en protéines

Les cultures à bon rendement et à forte teneur en protéines peuvent réussir dans les provinces de l'Atlantique. Les pois cultivés s'adaptent bien aux conditions de la région. On peut obtenir des rendements d'une tonne et demie de pois secs par acre, à 25% de teneur en protéines. Le soya convient aux régions côtières plus vastes où la période sans gel est plus longue; les rendements pourraient atteindre une tonne par acre, à 40% de teneur en protéines. Le colza pourrait également donner un rendement d'une tonne et demie par acre, à 20% de teneur en protéines, mais il faudra résoudre les problèmes que posent la récolte, le séchage et l'alimentation avant que l'on ne puisse recommander la pratique de cette culture. Les haricots cultivés, qui sont demandés pour l'alimentation humaine, pourraient également constituer une source locale de protéines. De plus, il y a des cultures traditionnelles: l'orge, le blé de printemps, l'avoine, le blé d'hiver et le seigle qui ont déjà été cultivées dans cette région et qu'on pourrait certainement réintroduire en 1976 ou 1977.

Production de maïs

Le maïs constitue une culture annuelle à rendement très élevé capable de fournir plus de tonnes par acre que tout autre fourrage. Le maïs d'ensilage de bonne qualité est d'un goût très agréable et digestible, ce qui fait que le bétail l'assimile et le consomme beaucoup plus que la plupart des autres fourrages. Bien qu'il contienne peu de protéines, le maïs a une haute valeur énergétique, ce dont le bétail a le plus grand besoin. En ajoutant le maïs d'ensilage au foin dont la teneur en protéines est élevée, un agriculteur peut produire une plus grande part des aliments nécessaires pour l'élevage du bétail et réduire la quantité de grains de provende qu'il doit acheter à prix élevé. La culture du maïs d'ensilage facilite la production, sur une superficie limitée, d'un volume important d'aliments de qualité pour les bovins de boucherie ou laitiers.

Cultures fourragères

Les méthodes modernes de production et les nouvelles espèces hybrides de fourrage ont presque doublé les rendements possibles des cultures fourragères dans les provinces de l'Atlantique. Traditionnellement, on croyait que les meilleurs fourrages de cette région étaient le fléole des champs, le trèfle rouge et le trèfle hybride. Au cours des dernières années, la luzerne a subi de nombreuses améliorations grâce à divers croisements et le lotier a fait son apparition. Les herbes comme le brome, le dactyle pelotonné et le roseau constituent maintenant des éléments importants du programme de culture fourragère. Les rendements, qui s'élèvent maintenant à 4 ou 5 tonnes par acre dans la région de l'Atlantique, contribuent grandement à l'accroissement de la production des provendes dans la région.

Prix des grains de provende, région de l'Atlantique, Québec et Ontario juillet 1975 et 1974

Le tableau ci-joint, où l'on compare les prix des provendes dans la région de l'Atlantique avec ceux du Québec et de l'Ontario, indique à quel point il importe d'accroître l'autonomie des Maritimes dans les secteurs des grains de provende et des fourrages. Dans presque chaque cas, les prix des provendes dans la région de l'Atlantique sont les plus élevés au Canada, en raison principalement des frais de transport. Le comté de Kent possède les attributs physiques nécessaires pour aider de façon sensible le Nouveau-Brunswick à accroître son autonomie dans le secteur de l'alimentation du bétail.

PRIX DE DÉTAIL MENSUELS MOYENS DES MOULÉES CHOISIES, PAR PROVINCE OU RÉGION

Juillet 1974 et 1975

Genre de moulée et période	Provinces de l'Atlantique	Québec	Ontario
Moulée laitière (14-16%)			
Ce mois-ci	146.70	142.75	136.28
Le mois passé	146.89	145.53	138.40
L'an passé	136.09	137.42	136.27

Supplément pour bovin (32-40%)

Ce mois	186.48	177.89	157.19
Le mois passé	191.60	182.26	158.33
L'an passé	156.03	156.03	148.80

Moulée de croissance
(porc)(14-16%)

Ce mois	154.11	149.68	144.75
Le mois passé	154.08	142.33	145.00
L'an passé	145.25	143.78	143.50

Supplément pour porcs (35-40%)

Ce mois	239.02	214.82	200.38
Le mois passé	243.27	210.70	199.43
L'an passé	227.26	188.48	183.72

Moulée de début
(poussins)(18-22%)

Ce mois	179.88	175.93	172.60
Le mois passé	178.55	175.82	171.18
L'an passé	172.60	168.32	169.90

Moulée de début (poulets de
gril)(22-24%)

Ce mois	189.00	180.05	168.14
Le mois passé	185.52	178.92	167.13
L'an passé	188.66	175.50	170.35

SOURCE: Office canadien des provendes.

Cultures spéciales

Le tabac

Pour la campagne agricole 1976, l'Association canadienne des cultivateurs de tabac a négocié, avec le Conseil canadien des manufacturiers de tabac, un accord portant sur 190 millions de livres qui garantit aux cultivateurs un dollar la livre. De cette production, 175 millions de livres viendront de l'Ontario, 10 millions du Québec et 5 millions des Maritimes (Nouvelle-Ecosse, Ile-du-Prince-Édouard et Nouveau-Brunswick). Pour les producteurs des Maritimes cela représente une diminution d'un million de livres environ.

Au cours des dernières années, la demande du marché canadien a tombé à 135 millions de livres et les importations ont augmenté. On a perdu une bonne partie du marché du Royaume-Uni en raison de son entrée dans la Communauté économique européenne. A l'heure actuelle, il est question que la Rhodésie réintègre le marché mondial du tabac, ce qui tendrait à faire baisser les prix au Canada. Bien que les producteurs des Maritimes aient quelques avantages au chapitre des coûts de production par rapport à ceux de l'Ontario, on ne prévoit pas que ce facteur suffise, dans un avenir immédiat, à encourager une production accrue.

Pommes de terre—consommation

L'année 1976 s'annonce bonne pour les producteurs de pommes de terre des Maritimes en raison de pénuries au niveau mondial. Les réserves canadiennes en mai 1975 étaient de 50% inférieures à celles de l'année précédente. Les prix varient au Nouveau-Brunswick de 5.46 à 6.06 cents la livre par rapport à .73 et .76 cents la livre en 1975. On prévoit pour cette raison une légère augmentation des superficies ensemencées en pommes de terre dans la province. Toutefois, les producteurs se souviennent encore de la chute des prix de 1975 et les fluctuations des années précédentes. Le marché canadien de la pomme de terre est très incertain et bien que la situation puisse se montrer favorable à long terme, une augmentation subite du nombre de producteurs n'est pas recommandée.

Pommes de terre—semences

C'est l'exportation des pommes de terre de semence qui offre les meilleures possibilités commerciales dans ce secteur. En 1975, l'Office canadien d'exportation des pommes de terre de semence (*Canadian Seed Potato Export Agency*) a été créé pour promouvoir les ventes canadiennes. Cet organisme conclut actuellement des contrats de Ventes en Afrique du Sud, au Kenya, au Brésil, au Chili et en Afrique du Nord.

Comme le marché mondial recherche des pommes de terre jaunes, l'organisme essaie actuellement d'importer des semences de souche hollandaise pour les produire au Canada. Ces nouvelles semences seraient un atout idéal pour les producteurs du comté de Kent. La faible production actuelle pourrait éventuellement être avantageuse parce que l'introduction de cette nouvelle variété présenterait peu de dangers pour les variétés cultivées à l'heure actuelle. Le Kent pourrait alors devenir un chef de file dans la production pour les marchés d'exportation. Toutefois, comme il sera difficile d'obtenir la permission d'importer les semences de souche hollandaise, il ne sera peut être pas possible d'exploiter ces possibilités.

Betteraves sucrières

Au cours de la dernière année, on a beaucoup discuté de la production de la betterave sucrière dans les Maritimes. Les producteurs de l'ouest du Nouveau-Brunswick et de l'Ile-du-Prince-Édouard ont eu des discussions avec la *Triple A Sugar Corporation* du Maine en vue de la produire à contrat, au prix garanti de \$18 la tonne. Un certain nombre d'agriculteurs ont déjà signé de tels contrats.

Exploitation d'élevage

La betterave sucrière convient particulièrement bien au comté de Kent. Les facteurs «agroclimatiques» favorisent sa production tout comme la proximité des principales routes et lignes de chemin de fer favorise sa commercialisation. La betterave sucrière est une nouvelle culture pour les Maritimes, mais elle offre au comté de Kent en particulier de grandes possibilités.

Élevage

Après quelques enquêtes sérieuses, on a conclu que l'élevage des bovins de boucherie, des vaches laitières, des porcs, de la volaille, de l'agneau, des lapins et des chevaux offrait des possibilités attrayantes.

Données de fond

On a déjà dit qu'il était possible de produire immédiatement quelque 44 millions de livres de grains de provende et quelque 35 millions de livres de fourrage dans le comté de Kent. Vu les problèmes que pose l'importation des grains de provende, on estime que toute augmentation immédiate, au chapitre de l'élevage du bétail, devrait se faire en fonction des possibilités locales de production de grains de provende et de fourrage. On a également déjà laissé entendre que le comté de Kent peut produire des grains de provende pour un cheptel supplémentaire d'environ 5,369 bovins, 20,730 porcs et 185,500 poulets de gril.

Exploitation d'élevage

Même s'il est possible de produire localement des grains de provende pour l'élevage additionnel de quelque 5,369 bovins de boucherie, on estime qu'il vaudrait mieux varier la production.

Bouvillons et vaches de boucherie

Il semble exister beaucoup de possibilités dans le comté de Kent pour un élevage sérieux de bovins de boucherie. Le coût des grains de provende importés diminuerait grâce à une exploitation intégrée de l'élevage et de la production des grains de provende. On peut vraisemblablement envisager la possibilité d'établir quelques petits parcs d'embouche dans le sud du comté de Kent en vue d'engraisser le bétail et de le préparer pour le marché, puisque les abattoirs les plus près se trouvent à Moncton.

Élevage de bovins d'embouche

Il existait, en mai 1976, quelques parcs d'embouche d'une capacité de 200 à 400 têtes près de Moncton. En ce qui concerne les débouchés pour les bovins d'embouche, les agriculteurs du comté pourraient très bien conclure des contrats en vue d'approvisionner en permanence ces parcs. Les premières recherches à ce sujet semblent prometteuses. Les acheteurs préfèrent les veaux pesant de 350 à 400 livres environ. On estime également que les propriétaires de parcs d'embouche de l'ouest du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse seraient très intéressés à acheter des bovins d'embouche élevés dans le comté de Kent.

Troupeaux laitiers

Bien que la situation semble avantageuse dans l'immédiat, il n'est pas recommandé, à long terme, de se lancer exclusivement dans la production laitière. Toutefois, l'établissement d'un cheptel laitier de boucherie dans le comté de Kent au cours des cinq prochaines années semble ouvrir des perspectives intéressantes et lucratives. Par cheptel laitier de boucherie, on entend l'utilisation des troupeaux laitiers comme producteurs de lait et de veaux et comme animaux de boucherie sans

croisement précis avec des bovins de boucherie, quoique dans certains cas, on puisse procéder à des croisements entre vaches laitières et taureaux de boucherie. Des programmes comme le programme F-1 en vigueur au Québec pourraient avoir trois conséquences:

1. Satisfaire une plus grande partie des besoins laitiers du comté de Kent,
2. Permettre d'exploiter certaines possibilités dans le domaine du remplacement des génisses destinées à la production laitière au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et dans le nord-est des États-Unis,
3. Contribuer à la création d'un cheptel de boucherie au Nouveau-Brunswick.

Il arrive assez souvent que, dans des régions comme l'Ontario, le Québec et le nord-est des États-Unis, les troupeaux laitiers constituent le fondement du cheptel de boucherie.

On estime que si les veaux étaient vendus à l'automne et les vaches gardées pendant tout l'hiver, il serait possible de réduire de 80% la consommation de grains de provende et de moulées en leur donnant une forte ration de foin.

Prix du bétail

Le tableau suivant montre les écarts régionaux que présentent les prix des animaux de boucherie en Ontario, au Québec et dans les Maritimes en 1975-1976. Il y a lieu de signaler que les prix pratiqués dans les Maritimes sont la plupart du temps supérieurs à ceux qui ont cours en Ontario et au Québec. Bien que ces prix de gros ne soient pas le prix réel que touche l'éleveur, ils constituent une base exacte de comparaison entre les régions.

COMPARAISON DES PRIX DU BŒUF, 1975-1976 (\$/cent livres)

	1. 18 oct. 1975			2. 3 janv. 1976			3. 24 avril 1976		
	Toronto			Montréal			Truro		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3
Bouvillons A1 et 2 (plus de mille lbs)	51	47	43	—	42.20	43	—	43	46
Bouvillons communs	37	36	35.50	27.35	31.20	38	42	34	40
Vaches de boucherie (de choix et de bonne qualité)	32	42	—	51.40	37.20	—	56	42	—
Bouvillons d'embouche (plus de 750 lbs)	41	41	41.50	—	38.20	43	—	42	46
Veaux (moins de 300 lbs)	—	42	40.50	29.35	31.10	40	33	42	42

SOURCE: Rapport sur le marché des bestiaux et de la viande au Canada—
ministère de l'Agriculture du Canada.

Porcs

Plusieurs études effectuées au cours des dernières années ont mené à la conclusion que l'élevage des porcs présente des possibilités financières intéressantes pour le Nouveau-Brunswick. Selon les recommandations contenues dans ces études, il faudrait, pour en assurer le succès, exploiter des porcheries comptant de 50 à 100 truies et les intégrer à la production de grains et de fourrage. On estime qu'un éleveur de porc, pour subvenir à ses besoins en matière de grains de provende, devrait cultiver entre 1 et 1½ acre de grains (orge) par porc qu'il engraisse jusqu'au poids du marché; pour un élevage de 50 truies, il faudrait compter 4 acres de cultures par truie. La comparaison suivante entre les prix du porc en 1975-1976 porte sur les porcs de boucherie en Ontario, au Québec et dans les Maritimes. Il y a lieu de signaler que les prix du porc dans les Maritimes sont constamment plus élevés qu'en Ontario et au Québec.

COMPARAISON DES PRIX DU PORC, 1975-1976 (\$/cent livres)

	1. 18 oct. 1975			2. 3 janv. 1976			3. 29 avril 1976		
	Toronto			Montréal			Fredericton		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3
Porcs (moins de 100 lbs habillés)	77.25	70.41	64.67	77.25	70.00	64.22	77.95	76.50	65.35

SOURCE: Rapport sur le marché des bestiaux et de la viande au Canada—ministère de l'Agriculture du Canada.

Volaille

On compte à l'heure actuelle quelques bons aviculteurs dans le comté de Kent et il existe certainement d'excellentes possibilités dans ce domaine. Toutefois, toute personne qui souhaite se lancer dans l'aviculture au Nouveau-Brunswick verra sa liberté d'action rapidement restreinte et sera obligée d'obtenir au prix fort un contingent de production. Le Conseil national de commercialisation des produits de la ferme étudie actuellement un plan national de commercialisation des poulets de grill qui restreindra la production et décrètera très probablement que, comme pour les œufs, le Nouveau-Brunswick est une région déficitaire. Si le comté de Kent peut produire des grains de provende, il devient alors possible de produire des œufs, des poulets de grill et des dindons. Toutefois, il faut y aller prudemment. Une des possibilités serait la production à contrat pour les succursales de la chaîne «*Colonel Sanders Kentucky Fried Chicken*». Les premiers contacts en ce sens se sont montrés prometteurs.

Prix de la volaille

Une comparaison des prix de la volaille en Ontario, au Québec et dans les Maritimes apparaît au tableau suivant. Il y a lieu de signaler que les prix sont plus élevés dans les Maritimes.

COMPARAISON DES PRIX DE LA VOLAILLE, 1975-1976

(cents/lbs)

	1. 18 oct. 1975			2. 3 janv. 1976			3. 20 mars 1976		
Poulet de moins de 5 lbs	35	37	34.25	35.75	35.00	32.50	37	37	37
de 5 à 6 lbs	35.5	36.5	35	35.5	34.75	32.25	41	41	41
de 6 à 7 lbs	36.5	38	36.5	35.5	34.75	32.25	41	41	41
Dindon de 12 lbs et moins	45	44	45	43	43	43	45	45	45

SOURCE: Revue du marché avicole—ministère de l'Agriculture du Canada

Autres méthodes innovatrices d'engraissement

Le problème que pose aux provinces Maritimes l'importation des grains de provende n'est nouveau ni pour elles, ni pour d'autres régions du Canada, ni dans le monde. En conséquence, on a fait beaucoup de recherches pour mettre au point d'autres méthodes d'engraissement dont certaines, qui sont déjà au point ou actuellement à l'étude, permettraient de réduire considérablement les importations de grains de provende. On a notamment réussi à transformer en aliments pour les animaux des produits résiduels comme la paille et d'autres résidus de culture, des déchets forestiers et des excréments d'animaux, notamment la litière de volaille.

Voici quelques nouvelles méthodes d'alimentation pour le bétail.

Paille

Le plus important fabricant d'aliments pour bétail en Angleterre vient de lancer un procédé révolutionnaire capable, au rythme de quatre tonnes à l'heure, de doubler la valeur nutritive de la paille d'orge et de blé et d'en faire un élément utile pour l'alimentation du bétail.

Mis au point par la société BOCM Silcook de Kimbolton, ville du Cambridgeshire, dans l'est de l'Angleterre, ce procédé semble si prometteur que l'entreprise projette d'implanter deux autres usines du genre ailleurs en Angleterre avant la prochaine récolte des céréales. La valeur nutritive de la paille était auparavant limitée parce que les membranes cellulaires retenaient une grande partie des éléments nutritifs. Mais si on décompose d'abord ces membranes cellulaires à l'aide d'agents chimiques, le processus de digestion peut assimiler une partie de la membrane cellulaire, ainsi que tout l'amidon et autres substances de la cellule.

Ce produit amélioré a pratiquement deux fois plus de valeur nutritive que la paille ordinaire. Il présente en outre une valeur énergétique équivalente aux deux tiers de celle de l'orge.

Pommes de terre

Il y a une génération, l'ensilage des pommes de terre était chose courante dans bien des régions de l'Europe et, dans une moindre mesure, en Amérique du Nord.

C'est l'usage que font certains éleveurs de leur excédent de pommes de terre en l'emmagasinant pour l'alimentation d'automne. Le mélange de foin haché et de pommes de terre, soufflé dans un silo vertical, constitue un bon aliment. Les bouvillons nourris d'un ensilage de pommes de terre et de foin consomment davantage d'aliments secs quotidiennement et engraisent autant que les bouvillons nourris de maïs.

L'ensilage de pommes de terre mélangées au fourrage sec permet d'utiliser pour l'alimentation d'automne les excédents de pommes de terre mises au rebut. Ce procédé peut s'avérer une façon pratique de conserver les rebuts des usines de transformation de la pomme de terre pour les exploitations agricoles qui ne sont pas équipées pour réduire les rebuts en bouillie. L'addition de fourrage sec dans la proportion de 20 à 40 p. 100 du poids des pommes de terre devrait donner un aliment satisfaisant.

Le procédé «Stake»

On transforme également des sources peu courantes de produits alimentaires en aliments à teneur protéique élevée en soumettant des plantes ligneuses, des rebuts de l'exploitation forestière et de la paille à l'action combinée de la vapeur et de la pression. Ce procédé actuellement exploité par une entreprise canadienne décompose les membranes cellulaires et produit un aggloméré de fourrage très digestible.

Déchets de volaille

On a découvert que les déchets de volaille sont très digestibles et d'une teneur protéique élevée qui convient à l'alimentation du bétail. Des analyses ont en effet démontré que la teneur en protéines des litières de poulailler peut atteindre 37 p. 100. Un certain nombre d'éleveurs ontariens nourrissent maintenant leur bétail, en hiver, d'une ration composée à 70 p. 100 de déchets de volaille et à 30 p. 100 de maïs, sans pour autant que la qualité de la viande ou du lait ni la santé des animaux en souffrent. On a en outre constaté qu'une ration de litière de poulet, de maïs et de foin constituait une très bonne alimentation pour les moutons.

Conclusion

On observe une forte évolution dans le domaine des nouvelles sources d'aliments pour le bétail. Les restrictions qui s'appliquaient à l'élevage par le passé ne s'appliqueront plus nécessairement à l'avenir. On recommande de créer dans le comté de Kent, après plus ample étude du projet, un projet pilote sur les aliments innovateurs.

Chevaux

De bonnes perspectives semblent se présenter dans le domaine de l'élevage des chevaux. Tout un concours de circonstances ouvre en effet de nouveaux horizons aux agriculteurs du comté de Kent.

La cherté des terrains écarte maintenant les centres d'équitation des grandes villes canadiennes et américaines. Le coût modique des terres, une bonne main-d'œuvre et l'abondance de fourrage pourraient inciter certaines de ces entreprises à s'établir dans le comté de Kent.

La popularité de l'équitation a porté la demande de bons chevaux à un sommet sans précédent. Il existe donc des débouchés pour l'élevage et le dressage de chevaux de selle.

On note par ailleurs une pénurie marquée de bons chevaux de trait, du genre de ceux dont se servent certaines brasseries et d'autres entreprises pour leur publicité. Le marché existe, mais ils sont tout simplement introuvables. Pourquoi ne pas en faire l'élevage dans le comté de Kent?

Élevage du Mouton

L'agneau est aujourd'hui plus en demande qu'il ne l'a jamais été ces dix dernières années. Il faut en importer des États-Unis pour alimenter les marchés de Montréal et des Maritimes.

Les caractéristiques physiques du comté de Kent font qu'il pourrait combler une bonne part de cette demande. Des entreprises d'élevage semblables à celles qui sont en exploitation en Nouvelle-Écosse et au Cap-Breton auraient du succès dans le comté de Kent. Comme le mouton ne se nourrit pas de céréales, l'élevage constituerait une bonne occasion de tirer parti des terres de catégories 4 et 5 laissées en herbages. Tout comme dans le cas de la Nouvelle-Écosse, on pense qu'il faudrait obtenir d'Écosse les éléments de reproduction pour pratiquer l'élevage dans le comté de Kent. Comme la réglementation relative à la quarantaine posera certainement des problèmes pour l'importation, il faudra en tenir compte. Une autre difficulté réside actuellement dans le manque d'abattoirs pour les moutons dans la région. Il en existe cependant à Truro, en Nouvelle-Écosse.

Des débouchés additionnels s'ouvrent avec le tannage des toisons de mouton ou la vente de la laine aux boutiques de vêtements pour dames de Montréal, Boston et New York, ou aux fabricants de vêtements. L'exploitation de ces débouchés pourrait bien permettre l'établissement d'une petite tannerie dans le comté de Kent.

Élevage du lapin

Le comité estime que l'élevage du lapin présente d'intéressants débouchés sur les marchés des Maritimes et du Québec. Les résultats provisoires d'une étude de marché révèlent une bonne demande et des acheteurs tout trouvés pour les lapins du comté de Kent.

Avec la création des sociétés *New Food Products Compagny Ltd.* et *Rabbit Ranchers Entreprises*, les gens de la région prennent déjà des initiatives en ce sens. Après quelque difficulté à obtenir l'appui nécessaire, un établissement est entré en exploitation à la fin de mai 1976, créant ainsi 18 nouveaux emplois, et on songe déjà à l'expansion de l'entreprise.

Les seuls obstacles à l'expansion de l'entreprise résident actuellement dans les moyens limités d'élevage et d'abattage sur place, ainsi que dans les difficultés d'acheminement de la viande vers les marchés. L'étendue du marché est à toutes fins pratiques inconnue, mais on entrevoit actuellement des possibilités pratiquement illimitées.

Production et commercialisation du miel

Les perspectives commerciales du miel du comté de Kent semblent intéressantes. Au prix actuel de détail de 88 à 95c la livre, l'apiculteur touche 40c la livre du grossiste, ou 65 à 70c du détaillant. Jusqu'à ces six derniers mois, le marché canadien du miel a été très lucratif. Depuis, le Canada a importé de grandes quantités de miel de l'Argentine et du Mexique, ce qui a donné lieu à d'importants excédents sur le marché canadien.

Des marchés d'épicerie fine sont cependant ouverts aux producteurs du comté de Kent. Il ressort de discussions avec des courtiers de Halifax, Boston, New York et Montréal que, comme on utilise peu d'engrais et de produits chimiques dans le comté de Kent, il existe un marché tout trouvé pour le miel du comté dans le secteur des aliments naturels. Il semble que les prix de gros atteignent \$1.10 C.A.F. la livre à Boston.

Les conditions les plus favorables à la production du miel dans le comté de Kent consistent dans l'exploitation de groupes de 20 ruches au milieu ou dans le voisinage de champs de trèfle, de gerbe d'or ou d'asters, ou encore de vergers de pommiers, et permettent un rendement de 65 à 75 livres de miel par ruche.

Bien que les coûts de production du miel soient quelque peu plus élevés au Nouveau-Brunswick qu'en Ontario, on y trouve un certain nombre de débouchés, comme la vente aux touristes, qui pourraient accroître sensiblement les revenus des agriculteurs.

Les coûts de production

Comparaison des coûts de production en mai 1976 dans le comté de Kent, au Nouveau-Brunswick, et dans celui de Glengarry, dans l'est de l'Ontario.

Très souvent, l'étude des perspectives agricoles du comté de Kent ou des Maritimes bute sur l'idée que le coût des facteurs de production présente un désavantage marqué pour les agriculteurs des Maritimes.

L'examen des coûts de production agricole dans le comté de Glengarry, dans l'est de l'Ontario, en regard de ceux que l'on a notés dans le comté de Kent en mai 1976, révèle un léger désavantage sur le plan des frais d'exploitation, mais par contre des avantages sur le plan des frais de premier établissement en faveur du comté de Kent. On a déjà mentionné que les provinces Maritimes enregistrent continuellement les prix les plus élevés pour leurs produits. En ce qui concerne par conséquent les frais d'exploitation un léger désavantage sur le plan du coût des apports ne peut pas nuire s'il est compensé sur le plan de la production. En ce qui concerne les frais de premier établissement, il est généralement moins onéreux de se lancer dans l'agriculture dans le comté de Kent que dans celui de Glengarry, et nettement moins onéreux

que dans les régions de l'Ontario et du Québec où l'on trouve les terres les plus favorables à l'horticulture et qui se vendent de \$1,000 à \$2,000 l'acre. Les machines agricoles coûtent 15% plus cher dans les Maritimes que dans le comté de Glengarry, mais on pourrait s'en procurer à meilleur compte, a-t-on découvert, en cherchant bien en Nouvelle-Écosse ou dans l'ouest du Nouveau-Brunswick.

Les données recueillies jusqu'à présent ne confirment pas l'opinion largement répandue selon laquelle l'agriculture dans les Maritimes ne puisse soutenir la concurrence sur le plan des coûts de production avec l'agriculture ontarienne et québécoise.

COÛTS DE PRODUCTION—MAI 1976 COMTÉ DE KENT (EST DU NOUVEAU-BRUNSWICK) COMTÉ DE GLENGARRY (EST DE L'ONTARIO)

	(en dollars)	
	Kent	Glengarry
Engrais (la tonne)		
19-19-19	168.50	158.
5-20-20	146.	123.50
Chaux (les 50 livres)	.75	2.50
Graines de semence (les 100 livres)		
Fourrages		
Fléole des prés Climax	57.	50.
Luzerne de printemps	125.	115.
Trèfle rouge	97.	80.
Trèfle Empire	210.	195.
Brome Vaylor	132.	122.
Maïs r.s. 259 Co-op (80,000 graines)	42.	42.
Céréales		
Orge Volla	16.	13.
Avoine Stormont	12.50	13.
Blé	16.50	—
Produits chimiques		
Atrazine (la livre)	3.40	4.85
2-4-D (le gallon)	9.	11.30
Terres (l'acre)	35.	500.
Main-d'œuvre (salaire horaire)	2.65	2.65
Essence (le gallon)	.50	.49
Machines agricoles		
Tracteur Massey-Ferguson 265	9,500.	8,000.

SOURCE: Comité sénatorial permanent de l'agriculture.

Rentabilité

Pour conclure, on estime que les possibilités qui s'ouvrent à l'agriculture dans le comté de Kent sont nombreuses. Il faut cependant souligner la nécessité de diversifier les activités agricoles. Les fermiers ont tout avantage, pour maximiser leurs revenus, à combiner un certain nombre d'activités compatibles, de façon à tirer le plus grand parti de la main-d'œuvre, des investissements et de la gestion.

On reconnaît que pour certains produits agricoles, les coûts de production seront plus élevés dans le comté de Kent qu'en Ontario, mais les prix de vente ordinairement plus élevés de ces produits dans les Maritimes suffiront amplement à compenser ce désavantage.

Il y a en général tout lieu de croire qu'il est possible de produire à profit un grand nombre de denrées agricoles dans le comté de Kent.

CHAPITRE VI

QUE FAIT-ON POUR LE COMTÉ DE KENT?

On a vu, ces dix dernières années, bien des programmes gouvernementaux présentés comme la planche de salut du comté de Kent et d'autres comtés dans la même situation, mais «il faudrait être bien naïf pour croire que les résultats obtenus jusqu'ici, et ceux auxquels s'attendent les autorités gouvernementales, vont marquer une reprise de l'agriculture ou du développement rural. Il en résultera au mieux un ralentissement de la tendance à la détérioration.» (MacEachern) Car le Canada ne connaît généralement pas de «programme coordonné de lutte contre la pauvreté, que ce soit dans le comté de Kent ou n'importe où ailleurs. Nous sommes bien en selle en matière d'aide internationale, pour laquelle nous avons institué toutes sortes de programmes.» (Kristjanson)

Les programmes gouvernementaux que nous connaissons ne sont pas conçus pour garder les gens dans l'agriculture: ils ont été «conçus implicitement, sinon explicitement, pour réduire le nombre des exploitations agricoles grâce au rassemblement des terres, dans l'hypothèse que les grandes exploitations agricoles sont mieux équipées et mécanisées et contribuent à former une société rurale à l'aise et stable.» (MacEachern) Car «les politiques fédérales sont établies pour l'ensemble du pays et ne répondent pas toujours aux besoins des régions pauvres et défavorisées comme le sud-est de notre province.» (Bourgeois)

C'est pourquoi «bien des gens des régions rurales sont sceptiques, et à juste titre. Ce qui m'inquiète, c'est que les gouvernements, aux paliers fédéral, provincial ou municipal, peuvent, par leurs attitudes, leurs actions ou leur législation, stimuler le dynamisme de la population ou, au contraire, le paralyser ou même le détruire.» (MacEachern)

En fait, les résultats qu'a donnés l'action gouvernementale dans le développement rural jusqu'ici sont lamentables. Les programmes gouvernementaux sont illogiques: «Un jour, on effectue une étude sur le potentiel de nos ressources du secteur primaire, et on nous dit le lendemain qu'il est préférable à l'école de préparer les jeunes à partir s'établir ailleurs. Ce qui revient à dire en réalité que nos jeunes n'ont aucun avenir ici et qu'ils feraient mieux de se préparer à aller gagner leur vie dans les centres de croissance économique comme Saint-Jean et Moncton, créés par le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale.» (Bourgeois)

Voilà comment, soit à cause des politiques passées et présentes des gouvernements, soit malgré elles, «le comté de Kent a été négligé et tenu à l'écart des possibilités qui s'offraient à lui et des innovations technologiques qui se présentaient.» (MacEachern) Une bonne partie du problème provient du «fait que lorsque le

gouvernement examine un projet et juge qu'il ne serait pas viable, tout le monde tient pour acquis qu'il ne saurait être viable; pour moi, le développement c'est la façon dont on peut amener le potentiel humain du comté de Kent à s'épanouir». (MacEachern)

Les programmes fédéraux

Programme de développement des petites fermes

En 1969, M. H. S. Olson, le ministre fédéral de l'Agriculture de l'époque, attira l'attention sur le sort des localités rurales. «A moins que nous n'établissions de nouveaux programmes concrets, bien des agriculteurs canadiens et, en fait, l'ensemble de la société rurale, seront menacés.» C'est ainsi qu'il présenta le Programme de développement des petites fermes, dont le très honorable P. E. Trudeau parla en ces termes: «Le programme actuellement à l'étude constitue notre dernière chance. Il doit réussir, sinon tout (la société rurale) va s'effondrer.»

Le programme est né d'une entente conclue le 23 octobre 1972 entre le Canada et le Nouveau-Brunswick. Il se compose d'un sous-programme de transfert des terres qui facilite la vente des terres, et d'un sous-programme d'information qui offre des services de consultation en matière d'agriculture et de gestion agricole.

Au 1^{er} mai 1976, le bureau de Moncton avait depuis 1972, approuvé 14 subventions aux vendeurs de l'est du Nouveau-Brunswick. On y avait en outre approuvé pour l'ensemble de l'est du Nouveau-Brunswick 4 offres spéciales de crédit afin d'aider des agriculteurs à quitter la terre.

L'entente prévoit en outre que le ministère fédéral de l'Agriculture affectera trois conseillers agricoles à Grand-Sault, Fredericton et Moncton, mais ces postes étaient toujours vacants au début de juin 1976.

Au 1^{er} juin 1976, on peut dire que le Programme de développement des petites fermes au Nouveau-Brunswick n'a pas réussi à promouvoir le développement régional et, «après examen des activités du Programme, on peut dire qu'il n'aurait jamais pu contribuer au développement du comté de Kent». (Kristjanson)

On a estimé, au début, que «le Programme de développement des petites fermes du ministère fédéral de l'Agriculture représentait un pas hésitant dans la bonne voie, mais que c'était loin d'être suffisant». (Bourgeois) On pourrait arguer plus précisément que le programme a échoué au Nouveau-Brunswick pour les raisons suivantes: (1) il a été conçu pour aider les gens à quitter la terre, mais «90 p. 100 des gens du comté de Kent n'étaient pas intéressés à vendre, ils étaient intéressés à rester» (Kristjanson); (2) il a été conçu à partir du principe que grande exploitation égale rentabilité. «Je pense que l'on a tort de poser le postulat que l'agriculture, même à petite échelle, n'est pas actuellement rentable.» (MacEachern). On n'y a pas vu de «preuve concluante, ces cinq dernières années, que l'agrandissement de l'exploitation agricole soit la clé d'une rentabilité accrue pour la majorité des entreprises. En fait, la preuve du contraire a été amplement faite.» (MacEachern); (3) le service de consultation qui devait constituer une partie intégrante du programme n'a jamais vraiment démarré. L'inefficacité du programme s'est avérée frustrante pour le

personnel recruté. On a en outre éprouvé des difficultés à obtenir un bon personnel francophone pour le bureau des Maritimes qui, en fait, n'a jamais été implanté; (4) le fait de confier l'application du programme à la Société du crédit agricole s'est révélé une erreur, car cet organisme n'a pas bonne réputation dans le milieu rural des Maritimes; (5) le programme n'a pas été conçu comme un programme axé sur les «petites fermes», mais plutôt sur les grandes exploitations. On l'a conçu pour faire renoncer les gens à l'agriculture et pour transformer en gros exploitants ceux qui n'y renonçaient pas; (6) le programme ne se soucie pas de «développement», qu'il s'agisse de celui de l'agriculture, de la collectivité ou de l'individu.

Recommandations

Que, à la lumière des promesses faites par MM. Trudeau, Whelan et Olson, l'on réévalue le Programme de développement des petites fermes, et notamment son but, ses objectifs et ses fonctions, et que pour mieux l'adapter aux besoins de la région, le programme de développement agricole des provinces de l'Atlantique soit modifié en profondeur.

Crédit agricole

La Loi sur le crédit agricole du Canada autorise la Société du crédit agricole à consentir aux agriculteurs canadiens, à un taux d'intérêts subventionné, des prêts garantis par des propriétés foncières et des biens meubles. La Société du crédit agricole prête en outre aux coopératives agricoles en vertu de la Loi sur le crédit aux syndicats agricoles et elle est chargée de l'application du Programme de développement des petites fermes.

Le programme de crédit agricole n'a pas connu de succès au Nouveau-Brunswick, et en particulier dans le comté de Kent. La conception que la S.C.A. se fait du financement agricole dans le comté de Kent et dans une bonne partie des Maritimes se reflète dans le fait qu'elle «refuse des prêts en prétextant que l'agriculture n'a aucun avenir dans le comté de Kent». (Bourgeois) Par ailleurs, «des politiques fédérales et provinciales de prêt ont été axées sur l'implantation d'exploitations agricoles commerciales» (Bourgeois), pour lesquelles on est disposé à consentir des prêts.

On estime que le programme de la S.C.A. a échoué comme instrument de développement agricole au Nouveau-Brunswick pour les raisons suivantes: (1) le programme est axé sur les grandes exploitations agricoles comme celles que l'on rencontre dans l'ouest canadien et en Ontario; (2) il n'encourage pas les petits agriculteurs à agrandir et à améliorer leur exploitation, mais tend à aider les gros agriculteurs à s'étendre davantage; (3) en se souciant uniquement de la capacité qu'a l'emprunteur de rembourser, le programme est incapable de jouer son rôle d'instrument de développement agricole et d'aider le petit agriculteur à s'en sortir; (4) l'attitude de la Société et de son personnel à l'égard de l'agriculture et des agriculteurs dans l'est du Canada ne paraît pas très positive, et leur connaissance des débouchés agricoles semble souvent quelque peu déficiente. Le bureau de la S.C.A. de Moncton devrait avoir à cœur les intérêts de l'agriculteur, et non ceux du trésor fédéral.

Recommandation

Que la S.C.A., en collaboration avec le Programme de développement des petites fermes, établisse un programme destiné à promouvoir le développement agricole, et non seulement à stabiliser la situation.

Ministère de l'Expansion économique régionale

Depuis la fin des années 1960, c'est le ministère de l'Expansion économique régionale qui est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes de développement régional au Canada. Malheureusement, tout comme pour son prédécesseur, le Programme d'aménagement rural et de développement agricole (ARDA), on ne peut pas dire que ses efforts aient été couronnés de succès, particulièrement dans les Maritimes.

Le MEER et certains de ses programmes ont peut-être nui plus qu'autre chose à la société rurale au Canada. «En effet, quand on améliore, quand on s'emploie délibérément à améliorer à Moncton les dispositions de la sécurité sociale, le logement et le reste, on crée un attrait puissant pour les gens du comté de Kent. A mesure que des gens de Moncton s'en remettent à l'assistance sociale, la main-d'œuvre du comté de Kent va s'y établir et accepte de travailler pour un maigre salaire pendant un certain temps—il s'agit habituellement d'activités saisonnières—; mais cela constitue une saignée, une terrible saignée. Tout cela a découragé les investissements dans les régions rurales, a directement encouragé l'émigration des localités rurales et a accéléré la détérioration de la situation. Celui qui investit dans une localité rurale, et voit l'attrait que les centres urbains exercent sur les gens, sait bien que la valeur de ses biens ne va pas augmenter.» (MacEachern)

Tout comme son successeur le MEER, le programme ARDA «avait apporté quelque espoir à notre province et à notre pays. En fait, il avait entre autres pour principe de considérer l'agriculture comme l'une des utilisations possibles du sol et de s'employer systématiquement à retenir les meilleures méthodes d'exploitation dans tous les cas. On se demande aujourd'hui s'il n'a pas été décidé que la meilleure utilisation du sol consiste à le laisser se couvrir d'aulnes ou à laisser le fermier vendre sa terre à quelque financier ou aux touristes américains pour payer ses taxes.» (Bourgeois)

Après l'échec de programmes illogiques et inefficaces, «les agriculteurs se posent plusieurs questions. Pourquoi le gouvernement fédéral ne met-il pas à la disposition des agriculteurs ou des groupes d'agriculteurs des montants d'argent également importants? Pourquoi est-il si facile pour une entreprise commerciale d'obtenir des millions dans un délai de quelques semaines, alors qu'il faut plus de 10 ans aux gens du comté de Kent pour obtenir des fonds du programme ARDA? Comment se fait-il que des entreprises obtiennent des millions, alors qu'une coopérative du comté de Kent ne peut obtenir aucune aide?» (Arsenault) C'est parce que, répond-on le plus souvent «le gouvernement a annoncé depuis 10 ans maintenant l'établissement du programme ARDA. Il a survécu à plusieurs élections, et on en est toujours au stade des promesses électorales.» (Arsenault)

Mais, en faisant valoir ses programmes antérieurs et en tablant sur l'ignorance de la population rurale, on leur dit que le MEER s'intéresse sérieusement au

développement rural. «Je serais porté à dire que bien que nous estimions important de maintenir le rythme de développement atteint dans certains des centres urbains des provinces de l'Atlantique, nous n'en avons pas moins mis l'accent sur les ententes sectorielles touchant les industries primaires, dont l'agriculture.» (Love)

Et par suite de cette «nouvelle attitude» à l'égard du développement rural, on y observe certains «progrès». Un accord complémentaire de développement agricole conclu dans le cadre de l'Entente générale de développement passée avec le Nouveau-Brunswick, actuellement en cours d'application, prévoit la dépense de 7.5 millions de dollars échelonnée sur une période de trois ans (à laquelle le gouvernement fédéral contribue dans la proportion de 80%) et expirera le 31 mars 1977. L'accord prévoit une aide financière au développement dans les domaines suivants:

- a) culture des bleuets, cultures en serre, pomiculture, cultures maraîchères, élevage des ovins et des bovins, production laitière, production de grains de provende et d'aliments protéiques, et exportation de pommes de terre de semence;
- b) formation d'agriculteurs grâce à des cours de gestion agricole, à l'établissement de groupes de produits, à la formation de la main-d'œuvre agricole et à la prestation de services d'information et de démonstration pratique dispensés par un personnel professionnel et technique;
- c) planification du développement agricole grâce au travail d'un groupe d'étude des ressources agricoles.

Recommandation

Que le MEER accorde une plus grande priorité accru au développement du milieu rural au Canada, reconnaisse l'importance de l'agriculture dans ce processus de développement, et élabore ses programmes de développement en collaboration plus étroite avec la population locale.

Projet pilote du comté de Kent

Le but de cette initiative, née d'un accord conclu entre le Canada et le Nouveau-Brunswick le 17 février 1975, est d'identifier les possibilités de développement et d'en faciliter la pleine réalisation par l'application coordonnée et convergente des programmes fédéraux et provinciaux pertinents. Le coût total de ce projet est d'environ 2.7 millions de dollars, dont le gouvernement fédéral assumera une part de 2.2 millions. Cette initiative fait l'objet d'un accord complémentaire conclu dans le cadre de l'Entente générale de développement passée entre le Canada et la province. Au 1^{er} juin 1976, on avait observé une certaine activité; quelques projets avaient été lancés, un certain nombre de possibilités avaient été identifiées et on en avait encouragé l'exploitation dans une certaine mesure. On espère que le programme du MEER dans le comté de Kent n'a pas été annoncé encore une fois pour être aussitôt oublié. Peut-être cette infection de fonds de 2.7 millions aboutira-t-elle cette fois à des réalisations dans le comté de Kent.

Recommandation

Que le montant de 1.4 million de dollars prévu par la réalisation de projets soit porté à 2 millions dans le cadre de ce programme dont le budget total est de 2.7 millions de dollars.

Que l'on élargisse les cadres du comité de gestion du programme afin d'y inclure 2 représentants du comté de Kent.

Développement économique du comté de Kent

Le DEK est un programme de subventions aux petites industries qui fournit, jusqu'à concurrence de \$60,000, les fonds destinés à des prêts; les prêts servant à la modernisation, à l'expansion, à l'entretien ou à la remise en état d'industries existantes, sont remboursables à 70% et ce taux de remboursement baisse à 50% dans le cas des frais de premier établissement approuvés pour la création de nouvelles industries. Pour être admissible, un projet doit comporter la construction ou la transformation d'une installation d'entretien ou de réparation du secteur de la fabrication. Ce projet est régi par la Commission des finances industrielles du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire du MEER et du ministère de l'Expansion économique du Nouveau-Brunswick. Les fonds sont fournis en vertu de l'accord complémentaire concernant le Projet pilote du comté de Kent.

La Société d'aménagement régional

La S.A.R. est une société de la Couronne de la province du Nouveau-Brunswick créée pour régir le financement des accords complémentaires de l'Entente générale de développement. Dans le cas de l'accord complémentaire du Projet pilote de Kent, la S.A.R. veille également à l'élaboration des projets. Voilà pourquoi on trouve des bureaux régionaux à Bouctouche et Richibouctou, où les demandes de projet peuvent être faites. Ces demandes sont ensuite portées à l'attention du siège de la S.A.R. à Fredericton, où se réunissent les membres du Comité de gestion, ainsi que le représentant du MEER, afin d'évaluer le projet et de fixer le montant de la subvention.

La société fournit des fonds à plusieurs projets dans le comté. Il s'agit, entre autres, du projet de culture d'arbres de Noël, à Bouctouche, de la culture des choux de Bruxelles, à Rogersville, de l'usine de congélation des légumes à Sainte-Marie du Kent, de l'élevage de la truite à Saint-Louis de Kent, des coopératives huilières de Bouctouche, de Richibouctou-Village et de Grande-Digue, ainsi que du centre communautaire d'Acadieville. La société vient aussi en aide au restaurant coopératif, l'Acayen.

La société assure également la supervision de cinq conseils régionaux, *CRASE*, *CRAN*, *NDRC*, *CRANO* et *SEDC* créés dans le cadre du programme d'aide aux organismes de développement régional.

New Brunswick NewStart Inc

NewStart, programme de recherche en animation sociale, a été mis au point entre 1965 et 1967 et lancé au Nouveau-Brunswick en 1969. Il s'agissait au départ d'une entreprise privée, les fonds étant intégralement fournis par le MEER. Toute-

fois, les actions émises appartenait à la fois au ministère fédéral et au ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick. Avec un mandat de cinq ans à l'origine, on cherchait grâce à ce programme à découvrir les raisons pour lesquelles la population du comté de Kent était relativement désavantagée par rapport à d'autres régions du Canada. D'abord programme de recherche sociale, NewStart s'est rapidement étendu à de nombreux projets locaux, pour ensuite les intégrer.

Au cours des cinq premières années, de 1969 à 1974, le budget annuel a varié entre \$900,000 et 1 million de dollars. Pour les deux années supplémentaires de son mandat, le budget a été ramené à un million de dollars.

Au cours de son existence, NewStart a été à l'origine de divers programmes, notamment des cours pour les travailleuses familiales, des centres d'information, des garderies, et des jardins d'enfants; il a également aidé les résidents à mettre au point des projets du PIL et à faire des demandes pour les subventions de Perspectives-Jeunesse. Il s'est enfin occupé d'un grand nombre de programmes de formation destinés aux adultes.

A l'approche de la date d'expiration prévue à l'origine pour le programme NewStart, on s'est rendu compte que certains projets très valables avaient été mis en œuvre et qu'il ne fallait pas les abandonner. Le mandat de NewStart a donc été prolongé de deux ans, jusqu'au 31 mars 1976. Au nombre de ces projets figuraient la coopérative huître de la baie de Grande-Digue, la coopérative huître de Bouctouche, l'ostréiculture de Richibouctou-Village, la création de centres d'information à Acadieville, un programme de réutilisation des «bleuetières», ainsi que certains centres d'artisanat auxquels participaient un grand nombre de femmes.

Le 31 mars 1976, comme le mandat prolongé de NewStart expirait, la compagnie a été démantelée. Les projets qui ont été jugés viables se poursuivent en vertu de l'accord complémentaire du comté de Kent, dans le cadre de l'Entente générale de développement gérée par le MEER. Ces ententes sont financées conjointement par les gouvernements provincial et fédéral.

Il est à noter que le programme du Nouveau-Brunswick n'était pas un programme économique, mais d'animation sociale. Il ne concernait pas directement l'agriculture, mais s'intéressait à l'aspect social de l'aménagement rural. Son point faible a été de n'avoir pas su découvrir que, sans infrastructure économique, l'élément social ne peut, par lui-même continuer à attirer la population. De façon générale, il semble que le projet ait été couronné de succès, mais peut-être n'était-ce pas vraiment assez. Au cours des audiences du comité sénatorial, on a entre autres recommandé: «qu'on donne à NewStart un personnel qualifié dans les domaines de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la pêche et du tourisme, et qu'il ait pour mandat de faire une œuvre constructive en mettant nos ressources en valeur de concert avec les personnes et les autres organismes qui y travaillent déjà».
(Bourgeois)

Le succès apparent de *NewStart* sur le plan social laisse supposer que le programme pourra peut-être servir de modèle à une association pour un développement économique axé sur la collectivité.

Nouveaux Horizons

Nouveaux Horizons est un programme d'animation sociale administré par le ministère fédéral de la Santé et du Bien-être. Son but est de fournir aux retraités les fonds nécessaires pour mettre sur pied des projets qui les intéressent et qui répondent à des besoins locaux. Les groupes intéressés doivent comprendre au moins 10 retraités et être assurés de sources de financement pour l'avenir. Les subventions de Nouveaux Horizons ne servent qu'à lancer les projets, et non pas à les faire fonctionner. En moyenne d'environ \$6,000, elles doivent être approuvées par le ministre, sur recommandation du représentant du ministère et de l'agent régional.

D'avril 1973 à mai 1976, Nouveaux Horizons a financé, dans le comté de Kent, 19 projets grâce à des subventions totales de \$106,081. La plupart de ces projets avaient trait aux loisirs, sauf deux qui portaient sur des centres d'accueil, deux qui visaient l'artisanat et les loisirs, et un dont le but était de remplacer des articles détruits dans un incendie. Il est douteux qu'aucun de ces projets ait eu une influence durable sur l'infrastructure économique des collectivités en cause.

Recommandation

Que dans les régions économiquement faibles le programme Nouveaux Horizons mette l'accent sur des projets de développement économique.

Programme d'initiatives locales

Le Programme d'initiatives locales est administré par le ministère fédéral de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Son but est de créer des emplois pour les personnes qui touchent des prestations d'assurance-chômage ou d'assistance sociale en périodes de chômage aigu. Il s'agit de projets de courte durée (au plus trente semaines) qui se terminent au plus tard le 26 juin. N'importe qui, particuliers, associations, municipalités, etc., peut présenter une demande de subvention dans le cadre du PIL, du moment que le projet répond aux besoins de la communauté, ne fait pas double emploi avec les services existants et comporte 60 semaines-hommes de travail. Ces subventions sont réservées aux salaires et à des frais minimes d'exploitation; il faut trouver ailleurs les fonds d'investissement. Lorsque le programme a débuté en 1971, la subvention maximale était de \$75,000; en 1975-1976 ce plafond était porté à \$100,000. Les subventions sont réparties entre les circonscriptions électorales en fonction du taux de chômage.

Au cours de 1975-1976, 34 projets ont été approuvés dans le comté de Kent, les subventions totalisant \$545,148. Il s'agissait, pour la plupart, de projets d'aménagement communautaire ou de loisirs. Quatre projets concernaient les sports, tandis que quatre autres visaient l'agriculture, l'exploitation forestière ou la pêche. Depuis le début du programme, son orientation n'a pas changé. «Je pense que nous pourrions mettre au point des projets plus solides qui contribueraient davantage à l'essor économique de notre région que ne le font certains projets du PIL.» (Bourgeois)

Recommandation

Que dans les régions économiquement faibles le PIL mette l'accent sur les projets qui comportent des avantages économiques à long terme et favorisent le développement régional.

PACLE—Programme d'aide à la création locale d'emplois

Le PACLE est assez semblable au Programme d'initiatives locales, sauf que le financement des projets peut s'échelonner sur trois ans et, dans certains cas, être prolongé de six mois. Le but du projet est de créer des emplois dans une entreprise qui deviendra autonome après trois ans. La subvention doit servir intégralement à payer les salaires. Ces programmes s'adressent aux inemployables, aux personnes dont les revenus sont en deçà du seuil de pauvreté, ainsi qu'à celles qui travaillent moins de 26 semaines par année.

Au Nouveau-Brunswick, le budget total de la province est de \$1,002,000 pour 1976. Un seul projet a été financé dans le comté de Kent. Depuis mai 1973, la huîtrière de Bouctouche a reçu \$648,000 en subventions.

Perspectives-Jeunesse

Le programme Perspectives-Jeunesse a débuté en 1971, sous les auspices du Secrétariat d'État. En décembre 1973, l'administration du programme était confiée à Main-d'œuvre Canada. Tout étudiant de 16 à 25 ans pouvait présenter une demande subvention. Sans que le montant des subventions ait été plafonné, il ne dépassait habituellement pas \$20,000 et était en moyenne d'environ \$8,000. Les frais d'exploitation du projet ne devaient pas dépasser 10 p. 100 du budget salarial. Les projets étaient évalués par les agents régionaux en fonction des besoins locaux et de la situation de l'emploi.

Au cours des années 1973, 1974 et 1975, 43 projets ont été mis à exécution dans le comté de Kent, les subventions totalisant \$282,996. Dans l'ensemble, ces projets concernaient les loisirs ou étaient à caractère social; il s'agissait dans quelques cas de programmes culturels et, dans deux cas, de programmes d'information.

Le programme a été abandonné au début de 1976.

«Il nous semble que très souvent ces deux rejets (PIL et Perspectives-Jeunesse) des politiques fédérales ne servent qu'à produire des couvertures de laine ou des équipes de baseball. Nous en avons bien sûr besoin, mais il ne faut pas surestimer ce besoin. Les agriculteurs pensent que ces projets devraient être axés sur la collectivité et viser, par exemple, les jeunes qui vivent sur les fermes.» (Arsenault).

Subventions du MEER

Du 1^{er} juillet 1969 au 31 mai 1976, sept projets ont été subventionnés par le MEER dans le comté de Kent. Les subventions totalisaient \$332,651, alors que les dépenses en immobilisations pour ces projets atteignaient \$1,137,951. Ces sept projets ont directement entraîné la création de 83 emplois. Mais encore une fois, ces projets n'avaient pas toujours leur place dans un plan global de développement économique.

Paiements de transfert du gouvernement fédéral à la province

Le taux de chômage dans les Maritimes a toujours dépassé la moyenne nationale. Dans le comté de Kent, le taux de chômage annuel est en moyenne de 40%

à 50% plus élevé que dans le reste de la province, sans compter le caractère saisonnier de l'embauche. En 1970, par exemple, les paiements de transfert représentaient 22% des revenus dans le comté de Kent.

Assurance-chômage

Le montant des prestations d'assurance-chômage versées dans le comté de Kent est élevé et augmente sensiblement chaque année. En 1973, on a versé 3.8 millions de dollars en prestations, en 1974, 4.5 millions, et en 1975, 6.5 millions.

Assistance sociale

Les prestations d'assistance sociale représentent également une part importante du revenu global. Il y a, à l'heure actuelle, environ 1,088 chefs de famille qui touchent des prestations d'assistance sociale à raison de \$325 par mois en moyenne. Cela signifie qu'on verse chaque année quelque 4.25 millions de dollars en assistance sociale dans le comté de Kent.

«Depuis quelques années, il semble que l'assistance sociale devient un refuge pour les victimes des erreurs du gouvernement. Un certain nombre de lois stupides font qu'on décourage les assistés sociaux d'accepter un emploi, si minime soit-il. Ne pensez-vous pas qu'il est grand temps que le gouvernement encourage ces personnes à travailler au lieu de les inciter à ne rien faire. Les agriculteurs ont besoin d'aides, et dans bien des cas l'assisté social a besoin de travailler pour reprendre goût à la vie. Nous espérons qu'à l'avenir les agriculteurs auront d'autres choix que l'assistance sociale.» (Arsenault)

Recommandation

Que le gouvernement fédéral autorise la Commission d'assurance-chômage à encourager de façon tangible les résidents et les organisations des régions économiquement faibles à diminuer le taux de chômage, grâce à des subventions à court terme, aux nouveaux employés et employeurs, qui correspondraient à la moitié des prestations que la personne aurait touchées de la Commission d'assurance-chômage sur une période de deux mois.

Programme d'aide au transport des grains de provende

Peu après la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement fédéral adoptait une loi qui accordait des subsides pour le transport des grains de provende de l'ouest vers l'est du Canada. Il voulait ainsi encourager la création d'une industrie de l'élevage dans l'est en fournissant les grains de provende pratiquement aux prix de l'ouest. Ce programme a connu un certain succès, puisqu'une solide industrie de l'élevage a vu le jour en Ontario et, à un degré moindre, au Québec et dans les Maritimes. La production de céréales fourragères et de maïs s'étant développée en Ontario et dans l'ouest du Québec, le ministre de l'Agriculture, M. Whelan, annonçait en juin 1976 l'annulation des subsides versés aux éleveurs de bétail de l'Ontario et de l'ouest du Québec. Le programme demeure toutefois en vigueur dans l'est du Québec et les Maritimes.

Au cours des trente dernières années, on s'est malheureusement peu efforcé d'encourager la production de grains de provende et de fourrage dans les Maritimes.

Les grains de provende de l'ouest étaient si peu coûteux qu'on n'encourageait nullement la production locale. Il est à souhaiter que ces changements encourageront la production locale de divers grains de provende et fourrages mieux adaptés aux Maritimes. Cela dépendra toutefois de l'élaboration de «programmes d'encouragement» efficaces, ce qui n'a pas toujours été l'apanage du ministère fédéral de l'Agriculture.

Recommandation

Que le ministre fédéral de l'Agriculture entreprenne d'ici peu la mise sur pied d'un programme d'encouragement de la production régionale des grains de provende dans les provinces de l'Atlantique.

Programme législatif national sur la commercialisation des produits agricoles

Avec l'adoption du programme législatif national sur la commercialisation des produits agricoles, au début de la présente décennie, la commercialisation méthodique devint le mot d'ordre dans le cas des œufs et, plus tard, des dindes. Ce programme législatif délimite le marché canadien et le répartit par province, compte tenu de l'importance de la production et de la commercialisation antérieures. Ce programme n'a eu pour effet que de maintenir le statu quo. Il fait en sorte que le Nouveau-Brunswick et les Maritimes demeureront des importateurs nets d'œufs et de dindes et des débouchés assurés pour les autres provinces, et empêche le Nouveau-Brunswick de viser à satisfaire ses besoins en augmentant sa production. Le principe général de cette mesure législative va à l'encontre de l'essor de l'agriculture dans les régions en voie de développement. Malheureusement, si toutes les autres provinces acceptent l'idée, les Maritimes doivent emboîter le pas ou servir de déversoir pour les autres vendeurs. En fait, il semble que ce programme législatif soit une mesure de stabilisation favorable aux provinces bien nanties qui essaient de protéger leurs marchés traditionnels dans les régions où l'agriculture périclité.

Recherche agricole

La station agronomique du ministère fédéral de l'Agriculture à Fredericton est chargée de mettre au point des variétés de cultures adaptées aux Maritimes. Son dossier n'est malheureusement pas très reluisant. On s'efforce peut, si l'on peut dire, de trouver de nouvelles variétés de céréales, de fourrages et de légumes facilement adaptables aux Maritimes. On s'est bien peu intéressé, par ailleurs, à l'alimentation du bétail. La station s'est fondamentalement axée sur la pomme de terre et s'intéresse peu aux autres cultures. Son budget actuel est de 2.2 millions de dollars, dont une grande partie sert à payer un personnel qui devrait mieux connaître les besoins agricoles du Nouveau-Brunswick. La réduction du budget de recherches et du personnel nous laisse croire que, à un moment des plus critiques, le ministère fédéral de l'Agriculture compromet sérieusement l'efficacité de cette station. Cette station est indispensable; il ne lui reste qu'à se consacrer aux problèmes réels de l'agriculture dans les Maritimes.

Recommandation

Que la station agronomique fédérale de Fredericton soit immédiatement chargée d'entreprendre des recherches en vue de mettre au point de nouvelles variétés de légumes, de cultures fourragères et de céréales pour les provinces de l'Atlantique.

Stabilisation des prix agricoles

Cette loi stipule qu'il faut soutenir le prix des produits agricoles à un niveau qui correspond à 90 p. 100 du prix moyen des cinq années précédentes et prévoit un rajustement en fonction des fluctuations des coûts de production. En 1975-1976, les paiements au Nouveau-Brunswick ont été de 4.5 millions de dollars en ce qui concerne la pomme de terre et les bovins de boucherie. De plus, la Commission canadienne du lait a versé 1.6 million de dollars aux producteurs laitiers pour le lait industriel.

Quelques-uns des problèmes fondamentaux ont été résolus grâce aux modifications précitées: un grand nombre de personnes estiment toutefois que «des programmes de stabilisation des prix grâce auxquels les prix sont fixés au niveau de 90 p. 100 du prix moyen des cinq années précédentes ne signifient rien dans notre économie inflationniste.» (MacEachern)

Ce programme assure une certaine sécurité aux agriculteurs des Maritimes, mais il ne leur procure certainement pas le genre de stimulants dont ils auraient peut-être besoin pour courir les risques qu'entraînent les grandes fluctuations des prix des produits agricoles.

CANFARM

Canfarm est un système informatique personnalisé de comptabilité agricole établi par les ministères fédéral et provinciaux de l'Agriculture. Sur les 209 agriculteurs du Nouveau-Brunswick qui y sont abonnés, on en compte moins de 10 du comté de Kent. Le système est destiné aux gros exploitants qui ont une bonne instruction; il faut apprendre à s'en servir et y consacrer beaucoup de temps. La valeur de Canfarm est douteuse pour la majorité des agriculteurs des régions en voie de développement; c'est pourquoi peu de gens du comté de Kent s'y intéressent. L'autre problème qui se pose pour le comté est l'absence de services sur place et, surtout, aucun en français. Le comté de Kent a besoin d'un service consultatif de gestion agricole qui serait une version simplifiée de Canfarm.

Programmes provinciaux

Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural du Nouveau-Brunswick est chargé de la formulation et de l'application de programmes de développement rural et agricole dans la province.

Recherches

Le ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick dépend presque entièrement de la station agronomique fédérale pour tous les aspects de la recherche sur la production agricole. En ce qui concerne l'étude des marchés, le Ministère reconnaît tout au plus sa responsabilité. Ce n'est que depuis l'annonce de «l'Étude des ressources» qu'ont été effectuées une analyse des marchés. On espère que ces études de marché entraîneront la mise en place de systèmes de commercialisation et augmenteront la capacité de production.

Recommandation

Que le ministère de l'Agriculture et du Développement rural du Nouveau-Brunswick crée un Conseil de commercialisation des produits agricoles et alimentaires et rétablisse la Direction du développement rural récemment démantelée, en lui donnant un nouveau mandat plus éclairé.

Éducation

Il est essentiel d'offrir à la communauté agricole un enseignement agricole efficace si l'on veut lui fournir les agriculteurs qualifiés dont elle a besoin, que ses exploitants agricoles perfectionnent sans cesse leurs connaissances administratives et techniques, et qu'elle jouisse d'un système de vulgarisation souple. Sans cela, la communauté agricole ne pourra faire concurrence aux autres régions favorisées par leur système d'éducation. Dans des régions comme le comté de Kent, un programme d'éducation facilement accessible sera non seulement utile à l'exploitant agricole, mais stimulera en outre l'intérêt des jeunes pour l'agriculture, surtout s'ils peuvent étudier dans leur langue maternelle.

Tout système d'éducation complet comprend quatre niveaux:

- 1) l'enseignement de base—cours primaire, cours secondaire, emplois d'été,
- 2) l'enseignement professionnel—diplôme, certificat, apprentissage, etc.,
- 3) l'éducation permanente—institutionnalisée ou non,
- 4) les programmes de vulgarisation—système d'information.

Au Nouveau-Brunswick, on ne donne plus de cours d'agriculture dans les écoles secondaires depuis vingt ans. Lorsque le système des écoles secondaires régionales a été établi, on donnait encore des cours en agriculture; dans les régions rurales, on exigeait même que le directeur soit compétent en la matière. Comme ces cours n'étaient pas très fréquentés, ils ont été retirés des programmes scolaires.

Institutions régionales

On compte, dans les Maritimes et le Québec, 22 universités et collèges, dont trois offrent des cours conduisant à un diplôme en agriculture, soit le Collège Macdonald (McGill) de Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec), l'Université Laval de Québec, et le *Nova Scotia Agricultural College* à Truro (N.-É.).

Collège Macdonald

Le Collège Macdonald donne des diplômes en agriculture, en chimie agricole, en économie agricole, en agronomie et en zoologie au niveau du baccalauréat, de la maîtrise et des études post-universitaires. Un programme de deux ans conduisant à un diplôme en agriculture offre des cours de génie agricole, d'agronomie, de zoologie, de biologie, de chimie, d'économie, d'anglais, de méthodes de vulgarisation (animation et communications), d'horticulture, de mathématiques, de microbiologie, d'édu-

cation physique, de physique, de pédologie et de gestion forestière, et met l'accent sur le côté pratique.

Université Laval

L'Université Laval offre un baccalauréat en sciences appliquées à la faculté des Sciences agronomiques et alimentaires. On peut également y obtenir une maîtrise en recherche, ainsi qu'un doctorat. Les programmes conduisant à un diplôme en agronomie comportent des cours d'agrobiologie, d'économie rurale, de génie rural, de nutrition et de consommation. Grâce à l'encouragement du Comité sénatorial permanent de l'agriculture, une vingtaine d'étudiants francophones de la province du Nouveau-Brunswick préparent actuellement un diplôme en agriculture à Laval; on espère qu'ils rentreront bientôt chez eux pour travailler à l'agriculture du comté de Kent et du reste de la province. Des programmes de technologie agricole sont offerts dans deux établissements du Québec, LaPocatière et Saint-Hyacinthe; ces cours en technologie agricole, en pédologie et en génie rural sont offerts en collaboration avec les ministères provinciaux de l'Agriculture et de l'Éducation. Laval est la seule université qui offre, exclusivement en français, des cours menant à l'obtention d'un diplôme.

Nova Scotia Agricultural College

Le *Nova Scotia Agricultural College* à Truro offre les deux premières années d'un cours de 4 ans conduisant à un diplôme en agronomie et les 3 premières années d'un cours de cinq ans conduisant à un diplôme en génie rural. Pour obtenir le diplôme en agronomie, il faut poursuivre ses études au Collège Macdonald, à l'Université de Guelph ou à l'Université du Maine. Quant au diplôme en génie rural, on peut l'obtenir au Collège technique de la Nouvelle-Écosse. Le collège décerne des certificats après deux années d'études en agronomie et trois en génie rural.

Le *Nova Scotia Agricultural College* offre aussi des cours techniques de deux ans notamment des cours de techniciens, d'administration agricole, de zoologie, de botanique, de génie rural. Au nombre des cours techniques figurent des études techniques à l'intention des techniciens diplômés, des études en techniques de laboratoire de biologie et de chimie, ainsi qu'en techniques d'horticulture ornementale.

De plus, le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick offre, à l'École commerciale de Grand Falls, un programme de formation professionnelle en agriculture: Exploitation agricole. Ces cours, donnés en français, permettent d'acquérir les connaissances fondamentales nécessaires au succès d'une exploitation agricole.

Dans le domaine de l'éducation permanente, mentionnons les cours de formation professionnelle donnés au *Nova Scotia Agricultural College* par l'intermédiaire de Main-d'œuvre Canada. Les cours portent sur de nombreux sujets et on peut les suivre dans un bon nombre de localités des Maritimes.

L'Université de Moncton est peut-être l'établissement du Nouveau-Brunswick le plus dynamique dans le domaine de l'enseignement agricole. Après trois ans d'efforts et d'encouragement de la part du Comité sénatorial permanent de l'agriculture, et après de nombreuses réunions avec des représentants de l'Université de Moncton et de l'Université Laval, il semble maintenant que celles-ci conclueront une entente qui permettra de donner des cours d'agriculture, en français, à l'Université de Moncton.

Un étudiant pourra suivre les deux premières années du cours conduisant à un diplôme en agronomie à l'Université de Moncton, puis aller à Laval pour les deux dernières années afin d'y obtenir son diplôme.

Institut de Memramcook

L'Institut de Memramcook est situé sur l'ancien emplacement du Collège Saint-Joseph. En 1898, le Collège Saint-Joseph acquiert le statut universitaire, mais lors de son affiliation à l'Université de Moncton en 1963, il y renonce et redevient le Collège Saint-Joseph. En 1965, le collège abandonne son emplacement de Memramcook et déménage à Moncton, où il ferme ses portes en 1972. Au moment de son déménagement à Moncton, le Collège cesse de donner des cours d'agriculture.

L'Institut de Memramcook a été fondé en 1968 par le gouvernement provincial, en tant que société sans but lucratif. Il s'agit essentiellement d'un centre résidentiel pour adultes où l'on s'intéresse à la formation, à l'éducation et à la recherche. A l'heure actuelle, l'Institut n'offre que deux cours permanents: le français langue seconde et un cours de formation professionnelle adultes. Tout autre cours doit être financé par ceux qui veulent le suivre. Voilà pourquoi, à l'heure actuelle, aucun cours n'est offert en agriculture; il n'y a pas de fonds. On exploite cependant la ferme en tant que moyen d'enseignement, et tous les profits de cette dernière doivent revenir à l'Institut. La province a loué le terrain et les immeubles à l'Institut pour 99 ans. A un certain moment, les fonds des programmes de formation provenaient de Main-d'œuvre Canada, mais cette pratique a depuis été abandonnée.

Les besoins

Peut-être le meilleur moyen d'évaluer le système d'information est-il d'écouter ce que les gens ont à dire. Au cours des audiences du comité, on a maintes fois réitéré le désir d'être mieux informé sur les programmes existants. Les étudiants ne savent pas quels programmes leur sont offerts et quelles sont les possibilités de carrières en agriculture. Les agriculteurs ne sont pas toujours au courant des programmes en vigueur et, quand ils le sont, ne peuvent trouver les renseignements qui leur permettraient d'en profiter. On a donc besoin d'un système d'information bien intégré dans les régions rurales.

Il y a une grave pénurie de vulgarisateurs agricoles capables de travailler en français. La solution idéale serait de s'adresser aux résidents de la région qui ont fait des études avancées. Toutefois, aucun cours d'agriculture n'est donné en français au Nouveau-Brunswick, et les personnes qui désirent étudier en français doivent faire des économies et quitter leurs foyers afin d'aller au Québec, où il est possible de suivre des cours en français dans ce domaine. Il y a donc très peu de gens qui peuvent se le permettre. Ceux qui ont la chance de terminer leurs études ne retournent pas toujours dans leurs régions, et le problème reste le même. Il est évident que le Nouveau-Brunswick manque d'établissements d'enseignement qui se consacrent à l'agriculture et au développement rural, et qu'il ne peut ainsi répondre aux besoins des résidents, et surtout des francophones.

Vulgarisation

Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural est chargé de renseigner les agriculteurs du comté de Kent sur la production et la commercialisation. Il

est très malheureux que le programme de vulgarisation n'ait pas une bonne réputation auprès des agriculteurs. Les représentants agricoles pour le comté de Kent et l'Est du Nouveau-Brunswick étaient bien intentionnés, mais n'avaient pas reçu la formation voulue pour offrir les services d'orientation dont les agriculteurs avaient besoin. Pour les spécialistes en vulgarisation de Fredericton, le comté de Kent est bien loin de Fredericton sans compter qu'il y a pénurie de vulgarisateurs francophones. En général, les fonctionnaires de Fredericton, ainsi que ceux de Moncton, sont très pessimistes en ce qui concerne les possibilités agricoles du comté de Kent; le service de vulgarisation dans le comté de Kent et dans l'est du Nouveau-Brunswick est donc à l'image de ce pessimisme.

Recommandation

Que le ministère de l'Agriculture et du Développement rural du Nouveau-Brunswick entreprenne immédiatement une réorganisation complète du service de vulgarisation en lui fixant des fonctions et des objectifs précis qui permettront de répondre aux besoins des agriculteurs, tant francophones qu'anglophones, du Nouveau-Brunswick.

Programme d'assurance-récolte

En 1973, le Nouveau-Brunswick lançait un programme d'assurance-récolte qui devait être financé à 50% par les primes versées par les agriculteurs, la province et le gouvernement fédéral devant se partager l'autre 50% des frais d'administration. La structure du programme était la même que celle des programmes fructueux déjà établis dans l'ouest du Canada. Au cours de la saison agricole 1974-1975, le programme s'est trouvé dans une mauvaise passe avec un coefficient perte-prime de 5.81 pour un paiement d'indemnités de \$5.81 pour chaque dollar encaissé en primes. Le coefficient perte-prime était de 1.41 en Nouvelle-Écosse et de .75 au Québec. Les premiers chiffres de vente de 1976 indiquent que le montant des polices d'assurance vendues a diminué pour toute les cultures.

Le Nouveau-Brunswick fait ses premiers pas en matière d'assurance-récolte et devra stimuler la participation des agriculteurs afin de minimiser leurs risques. Il peut y arriver en:

- 1) réduire la part des primes des agriculteurs à 33 $\frac{1}{3}$ % lors de leur première année d'exploitation et l'augmenter jusqu'à 50% en cinq ans (les fonds supplémentaires pourraient provenir du gouvernement fédéral).
- 2) Mettre en œuvre des projets de recherche afin de déterminer des primes d'assurance adéquates pour un plus grand nombre de cultures.
- 3) Étendre l'assurance en cas de pertes précises, comme l'assurance contre la grêle, à d'autres périls comme les inondations et les effondrements de terrain (il faudra faire des recherches pour déterminer les taux exacts).

Ces facteurs aideraient à accroître la participation et à mieux répartir les risques, assurant ainsi un programme autonome qui n'aurait pas à compter sur l'aide constante du fédéral et du provincial. Le niveau élevé d'appui fédéral est toutefois

parfaitement justifié en ce moment, mais il pourrait être réduit à mesure que le programme deviendrait plus autonome.

Recommandations

Que le programme soit encouragé par:

- a) *la réduction de la part des primes de l'agriculteur à 33 1/3% au début puis en la portant à 50% en 5 ans,*
- b) *la mise en œuvre de programmes de recherche afin de déterminer des primes d'assurance appropriées pour un plus grand nombre de cultures,*
- c) *l'extension de l'assurance en cas de pertes précises, comme l'assurance contre la grêle, à d'autres risques comme les inondations et les effondrements de terrain.*

Programme d'amélioration des exploitations agricoles familiales

Ce programme est créé pour l'année financière allant du 1^{er} avril 1976 au 31 mars 1977 afin d'aider les agriculteurs en leur fournissant une partie des capitaux nécessaires pour améliorer la terre et les bâtiments. Il a pour but de consolider les programmes actuels d'encouragement, d'offrir de nouveaux programmes et d'aider les agriculteurs à les identifier. Ce programme consiste en une série de subventions accordées aux agriculteurs désireux d'améliorer leurs terres ou de construire de nouveaux bâtiments. Le montant maximum qui peut être versé à un agriculteur, au cours de sa vie, est de \$10,000.

Le programme en lui-même offre certain appui à la mise en valeur des fermes dans le comté de Kent. Toutefois, il est sujet aux mêmes restrictions que les programmes précédents. On peut se demander si le ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick possède les ressources humaines nécessaires pour faire connaître et appliquer ces programmes. Aucun programme ne peut être efficace si la population ignore son existence. Le succès de ce programme repose en grande partie sur les conseils et l'aide du représentant agricole dont l'aptitude à aider les agriculteurs de l'est du Nouveau-Brunswick peut être mise en doute.

Aide aux organisations de développement régional

Une aide financière est accordée pour la création et le fonctionnement des organisations de développement régional. Le but de ce programme est de stimuler et d'orienter le développement économique et social des collectivités. Des subventions sont accordées pour financer le fonctionnement de l'organisation et ses programmes.

Conseil régional d'aménagement du sud-est du Nouveau-Brunswick Inc.

Le CRASE est l'un des 5 conseils régionaux créés dans le cadre du Programme d'aide aux organisations de développement régional que finance le ministère de l'Agriculture et du Développement rural du Nouveau-Brunswick. Créé en 1966 en tant qu'organisme d'animation sociale destiné à exercer des pressions sur le gouvernement, ce conseil est censé promouvoir la formation et l'organisation de la population locale et entreprendre des travaux de recherche, comme des études de marché.

Malheureusement le CRASE n'a pas su mettre en œuvre des programmes adaptés à la population du Kent et des programmes qui l'auraient aidée.

Recommandation

Que les habitants du comté de Kent évaluent globalement la notion du conseil régional, dont le CRASE, sur le plan de ses objectifs et fonctions d'aide au développement économique du comté de Kent et de la meilleure façon dont il peut y contribuer.

Commission industrielle du Kent

Cette commission a été créée en vertu de l'Accord général de développement pour coordonner les programmes et servir de banque de renseignements pour le comté. Elle est financée par les 3 paliers de gouvernement: provincial, fédéral et municipal. Sept municipalités, Rogersville, Saint-Louis-de-Kent, Bouctouche, Rexton, Richibouctou, Saint-Antoine, et la réserve indienne nomment chacune un représentant à la commission. Il leur incombe de promouvoir la croissance industrielle dans la région et d'informer les gens des possibilités qu'offre le comté.

Conclusions

En général, il est assez évident que les programmes tant fédéraux que provinciaux de développement des régions rurales ont connu peu de succès dans le comté de Kent ou ailleurs. Les critiques déjà formulées à l'égard des programmes gouvernementaux ont permis de cerner un certain nombre d'erreurs communes à un grand nombre de programmes.

- 1) Le paternalisme gouverne toute la politique de développement agricole et rural. Les accords fédéraux-provinciaux ne tiennent jamais compte de la population qu'ils visent directement.
- 2) De nombreuses politiques nationales s'appliquent à tout le pays sans convenir aux économies régionales que nous connaissons au Canada, alors qu'elles devraient tenir compte des besoins régionaux.
- 3) Le manque de personnel expérimenté et compétent pour en assurer la mise en œuvre nuit au bon fonctionnement de la plupart des programmes.
- 4) Les programmes manquent trop souvent d'éléments propres à encourager les gens à s'aider eux-mêmes.

«Je dirais que les provinces et le gouvernement fédéral doivent s'efforcer davantage de discuter avec les habitants du comté de Kent, ou d'ailleurs dans les provinces de l'Atlantique, afin d'en venir à une entente tripartite qui ne soit pas uniquement fédérale-provinciale mais qui engage également la population locale.»
(M. Kristjanson)

- 5) Les bureaucrates imposent trop souvent, de gré ou de force, leurs vues aux agriculteurs.
- 6) On ne tend pas assez l'oreille au peuple.

7) Le manque d'intégration des programmes de développement agricole et rural au niveau fédéral et provincial ainsi qu'entre les divers ministères.

«De plus, je crois qu'à l'avenir, il devrait y avoir une meilleure collaboration entre les différents ministères dans la formulation des politiques.

«Par exemple, ne devrait-il pas y avoir une entente entre le ministère de l'Agriculture et celui du Bien-être social afin d'encourager le propriétaire d'une petite ferme à y demeurer pour en tirer au moins une partie de sa subsistance au lieu de l'abandonner pour la ville où il vivra toute l'année aux crochets de l'assistance sociale?» (M. Bourgeois)

8) Le pessimisme évident de la plupart des bureaucrates agricoles à l'égard des possibilités qui existent et du parti qu'on peut en tirer.

9) Le manque d'appui à l'entreprise privée et aux initiatives communautaires.

«Il nous faut aussi des programmes destinés à encourager les investissements de l'entreprise privée, entre autres dans le domaine de l'agriculture, pour assurer une interdépendance croissante des collectivités, créer des emplois, accroître les revenus, mettre en valeur et exploiter la terre, les ressources en eau et les autres ressources naturelles, y compris les ressources humaines de ces régions rurales; de telles réalisations rehausseraient la qualité du milieu dans lequel évoluent la population et les entreprises des régions rurales.» (M. MacEachen)

Il est évident que les conditions de travail sont devenues de plus en plus difficiles et que les salaires ont diminué.

Le plus grand danger est que les ouvriers ne soient pas conscients de leur situation et ne cherchent pas à s'en débarrasser.

Il faut donc éveiller leur conscience et leur faire comprendre que leur seule chance de salut est dans la lutte collective.

- 1) Le premier objectif est de constituer un comité d'usine.
- 2) Ce comité doit être élu par les ouvriers eux-mêmes.
- 3) Le comité doit se charger de défendre les intérêts des ouvriers.

Il est important de noter que ces objectifs ne peuvent être atteints que par la lutte collective.

En conclusion, il faut insister sur le fait que la lutte collective est la seule voie possible.

Il faut donc encourager les ouvriers à se réunir et à discuter de leur situation.

CHAPITRE VII

QUE DOIT-ON FAIRE POUR LE COMTÉ DE KENT: PLAN D'ACTION

«Nous savons que l'agriculture n'est pas à la source de tous les problèmes du comté de Kent et ne les réglera pas tous. L'agriculture n'est qu'un des nombreux secteurs professionnels qui façonnent la collectivité rurale du comté de Kent.» (Mme Sullivan)

Si l'on reconnaît le besoin de développer l'agriculture et qu'on prend un engagement en ce sens, il faut bien comprendre ce qu'est l'agriculture moderne et ce qu'elle exige.

L'agriculture en 1976 ne concerne pas uniquement les fermes. Leur exploitation demeure une préoccupation essentielle, mais chaque ferme devient seulement une unité dans une chaîne de montage qui utilise et combine différents apports tirés des autres secteurs économiques.

Certains apports proviennent des activités commerciales de soutien, secteur qui comprend entre autres la fabrication et la distribution des matériaux agricoles, les services de commercialisation et de transformation des produits agricoles, et le financement des ces activités.

D'autres apports proviennent d'activités et de services connexes comme la recherche et l'éducation.

Ces trois composantes du système agricole agissent dans un milieu global où différents facteurs influent sur toutes ces activités. Certains de ces facteurs sont de nature économique:

- a) la demande de produits alimentaires
- b) l'étendue des possibilités non agricoles
- c) les politiques en matière de prix, de taxes et d'impôts
- d) la répartition du revenu

- e) les moyens de transport
- f) la croissance démographique

D'autres facteurs sont de nature politique:

- a) la nature du régime foncier
- b) les politiques en matière de développement
- c) les politiques en matière de développement agricole
- d) les pressions exercées par les agriculteurs

Et d'autres facteurs enfin sont d'ordre culturel:

- a) les traditions et les valeurs de la population
- b) la structure de la société
- c) le niveau d'instruction.

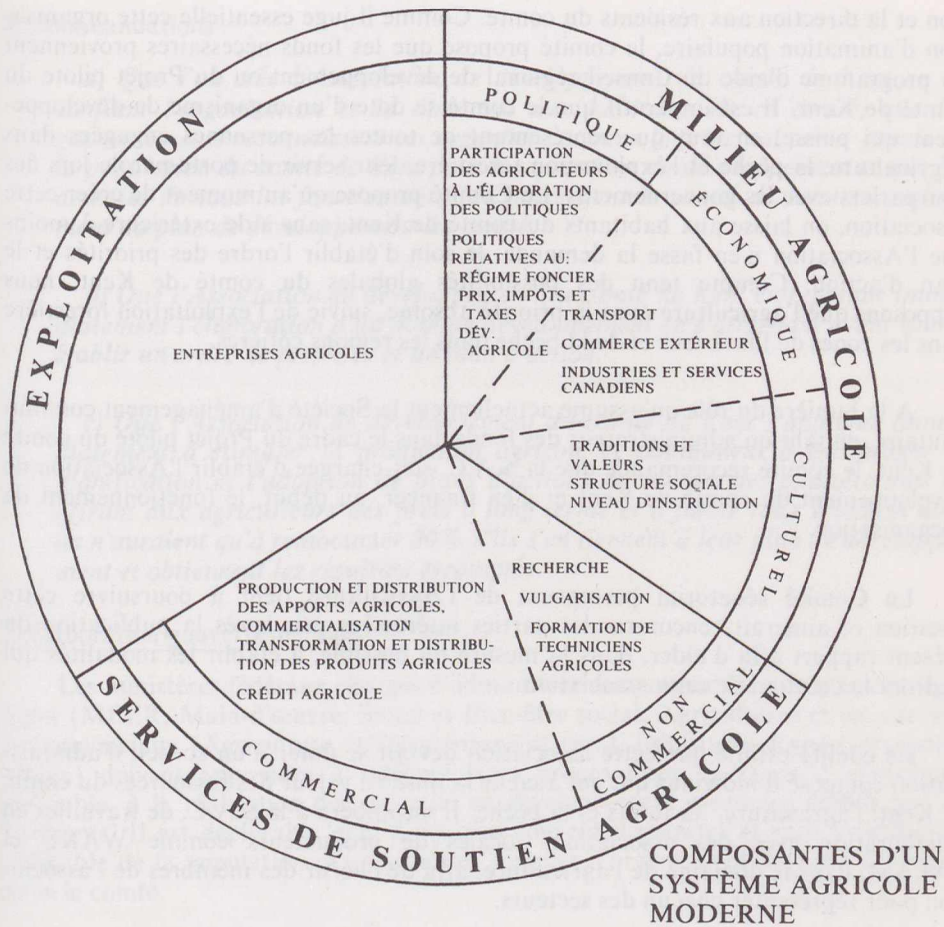
Tous ces facteurs forment un milieu global de possibilités, de contraintes, de motivations et d'attitudes qui établissent les règles du jeu à l'intérieur desquelles les activités agricoles et les activités connexes doivent fonctionner et croître.

Tout plan d'action doit bien tenir compte du fait que l'agriculture n'est pas un élément isolé mais bien un facteur important du milieu global qu'il faut développer. L'élaboration d'un programme de développement agricole a pour but d'assurer, sur un plan d'ensemble, un développement sain de l'agriculture, des activités de soutien connexes et du milieu global.

Toutefois, le développement du milieu, le comté de Kent, doit commencer quelque part, et l'agriculture peut et doit servir de moteur premier si l'on veut que le comté de Kent retrouve le rôle important qu'il a déjà joué. Le secteur agricole pourra servir de moteur premier de l'économie parce qu'il est favorisé par: la présence de débouchés, la volonté des gens, la fertilité du sol et les conditions climatiques. Il nous faut maintenant établir un plan d'action qui permettra à l'agriculture d'assumer le rôle de moteur économique.

Recommandation

Que les gouvernements fédéral et provincial et les habitants du comté de Kent s'engagent officiellement à travailler d'une manière consciencieuse au développement agricole à long terme du comté de Kent.



Le moyen: l'Association de développement du comté de Kent

Avec la multitude d'organisations fédérales, provinciales, et locales qui s'intéressent de près au développement du comté de Kent, deux éléments importants font défaut:

- a) l'animation: aucune organisation n'assume réellement la responsabilité du développement du comté de Kent; au contraire elles sont nombreuses à se partager cette responsabilité.
- b) l'apport des agriculteurs: il n'existe, en réalité, aucune organisation qui reflète l'opinion et représente les intérêts des habitants du comté de Kent.

Reconnaissant la nécessité d'une participation et d'une collaboration totale des habitants du comté de Kent, le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick et les administrations locales, le comité est d'avis qu'il faut créer une Association de développement du comté de Kent et en confier l'organisa-

tion et la direction aux résidents du comté. Comme il juge essentielle cette organisation d'animation populaire, le comité propose que les fonds nécessaires proviennent du programme d'aide du Conseil régional de développement ou du Projet pilote du comté de Kent. Il est impératif que le comté se dote d'un organisme de développement qui puisse, en tant que représentant de toutes les personnes engagées dans l'agriculture, la pêche et l'exploitation forestière, leur servir de porte-parole lors des pourparlers avec les gouvernements. Le Comité propose qu'au moment de créer cette association, on laisse aux habitants du comté de Kent, sans aide extérieure à moins que l'Association n'en fasse la demande, le soin d'établir l'ordre des priorités et le plan d'action. Compte tenu des possibilités globales du comté de Kent, nous supposons que l'agriculture aura la priorité absolue, suivie de l'exploitation forestière dans les zones de l'intérieur et de la pêche dans les régions côtières.

A la lumière du rôle qu'assume actuellement la Société d'aménagement communautaire, en tant qu'administrateur des fonds dans le cadre du Projet pilote du comté de Kent, le comité recommande que la S.A.C. soit chargée d'établir l'Association de développement du comté de Kent et d'en financer, au début, le fonctionnement de l'organisation.

Le Comité sénatorial permanent de l'Agriculture tient à poursuivre cette question et aimerait rencontrer les parties intéressées peu après la publication du présent rapport afin d'aider, dans la mesure du possible, à établir les modalités qui régiront la création de cette association.

Le comité estime que cette association devrait se doter d'un conseil d'administration composé d'individus qui ont à cœur la mise en valeur des ressources du comté de Kent: l'agriculture, les forêts et la pêche. Il incombera à la S.A.C. de travailler en collaboration avec des associations locales de producteurs comme WAKE et FAFAM, dans le domaine de l'agriculture, afin de choisir des membres de l'association pour représenter chacun des secteurs.

Après la création du conseil d'administration et l'élection des cadres, la S.A.C. devra établir, avec le conseil, un ordre de priorités détaillé, ce qui ne saurait se faire qu'après la création du conseil si l'on veut vraiment que les gens du comté y participent. Peu après, le conseil devra élire et nommer un président qui veillera au fonctionnement quotidien de l'association.

La S.A.C. et le nouveau conseil d'administration doivent s'assurer la collaboration et la participation des organisations qui existent déjà dans le comté et, à cette fin, établir un comité consultatif auquel siègera un représentant de chacune des organisations déjà à l'œuvre dans le comté de Kent.

Une fois que l'Association sera bien établie, la S.A.C. devra lui transmettre les responsabilités que ses agents assument à Bouctouche et à Richibouctou et le soin de recommander comment utiliser les fonds du Projet pilote dans le comté et de traiter directement avec ceux qui réclament des fonds.

Si, avec le temps, l'Association devait se donner une vocation commerciale, on pourrait alors constituer la Société de développement du comté de Kent.

Recommandations

a) *Que l'on crée l'Association de développement du comté de Kent en en confiant l'organisation et la direction aux habitants de ce comté, que les gouvernements reconnaissent cet organisme comme le principal porte-parole de la population du comté de Kent pour les questions de développement et que les activités de tous les fonctionnaires en poste dans le comté de Kent se conforment au plan de développement du comté.*

b) *Que l'Association de développement du comté de Kent entreprenne immédiatement l'élaboration d'un plan de développement en s'attachant avant tout à établir un ordre de priorités et un plan d'action.*

c) *Que l'Association de développement du comté de Kent s'applique immédiatement à stimuler la production agricole et notamment à encourager la planification et l'adoption de plans d'actions au niveau des exploitations en offrant aux agriculteurs des prêts à long terme et à faible taux d'intérêt dont ils n'auraient qu'à rembourser 80% s'ils s'en tiennent à leur plan de développement et obtiennent les résultats escomptés.*

Collaboration gouvernementale

Les ministères fédéraux chargés d'administrer des programmes dans le comté de Kent (MEER, Main-d'œuvre, Santé et Bien-être social, Agriculture) et les ministères provinciaux (Agriculture et Développement rural, Éducation, Expansion économique) doivent apprendre à intégrer leurs programmes de façon à contribuer, ensemble, à la réalisation des objectifs de développement communs établis par les habitants. Il est déplorable que, à des fins souvent disparates et sans consultation préalable de la population, d'importantes sommes d'argent aient déjà été dépensées dans le comté.

Recommandation

Qu'un comité de liaison composé de citoyens et de représentants des gouvernements fédéral et provincial soit formé en vue de coordonner l'appui gouvernemental aux programmes de développement établis par l'Association de développement du comté de Kent.

Identification des possibilités et des besoins

Il existe dans le comté de Kent de nombreuses possibilités économique en matière d'agriculture et bien qu'il ne soit pas avisé de lancer trop de projets en même temps, il ne conviendrait pas non plus de risquer de tout perdre en les remettant à plus tard. Il est impératif d'identifier les possibilités à court et à long terme et d'établir un plan d'action en conséquence, en tenant compte toutefois de la situation actuelle dans le comté de Kent et des mesures réalistes à prendre pour y remédier.

Recommandation

Que l'Association de développement du comté de Kent, en collaboration avec les autorités locales, passe, avec un distributeur de produits agricoles et alimentai-

res d'expérience, un contrat à long terme lui offrant un salaire de base, le remboursement de ses frais et une prime établie en fonction de l'augmentation des ventes annuelles, de façon à le stimuler.

Les ministères fédéral et provincial de l'Agriculture devraient, au besoin, tenir à la disposition de ce distributeur et de l'Association de développement des experts techniques.

Communication et aide à l'adaptation des agriculteurs

Lorsqu'on aura relevé des possibilités précises et établi un plan d'action, il faudra en informer les agriculteurs. Par la suite, il faudra aider les agriculteurs désireux de tirer profit de ces possibilités et les mettre au courant des techniques de production dans le cadre d'un programme intégré d'aide financière et de vulgarisation. Cet appui doit être constant et soigneusement accordé.

Recommandations

- 1. Que l'Association de développement du comté de Kent passe un contrat à long terme avec un agronome hautement compétent qui, en plus de connaître à fond toutes les cultures et l'élevage du bétail, serait particulièrement apte à motiver et à orienter les agriculteurs. Il devrait, comme le distributeur, être rémunéré au rendement.*
- 2. Que le ministère provincial de l'Agriculture et du Développement rural appuie l'agronome de l'Association par son Service de représentants agricoles et ses travaux de recherche. Toutes les activités de fonctionnaires dans le domaine de la production agricole devraient être coordonnées avec celles de l'agronome. Ce dernier devrait tenter d'appliquer le plan de développement agricole du comté, d'abord sur une base régionale, puis ferme par ferme, de sorte que la planification et le développement de la production se feraient en fonction de chaque unité.*
- 3. Que l'Association de développement du comté de Kent engage des étudiants en agriculture de l'Université Laval, du Nova Scotia Agricultural College et du Collège MacDonald pendant l'été dans le but d'aider tous les agriculteurs qui pensent sérieusement à l'avenir à concevoir un plan de développement pour leur exploitation. Il faudrait que ces étudiants soient pris à charge par les ministères fédéral et provincial de l'Agriculture et parlent la langue des agriculteurs avec lesquels ils travailleront.*

Services de soutien

Pour que cette approche soit couronnée de succès, il faudra que tous les services connexes soient axés sur l'unité d'exploitation agricole. Il existe essentiellement cinq grandes catégories de services qui doivent être assurés de façon soigneusement coordonnée.

Les services axés sur la production. C'est-à-dire les services de vulgarisation généraux et techniques. Leur but est d'améliorer l'utilisation des ressources et des techniques de production en prodiguant conseils et formation technique ainsi que des

programmes généraux de vulgarisation. Ils comprennent et étendront les programmes actuels d'agronomie, d'élevage, de vulgarisation, de recherche, de formation, de gestion de la ferme et du ménage, et d'épanouissement de la jeunesse.

Recommandation

1. *Que l'on crée, dans le comté de Kent, des fermes modèles pour l'élevage des porcs et des bovins ainsi que les cultures maraîchères, céréalières et fourragères au moyen d'ententes contractuelles avec les agriculteurs locaux, que l'Association de développement du comté de Kent et le ministère de l'Agriculture prennent à charge leur exploitation de façon permanente, et que ces fermes modèles servent de cadre à des cours de courte durée en technologie et en production agricoles.*

«A mon avis, il serait très utile que quelques fermes modèles soient exploitées en vertu d'une entente de ce genre: on pourrait s'y livrer à des cultures fourragères et céréalières ainsi qu'à l'élevage de bovins de boucherie: ainsi, les agriculteurs du comté pourraient, à dix ou vingt milles de leur foyer, aller visiter une ferme modèle et voir ce qui s'y fait.» (Sénateur Argue).

2. *Que le ministère de l'Agriculture et du Développement rural du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec l'Association de développement du comté de Kent, passe un contrat avec l'Université Laval, le Nova Scotia Agricultural College, le Collège MacDonald ou l'Institut de Memramcook pour que soient dispensés, à différents endroits du comté de Kent, à la fin de l'automne ou en hiver, des cours de courte durée sur la production agricole.*

«J'estime que la technologie n'a pas été adoptée et appliquée aussi rapidement que nous l'aurions espéré.» (M. Weaver)

3. *Que la Station fédérale de recherche agricole de Fredericton entreprenne immédiatement des recherches en vue de mettre au point de nouvelles variétés de céréales, de fourrages et de légumes qui seraient spécifiquement adaptées aux Maritimes.*
4. *Que le programme actuel du Club 4-H dans le comté de Kent soit intégré au système scolaire et que les étudiants soient encouragés à y participer.*

Service de gestion et de ressources

Ce programme doit aider les agriculteurs à évaluer leurs besoins et leurs possibilités sur le plan de la planification, des ressources et de la gestion. Il assurera en outre, aux agriculteurs actuels, nouveaux et futurs, afin d'appuyer leurs opérations, un programme intégré d'aide financière sous forme de capitaux, de crédit, etc.

De plus, il faudra entreprendre des études pédologiques sérieuses afin d'évaluer le potentiel des terres.

Ces services doivent être intégrés et étroitement coordonnés avec les services d'aide à la production.

Recommandations

1. *Que le ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick en collaboration avec l'Association de développement du comté de Kent, instaure un nouveau service de gestion et de planification agricoles chargé d'effectuer des visites annuelles des fermes.*
2. *«Je voudrais également souligner que tant que la province n'en sera pas venu aux prises avec l'aspect fondamental du problème que représente l'utilisation du sol, rien de réellement significatif ne se produira. Les provinces ont beaucoup de difficultés à cet égard.» (M. Kristjanson)*

Que la province du Nouveau-Brunswick impose, dans le comté, un gel des ventes de terres destinées à des fins autres que l'exploitation agricole jusqu'à ce que certaines des nouvelles initiatives en matière de développement agricole aient eu le temps d'encourager la perpétuation de l'agriculture dans le comté de Kent, et que la province étudie sérieusement la possibilité de créer une banque de terres dont les agriculteurs pourraient soit acheter des terres, soit les louer, à long terme, à un taux inférieur au taux normal d'intérêt. «Les banques de terres, jointes à d'autres efforts conscients pour attirer de nouveaux agriculteurs, peuvent constituer une façon des plus efficaces de favoriser le développement agricole» (M. MacEachern). Le comté de Kent ne peut pas se permettre de perdre d'autres terres agricoles.

3. *Que le ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick en collaboration avec l'Association de développement du comté de Kent, passe un contrat avec l'Université Laval, le Nova Scotia Agricultural College, le Collège MacDonald ou l'Institut de Memramcook pour que soient dispensés à différents endroits du comté de Kent, à la fin de l'automne ou en hiver, des cours de courte durée sur la gestion des entreprises agricoles.*

«Nous ne possédons pas, à mon avis, les compétences voulues sur le plan de la gestion pour faire face aux problèmes difficiles et connexes que pose à notre époque, la production des produits envisagés.» (M. Weaver)

4. *Que, pour les prêts de la Société de crédit agricole, l'on réduise de 25 p. 100 à 10 p. 100 du montant du prêt la valeur productive du bien-fonds exigée dans le cas des petites exploitations qui présentent un potentiel élevé de développement et que le remboursement du prêt et des intérêts courants soit différé pendant les deux premières années; sinon, que le ministère provincial de l'Agriculture garantisse le remboursement de 25 p. 100 du prêt et assume les intérêts pendant les deux premières années du prêt. Cette somme permettrait aux propriétaires d'une exploitation agricole naissante de consolider sa situation financière avant de commencer à rembourser.*
5. *Que le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick étudie la possibilité de dispenser des cours d'introduction à l'agriculture et au développement rural au niveau secondaire et prenne les mesures nécessaires pour y intéresser les étudiants.*

6. *Que les ministères de l'Agriculture et de l'Éducation du Nouveau-Brunswick procèdent immédiatement au rétablissement du programme agricole à l'Institut de Memramcook, à la ferme universitaire Saint-Joseph, au niveau du diplôme et du certificat.*

7. *Que les ministères de l'Agriculture et de l'Éducation du Nouveau-Brunswick aident immédiatement l'Université de Moncton à établir des liens avec la Faculté d'agriculture de l'Université Laval.*

Services de commercialisation

Ces programmes doivent fournir un éventail complet de services intégrés pour aider le producteur à acheminer son produit jusqu'au marché.

Situation et prix du marché

Il est primordial que l'agriculteur soit chaque jour informé des débouchés et des prix du marché.

Recommandation

Que, en collaboration avec l'Association de développement du comté de Kent, le ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick diffuse chaque jour, sur les ondes des stations radiophoniques locales, en langues anglaise et française, les prix et les cotes du marché pour le bétail et les produits agricoles.

Entreposage, nettoyage et emballage

Il importe au plus haut point d'avoir des entrepôts dans le comté pour prolonger la période de vente sur le marché local des produits locaux. De plus, si l'on veut s'assurer une clientèle à long terme, il faut faire en sorte que les produits soient bien nettoyés et emballés.

Recommandations

- 1) *Que l'Association de développement du comté de Kent, en collaboration avec la direction du génie du ministère de l'Agriculture et la coopérative des producteurs locaux, évalue la capacité des installations actuelles d'entreposage, de nettoyage et d'emballage et établisse des prévisions des besoins en fonction du plan de développement agricole à long terme.*
- 2) *Que, à mesure que la construction de nouveaux entrepôts s'impose pour satisfaire aux besoins du marché, les gouvernements provincial et fédéral assument la moitié des frais de construction au moyen de subventions et consentent des prêts à long terme à faible taux d'intérêt pour le reste.*

Transport et distribution

La mise en œuvre d'une commercialisation coopérative dans le comté de Kent nécessitera un système complexe de transport et de distribution.

Recommandation:

Que le distributeur de l'Association de développement du comté de Kent établisse, conjointement avec le programme général de production et de commercialisation, un système qui assure la participation du plus grand nombre possible de camionneurs du comté afin d'aider les agriculteurs à acheminer leurs produits vers les marchés.

Conditionnement sur place

Dans certains cas, le conditionnement sur place de quelques produits choisis pourrait être possible et même avantageux.

Recommandation:

- 1. Que le distributeur de l'Association de développement du comté de Kent, après avoir identifié les possibilités du marché, communique aux coopératives et aux exploitations locales des informations précises sur les marchés, les prix, les quantités et d'autres données précises.*
- 2. Que le ministère de l'Expansion économique régionale et le ministère provincial de l'Industrie coordonnent étroitement avec le distributeur de l'Association de développement du comté de Kent et les entreprises locales les possibilités de conditionnement sur place.*

Contrats de vente

Pour tirer parti de ces possibilités et créer une demande pour les services proposés, quelqu'un doit, un moment donné, vendre les produits agricoles du comté de Kent. Mais pour vendre un produit, il doit être disponible au bon moment, au bon endroit et de bonne qualité.

Recommandation:

- 1. Que l'Association de développement du comté de Kent se charge de la commercialisation des produits agricoles du comté dans les autres régions et que le distributeur se fixe pour objectif de passer des contrats de vente et d'achat à long terme.*
- 2. Que l'Association de développement du comté de Kent se charge de promouvoir les produits du comté tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du comté.*

Coopératives de commercialisation

Comme la plupart des exploitations agricoles du comté de Kent sont trop petites pour entreprendre elles-mêmes la commercialisation de leurs produits, on pense qu'une forme de coopérative de commercialisation travaillant en collaboration avec l'Association de développement du comté de Kent serait plus appropriée.

Recommandations

1. *Que le ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick encourage la création de coopératives locales en assurant des services juridiques et financiers au prix coûtant.*
2. *Que l'Association de développement du comté de Kent travaille étroitement avec les coopératives locales et les groupements de citoyens en vue de promouvoir le mouvement coopératif dans le comté.*

On pense que ces recommandations, sans être exhaustives, pourraient servir de base à un plan d'action destiné à faire en sorte que l'on tire pleinement parti de plusieurs des possibilités agricoles mentionnées dans le présent rapport.

Qu'en coûtera-t-il et qui paiera?

Il faudra certainement engager des fonds, mais n'est-ce pas le cas pour tout projet valable? Les coûts à court terme seraient minimes par rapport aux avantages sociaux et économiques à long terme que le comté en retirerait.

Les fonds sont disponibles. Il existe, pour le comté de Kent, un projet pilote doté d'un budget de 2.7 millions de dollars qui cadrerait tout à fait avec le nouveau plan d'action.

Recommandation:

Que l'établissement et le fonctionnement de l'Association de développement du comté de Kent soient financés à même le Projet pilote du comté de Kent.

Programme d'initiative locale

De plus, en 1975-1976, des subventions totales de \$545,148 ont été affectées, dans le cadre du PIL, à des projets sociaux et culturels valables dans le comté de Kent; ces projets n'ont malheureusement pas beaucoup favorisé la situation économique de la collectivité.

Recommandation:

Qu'à l'avenir, toutes les subventions du PIL accordées au comté de Kent le soient en collaboration avec l'Association de développement du comté de Kent et en tenant compte de son plan de développement.

Nouveaux Horizons

Dans le cadre du programme Nouveaux Horizons, de 1973 à 1975, on a consacré \$106,081 à 19 projets à caractère social dans le comté de Kent, sans relever sensiblement, encore une fois, la situation économique de la collectivité.

Recommandation:

Qu'à l'avenir, toutes les subventions Nouveaux Horizons accordées au comté de Kent le soient par l'intermédiaire de l'Association de développement du comté de Kent et en tenant compte du plan de développement du comté.

Subventions du MEER

De 1969 à 1976, le MEER a accordé des subventions totalisant \$332,000 au comté de Kent pour un certain nombre de projets à caractère économique, sans malheureusement donner l'orientation centrale ni établir les conditions nécessaires pour assurer le succès à long terme de ces efforts.

Recommandation:

Qu'à l'avenir, toutes les subventions accordées par le MEER pour des projets de développement industriel dans le comté de Kent le soient en collaboration avec l'Association de développement du comté de Kent et en tenant compte de son plan de développement.

Prestations d'assurance-chômage et d'assistance sociale

En outre, des sommes de 6.5 millions et 4.2 millions de dollars ont été versées respectivement en prestations d'assurance-chômage et d'assistance sociale aux résidents du comté de Kent en 1975.

Recommandation:

Que pour chaque travailleur rayé des listes de l'assurance-chômage et de l'assistance sociale par suite de sa participation à des projets relevant de l'Association de développement du comté de Kent, les gouvernements fédéral et provincial versent à l'Association la moitié des prestations d'assurance-chômage ou d'assistance sociale que le travailleur aurait touchées pour la première année et le quart de ce montant pour chacune des deux années suivantes.

Autres programmes

D'autres programmes tels que le NewStart dont le budget annuel a été d'environ un million de dollars de 1969 à 1974 et d'un million de dollars pour les deux dernières années, et le programme Perspectives-Jeunesse dont le comté de Kent a reçu pour un total de \$283,000 en subventions de 1973 à 1975, n'ont pas eu d'incidence sensible, à long terme, sur le développement du comté.

Recommandations

- 1. Qu'à l'avenir, l'Association de développement du comté de Kent et la population du comté soient consultées pour tout nouveau projet financé par le gouvernement qui touche le comté.*
- 2. Que tous les nouveaux programmes lancés par les gouvernement fédéral ou provincial tiennent compte des objectifs de l'Association de développement du comté de Kent et du plan de développement du comté.*

Bref, il semble que si les gouvernements n'ont pas résolu les problèmes du comté de Kent, ce n'est pas par négligence mais plutôt parce qu'ils font preuve de paternalisme et qu'ils ne sont pas au courant des solutions appropriées.

«Un programme d'aide dont le but serait d'encourager les fermiers à le demeurer et d'amener ceux qui ont abandonné l'agriculture à y retourner ne

résoudrait pas tous les problèmes de régions telles que le comté de Kent ou le nord du Nouveau-Brunswick. Mais toute initiative, si timide soit-elle, vaut mieux que rien et si on peut aider les gens à faire ce qu'ils aiment, et surtout rendre la chose rentable, il y a lieu d'y regarder de plus près.» (Sénateur Michaud)

Il incombe aux gouvernements fédéral et provinciaux du Canada d'encourager tous les citoyens à s'épanouir pleinement.

«Étant donné que la population du comté de Kent souhaite ardemment tirer parti des possibilités agricoles qui s'offrent à elle, les habitants du comté peuvent bénéficier, par l'entremise du programme ARDA et d'autres programmes permanents, de l'aide des gouvernements fédéral et provincial.» (M. Whelan)

La production d'un vaste choix de produits agricoles, horticoles, arboricoles et laitiers. Le comté possède environ 45 000 acres de terres à culture et environ 18 000 acres de pâturages qui peuvent servir à la production de viande.

Les marchés alimentaires du Nouveau-Brunswick, de l'Amérique du Québec et de la Gaspésie ont respectivement à quelque 190 millions, 2,5 milliards, 5 milliards et 207 millions de dollars et qui représentent le plus grand plus de la moitié de leurs approvisionnements, offrent au comté de Kent des débouchés considérables.

A lui seul, le déficit total de la production agricole du Nouveau-Brunswick offre au comté de Kent la possibilité d'augmenter sa production en cessant d'élever 20 000 à 30 000 acres de légumes, de produire 20 000 acres de grains de printemps et de 10 000 acres de foin les années où les exploitants ont besoin aux besoins de quelques 1 400 bovins, 21 000 porcs et 1,2 million de poules supplémentaires.

La production actuelle d'élevage à 12 millions de dollars à la vente et à quelque 30 millions au détail, suscitant ainsi une activité commerciale évaluée à environ 45 millions.

À un niveau de 10 fermes, environ 1 000 nouveaux emplois seraient créés dans le comté de Kent, ce qui représenterait approximativement la même somme de 10 millions de dollars. Dans le système de compensation, pour un revenu de 10 cents au détail, 3,75 cents au détail, dont les producteurs reçoivent environ 30 centimes en dollars par 100 centimes.

Le niveau des revenus du Nouveau-Brunswick permettrait aux agriculteurs de bénéficier d'une retraite fiscale après avoir eu d'environ 3 millions de dollars par an.

La population du comté de Kent demeure la plus grande du comté. Les gens ne sont pas à dire et à l'heure des vacances, ils se rendent en masse dans les villes, dans l'arrière-pensée de leur santé.

Les institutions gouvernementales n'ont pas réussi à la population du comté de Kent l'appel relatif au développement agricole.

CONCLUSIONS

1 LE COMTÉ DE KENT PEUT ÊTRE SAUVÉ

- 2 Le climat et les terres du comté de Kent conviennent indiscutablement à la production d'un vaste choix de grandes cultures céréalières, arboricoles et horticoles. Le comté possède environ 44,000 acres de bonnes terres à culture et quelque 18,000 acres de pâturages qu'on peut mettre en production sans délai.
3. Les marchés alimentaires du Nouveau-Brunswick, de l'Atlantique, du Québec et de la Gaspésie, qui équivalent respectivement à quelque 490 millions, 1.5 milliard, 5 milliards et 200 millions de dollars et qui importent de l'extérieur plus de la moitié de leurs approvisionnements, offrent au comté de Kent des débouchés considérables.
4. A lui seul, le déficit total de la production alimentaire au Nouveau-Brunswick offre au comté de Kent la possibilité d'augmenter sa production en étendant d'environ 2,200 à 5,000 acres de légumes, de quelque 24,000 acres de grains de provende et de 10,000 acres de foin les superficies exploitées afin de pourvoir aux besoins de quelque 5,400 bovins, 21,000 porcs et 1.8 million de poulets supplémentaires.
5. La production accrue s'évaluerait à 12 millions de dollars à la vente et à quelque 20 millions au détail, suscitant ainsi une activité économique évaluée à environ 47 millions.
6. Au niveau de la ferme, environ 1,000 nouveaux emplois seraient créés dans le comté de Kent, ce qui représenterait annuellement en salaires quelque 10 millions de dollars. Dans le système de commercialisation, jusqu'au niveau de la vente au détail, 2,700 autres emplois, dont les titulaires recevraient environ 37 millions en salaires par an, seraient créés.
7. La hausse des revenus au Nouveau-Brunswick permettrait aux gouvernements de bénéficier d'une rentrée fiscale additionnelle d'environ 5 millions de dollars par an.
8. La population du comté de Kent demeure sa plus grande richesse. Les gens en ont long à dire et il faudrait les écouter. Ils ne souhaitent pas quitter leur comté, dont l'avenir est entre leurs mains.
9. Les institutions gouvernementales n'ont pas donné à la population du comté de Kent l'appui légitime qu'exige le développement du comté.

10. Bien des possibilités agricoles s'offrent aux fermiers du comté de Kent, notamment en ce qui concerne les fruits, les légumes, le bœuf, le porc et la volaille, sans omettre la production de grains de provendes pour alimenter un cheptel considérable dans le comté de Kent et l'est du Nouveau-Brunswick. L'élevage du mouton et des chevaux, de même que l'apiculture, offre aussi des possibilités.
11. Au lieu de promouvoir le développement du comté, les politiques gouvernementales ont plutôt exercé une action stabilisatrice en maintenant le statu quo.
12. Il faut noter, dans les fonds que le gouvernement a consacrés à des programmes de développement précis dans le comté de Kent, l'absence de plan directeur. Il s'agissait en général de programmes spéciaux à orientation sociale dont les objectifs divergeaient fréquemment.
13. La population du comté de Kent doit mettre au point un plan d'action pour le comté, et tous les programmes gouvernementaux devront à l'avenir se conformer aux objectifs du plan, de même qu'aux modalités qui y sont énoncées.

RECOMMANDATIONS

1. *Que les gouvernements fédéral et provincial et la population du comté de Kent s'engagent officiellement à travailler d'une manière consciencieuse officiellement au développement agricole à long terme du comté de Kent.*
2. *Que l'on crée l'Association de développement du comté de Kent, en en confiant l'organisation et la direction aux habitants de ce comté, que les gouvernements reconnaissent cet organisme comme le principal porte-parole de la population du comté de Kent pour les questions de développement et que les activités de tous les fonctionnaires en poste dans le comté de Kent se conforment au plan de développement du comté établi par l'Association.*
- 2A. *Que l'établissement et le fonctionnement de l'Association de développement du comté de Kent soient financés à même le Projet pilote du comté de Kent*
3. *Qu'un comité de liaison composé de citoyens et de représentants des gouvernements fédéral et provincial soit formé en vue de coordonner l'appui gouvernemental aux programmes de développement établis par l'Association de développement du comté de Kent.*
4. *Que l'Association de développement du comté de Kent, en collaboration avec les autorités locales, passe, avec un distributeur de produits agricoles et alimentaires, un contrat à long terme lui offrant, de façon à le stimuler, un salaire de base, le remboursement de ses frais et une prime établie en fonction de l'augmentation des ventes annuelles. Les ministères fédéral et provincial de l'Agriculture devraient au besoin, tenir à la disposition de ce distributeur et de l'Association de développement du comté de Kent des experts techniques.*
5. *Que l'Association de développement du comté de Kent passe un contrat à long terme avec un agronome hautement compétent qui, en plus de connaître à fond toutes les cultures et l'élevage du bétail, serait particulièrement apte à motiver et à orienter les agriculteurs. Il devrait, comme le distributeur, être rémunéré au rendement.*
6. *Que le ministère provincial de l'Agriculture et du Développement rural appuie l'agronome de l'Association par son Service de représentants agricoles et ses travaux de recherche. Toutes les activités des fonctionnaires dans le domaine de la production agricole devraient être coordonnées avec celles de l'agronome. Ce dernier devrait tenter d'appliquer le plan de développement agricole du comté, d'abord sur une base régionale, puis ferme par ferme, de sorte que la planification et le développement de la production se feraient en fonction de chaque unité.*

7. *Que l'Association de développement du comté de Kent engage des étudiants en agriculture de l'Université Laval, du Nova Scotia Agricultural College et du Collège MacDonald pendant l'été dans le but d'aider tous les agriculteurs qui pensent sérieusement à l'avenir à concevoir un plan de développement pour leur exploitation. Il faudrait que ces étudiants soient pris à charge par les ministères fédéral et provincial de l'Agriculture et parlent la langue des agriculteurs avec lesquels ils travailleront.*
8. *Que l'on crée, dans le comté de Kent, des fermes modèles pour l'élevage des porcs et des bovins ainsi que les cultures maraîchères, céréalières et fourragères au moyen d'ententes contractuelles avec les agriculteurs locaux, que l'Association de développement du comté de Kent et le ministère de l'Agriculture prennent en charge leur exploitation de façon permanente, et que ces fermes modèles servent de cadre à des cours de courte durée en techniques et en production agricoles.*
9. *Que le ministère de l'Agriculture et du Développement rural du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec l'Association de développement du comté de Kent, passe un contrat avec l'Université Laval, le Nova Scotia Agricultural College, le Collège MacDonald ou l'Institut de Memramcook pour que soient dispensés à différents endroits du comté de Kent, à la fin de l'automne ou en hiver, des cours de courte durée sur la production agricole.*
10. *Que la Station fédérale de recherches agricoles de Fredericton entreprenne immédiatement des recherches en vue de mettre au point de nouvelles variétés de céréales, de fourrages et de légumes qui seraient spécifiquement adaptées aux Maritimes.*
11. *Que le programme actuel du Club 4-H dans le comté de Kent soit intégré au système scolaire et que les étudiants soient encouragés à y participer.*
12. *Que le ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec l'Association de développement du comté de Kent, instaure un nouveau service de gestion et de planification agricoles chargé d'effectuer des visites annuelles des fermes.*
13. *Que la province du Nouveau-Brunswick impose, dans le comté, un gel des ventes de terres destinées à des fins autres que l'exploitation agricole jusqu'à ce que certaines des nouvelles initiatives en matière de développement agricole aient eu le temps d'encourager la perpétuation de l'agriculture dans le comté de Kent, et que la province étudie sérieusement la possibilité de créer une banque de terres dont les agriculteurs pourraient soit acheter des terres, soit les louer, à long terme, à un taux inférieur au taux normal d'intérêt.*
14. *Que le ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec l'Association de développement du comté de Kent, passe un contrat avec l'Université Laval, le Nova Scotia Agricultural College, le Collège MacDonald ou l'Institut de Memramcook pour que soient dispensés, à différents endroits du comté de Kent, à la fin de l'automne ou en hiver, des cours de courte durée sur la gestion des entreprises agricoles.*

15. *Que le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick étudie la possibilité de dispenser des cours d'introduction à l'agriculture et au développement rural au niveau secondaire et prenne les mesures nécessaires pour y intéresser les étudiants.*
16. *Que les ministères de l'Agriculture et de l'Éducation du Nouveau-Brunswick rétablissent sans tarder un programme complet ou intensif de formation agricole à l'Institut de Memramcook situé sur la ferme expérimentale de l'Université St-Joseph.*
17. *Que les ministères de l'Agriculture et de l'Éducation du Nouveau-Brunswick aident immédiatement l'Université de Moncton à établir des liens avec la Faculté d'agriculture de l'Université Laval.*
18. *Que, en collaboration avec l'Association de développement du comté de Kent, le ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick diffuse chaque jour, sur les ondes des stations radiophoniques locales, en langues anglaise et française, les prix et les cotes du marché pour le bétail et les produits agricoles.*
19. *Que l'Association de développement du comté de Kent, en collaboration avec la direction du génie du ministère de l'Agriculture et la coopérative des producteurs locaux, évalue la capacité des installations actuelles d'entreposage, de nettoyage et d'emballage et établisse des prévisions des besoins en fonction du plan de développement agricole à long terme.*
20. *Que, à mesure que la construction de nouveaux entrepôts s'impose pour satisfaire aux besoins du marché, les gouvernements provincial et fédéral assument la moitié des frais de construction au moyen de subventions et consentent des prêts à long terme à faible taux d'intérêt pour le reste.*
21. *Que le distributeur de l'Association de développement du comté de Kent établisse, conjointement avec le programme général de production et de commercialisation, un système qui assure la participation du plus grand nombre possible de camionneurs du comté afin d'aider les agriculteurs à acheminer leur produits vers les marchés.*
22. *Que le distributeur de l'Association de développement du comté de Kent identifie les possibilités du marché et communique ensuite aux coopératives et aux exploitations locales des informations précises sur les marchés, les prix, les quantités et d'autres données précises.*
23. *Que le ministère de l'Expansion économique régionale et le ministère provincial de l'Industrie coordonnent étroitement avec le distributeur de l'Association de développement du comté de Kent et les entreprises locales les possibilités de conditionnement sur place.*
24. *Que l'Association de développement du comté de Kent se charge de la commercialisation des produits agricoles du comté dans les autres régions et que le distributeur se fixe pour objectif de passer des contrats de vente et d'achat à long terme.*

25. *Que l'Association de développement du comté de Kent se charge de promouvoir les produits du comté tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du comté.*
26. *Que le ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick encourage la création de coopératives locales en assurant des services juridiques et financiers au prix coûtant.*
27. *Que l'Association de développement du comté de Kent travaille étroitement avec les coopératives locales et les groupements de citoyens en vue de promouvoir le mouvement coopératif dans le comté.*
28. *Qu'à l'avenir, toutes les subventions du PIL accordées au comté de Kent le soient en collaboration avec l'Association de développement du comté de Kent et en tenant compte de son plan de développement.*
29. *Qu'à l'avenir, toutes les subventions Nouveaux Horizons accordées au comté de Kent le soient par l'intermédiaire de l'Association de développement du comté de Kent et en tenant compte du plan de développement du comté.*
30. *Qu'à l'avenir, toutes les subventions accordées par le MEER pour des projets de développement industriel dans le comté de Kent le soient en collaboration avec l'Association de développement du comté de Kent et en tenant compte de son plan de développement.*
31. *Que pour chaque travailleur rayé des listes de l'assurance-chômage et de l'assistance sociale par suite de sa participation à des projets relevant de l'Association de développement du comté de Kent, les gouvernements fédéral et provincial versent à l'Association la moitié des prestations d'assurance-chômage ou d'assistance sociale que le travailleur aurait touchées pour la première année et le quart de ce montant pour chacune des deux années suivantes.*
32. *Qu'à l'avenir, l'Association de développement du comté de Kent et la population du comté soient consultées pour tout nouveau projet financé par le gouvernement qui touche le comté.*
33. *Que tous les nouveaux programmes lancés par les gouvernements fédéral et provincial tiennent compte des objectifs de l'Association de développement du comté de Kent et du plan de développement du comté.*
34. *Que, à la lumière des promesses faites par MM. Trudeau, Welland et Olson, on réévalue le Programme de développement des petites fermes et notamment son but, ses objectifs et ses fonctions, et que, pour mieux l'adapter aux besoins de la région, le programme de développement agricole des provinces de l'Atlantique soit modifié en profondeur.*
35. *Qu'en collaboration avec le Programme de développement des petites fermes, la S.C.A. établisse un programme destiné à promouvoir le développement agricole et non seulement à stabiliser la situation.*

36. *Que le ministère de l'Expansion économique régionale s'engage publiquement à développer le Canada rural et reconnaisse l'importance de l'agriculture dans ce processus de développement. Que le MEER élabore ses programmes de développement en collaboration plus étroite avec la population locale.*
37. *Que le montant de 1.4 million de dollars prévu pour la réalisation de projets sous l'égide du Projet pilote du comté de Kent soit porté à 2 millions dans le cadre de ce programme dont le budget total est de 2.7 millions de dollars.*
38. *Que les habitants du comté de Kent évaluent globalement la notion de conseil régional, et notamment le CRASE, sur le plan de ses objectifs et fonctions d'aide au développement économique du comté de Kent et de la meilleure façon dont il peut y contribuer.*
39. *Que dans les régions économiquement faibles le programme Nouveaux Horizons mette l'accent sur des projets de développement économique.*
40. *Que dans les régions économiquement faibles le PIL mette l'accent sur les projets qui comportent des avantages économiques à long terme et favorisent le développement régional.*
41. *Que le ministre fédéral de l'Agriculture, entreprenne d'ici peu la mise sur pied d'un programme d'encouragement de la production régionale des grains de provende dans les provinces de l'Atlantique.*
42. *Que la station agronomique fédérale de Fredericton soit immédiatement chargée d'entreprendre des recherches en vue de mettre au point de nouvelles variétés de légumes, de cultures fourragères et de céréales pour les provinces de l'Atlantique.*
43. *Que le ministère de l'Agriculture et du Développement rural du Nouveau-Brunswick crée un Conseil de commercialisation des produits agricoles et alimentaires et rétablisse la Direction du développement rural récemment démantelée, en lui donnant un nouveau mandat plus éclairé.*
44. *Que le ministère de l'Agriculture et du Développement rural du Nouveau-Brunswick entreprenne immédiatement une réorganisation complète du service de vulgarisation en lui fixant des fonctions et des objectifs précis qui permettent de répondre aux besoins des agriculteurs, tant francophones qu'anglophones, du Nouveau-Brunswick.*
45. *Qu'on encourage le Programme d'assurance-récolte a) en réduisant la part des primes de l'agriculture à 33 ⅓% au début puis en la portant à 50% en cinq ans, b) en élaborant des programmes de recherche afin de déterminer des primes d'assurances appropriées pour un plus grand nombre de cultures et c) en étendant l'assurance en cas de pertes précises, comme l'assurance contre la grêle, à d'autres risques comme les inondations et les effondrements de terrain.*

APPENDICE 1

<u>Date de la réunion</u>	<u>Organisation</u>	<u>Témoins</u>
22 mai 1973 (matin)	Agriculture Canada	L'honorable E. F. Whelan Ministre M. S. B. Williams Sous-ministre M. W. T. Burnes Directeur adjoint Gestion agricole
	Société de crédit agricole	M. A. H. Holmes directeur, direction des prêts
13 juin 1973 (matin)	Agriculture Canada	M. G. M. Weaver, directeur Station de recherche Fredericton (N.-B.) M. Frank Calder Superintendant par interim Ferme expérimentale Nappan (N.-É.) M. Angus MacLean Directeur de programme, Qualité de l'environnement, Station de recherche de Fredericton, Fredericton (N.-B.) M. Arthur LeLacheur Surveillant de district Division des produits végétaux Station de recherche Moncton (N.-B.) M. Bradley Ripley, chef par interim Division des bestiaux Station de recherche Moncton (N.-B.)

M. W. Breckman
Surveillant de district
Division du lait
Station de recherche
Moncton (N.-B.)

M. V. Lotherington
Surveillant de district
Division de l'aviculture
Station de recherche
Moncton (N.-B.)

D^r J. T. Annis
Vétérinaire de district
Direction de l'hygiène vétérinaire
Station de recherche
Moncton (N.-B.)

Ministère de l'Agriculture et
du Développement rural du Nouveau-
Brunswick.

M. Reginald Gilbert
sous-ministre

M. Peter Schousbøe, Directeur des
services de vulgarisation

M. Verne Bastin, secrétaire
*New Brunswick Forest
Products Commission*

13 juin 1973
(après-midi)

Ministère de l'Agriculture et
du Développement rural du Nouveau-
Brunswick.

M. Reginald Gilbert
sous-ministre

M. Peter Schousbøe, Directeur des
services de vulgarisation

M. Verne Bastin, secrétaire
*New Brunswick Forest
Products Commission*

Élaboration des politiques,
secrétariat, Cabinet du Premier
ministre, Fredericton (N.-B.)

M. Louis-Philippe Albert
coordinateur de la planification
des ressources

Direction de la planification
et du développement du Ministère
de l'agriculture et du
développement rural,
Fredericton (N.-B.)

M. Elliot R. Keiser, économiste
(ressources); (présentation
conjointe avec M. Albert)

MM. Charles Gallagher et
Alan Graham, députés des
Comtés de Carleton et de Kent
respectivement à
l'assemblée législative

FAFAM (Fédération des
Agriculteurs francophones de
l'archidiocèse de Moncton)

M. Zoël Arsenault, secrétaire

Woodlot Association

M. Jean Finnigan, Président

*Rexton Sub-Federation
of Agriculture*

M. Philippe Bourgeois
Agronome

Association des producteurs
d'arbres de Noël du nord
du comté de Kent

Mme Flora Sullivan,
Secrétaire

M. Yvon Babineau
Président

14 juin 1973
(matin)

Institut de Memramcook

M. Edouard A. Arsenault
Directeur

M. Raymond Robichaud
Coordinateur des
services auxiliaires

Société de crédit agricole
(Moncton) (N.-B.)

M. Bill West, directeur

M. Edmond Bourgeois
Responsable du Programme de
développement des
petites exploitations
agricoles et agent
de la S.C.A. pour la Nouvelle-Écosse
et Terre-Neuve

14 juin 1973
(après-midi)

N.B. NewStart Inc.

Conseil étudiant de l'école
polyvalente Clément Cormier
—Boucrouche (N.B.)

*Maritimes Cooperative
Services Ltd.*

*The New Food Products
Co. Ltd.*
Rexton (N.-B.)

Rabbit Ranchers Enterprises
Rexton (N.-B.)

J.D. Irving Ltd.

Fédération des Caisses
populaires acadiennes

4 décembre
1973
(matin)

Université laval
Québec

Université de Moncton
Moncton (N.-B.)

Secrétariat du Cabinet,
Division de la politique économique,
Cabinet du Premier ministre
Fredericton, (N.-B.)

M. Harry Shorten, directeur

M^{lle} Adrienne Léger
vice-présidente désignée

M. André Leblanc

M. William D. Dernier
vice-président et directeur général

M. Charles Yeo, directeur

M. J. E. Walsh, directeur

M. Keith Russell, directeur
des relations publiques

M. W. F. Little, directeur—Bestiaux

M. J. Paul Leblanc, directeur général

M. J. Paul Leblanc, au nom du
président, M. Roger Vautour

M. Dave Oxlay, directeur de Woodland

M. Martin Légère, directeur

M. Victorin Lavoie, doyen
Faculté de l'agriculture
et de l'alimentation

M. Yves Chartier, secrétaire
Faculté de l'agriculture
et de l'alimentation

M. Roland Cloutier, doyen
Faculté des sciences

M. Louis-Philippe Albert
Coordinateur de la planification
des ressources

*Nova Scotia Agricultural
College*

M. H. F. MacRae, directeur,
M. J. E. Shuh, directeur adjoint
M. P. Y. Hamilton, archiviste

6 décembre
1973
(matin)

Conseil de recherches
en économie rurale du
Canada

M. Gordon A. MacEachern
Président

10 avril 1974
(matin)

Université de l'Île-du-
Prince-Édouard

M. Walter Fobes, professeur
adjoint, département de l'économique

11 mai 1976
(matin)

Ministère de
l'Expansion économique
régionale

M. Cliff McIsaac, député et
secrétaire parlementaire du ministre;

M. J. D. Love, sous-ministre

M. Don McPhail,
sous-ministre adjoint pour
la région de l'Atlantique

20 mai 1976
(matin)

Société de crédit
agricole

M. Baldur H. Kristjanson
président;

M. J. M. Day, directeur
Direction des prêts

M. M. E. Andal, directeur
Directions des recherches
et de la gestion agricole

M. Jean Brassard
Conseiller juridique

